



l'état de l'École

Coûts

Activités

Résultats

30 indicateurs
sur le système
éducatif français

n° **23** – Octobre 2013

Cet ouvrage est édité par le
ministère de l'éducation nationale
Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65, rue Dutot
75732 Paris cedex 15

Directrice de la publication
Catherine Moisan

Rédacteur en chef
Paul Esquieu

Secrétaire de rédaction
Marie Zilberman

Maquettiste
Frédéric Voiret

Auteurs

Benjamin Beaumont
Linda Ben Ali
Gérard Briaud
Agnès Brizard
Éric Chan-Pang-Fong
Marc Colmant
Sophie Cristofoli
Jean-Pierre Dalous
Aurélie Demongeot
Renaud Descamps
Mireille Dubois
Francine Dupouy
Émilie Garcia
Thomas Huguet
Martine Jeljoul
Jérôme Krop
Céline Lambert
Marion Le Cam

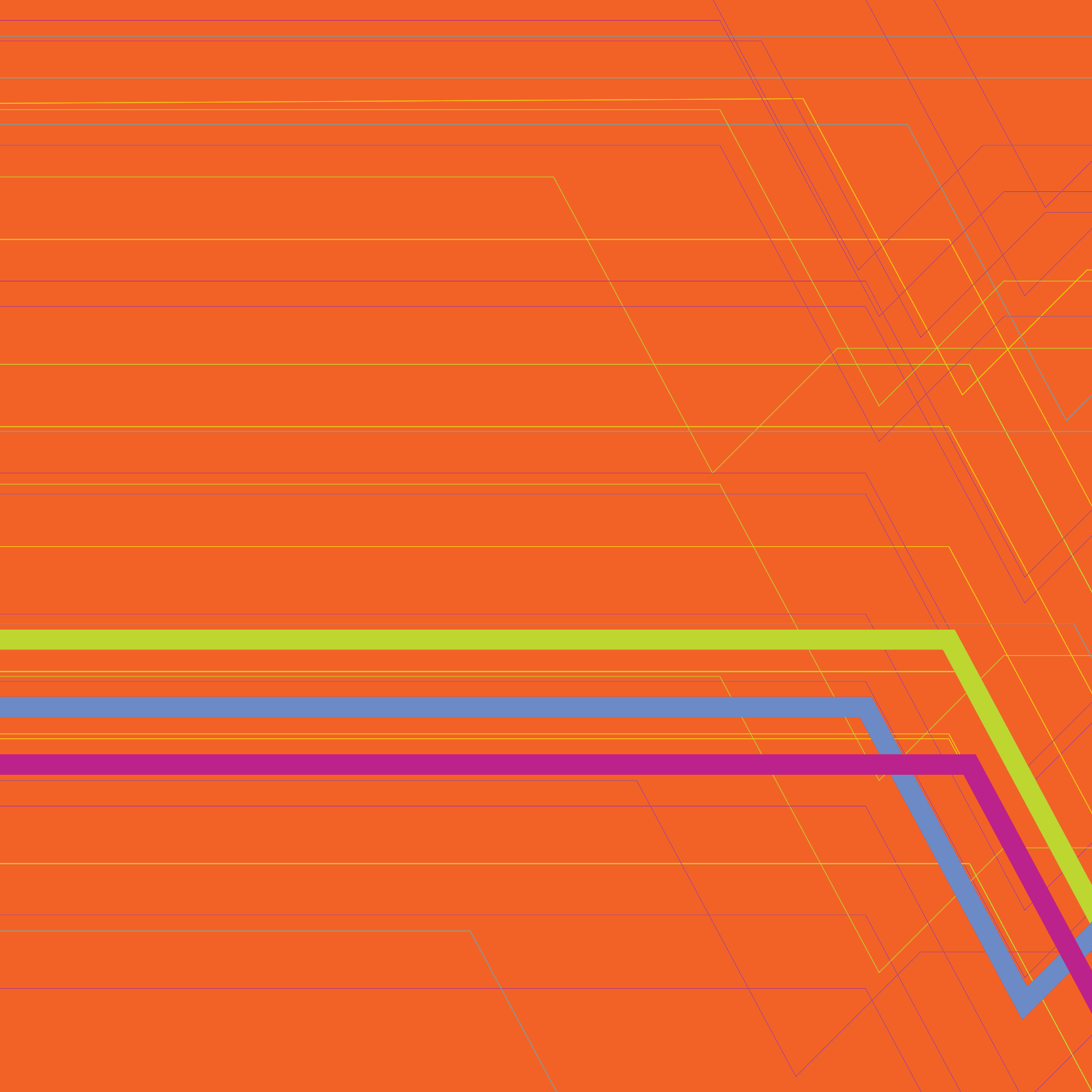
Nicolas Miconnet
Fabrice Murat
Sophie O'Prey
Jean-Marc Pastor
Pascale Poulet-Coulibando
Danielle Prouteau
Isabelle Robert-Bobée
Thierry Rocher
Alexia Stéfanou
Fanny Thomas
Bruno Trosseille
Ronan Vourc'h

Impression
Ovation

Vente DEPP/DVE
61-65, rue Dutot
75732 Paris cedex 15

l'état de l'École





Préface

Refonder l'École et refonder la République par l'École, telles sont les priorités de l'action du Président de la République et du gouvernement. Les attentes des français sont fortes.

La concertation lancée en 2012 a permis au gouvernement de proposer une loi d'orientation et de programmation, définitivement adoptée et votée le 8 juillet dernier. Elle fixe les grands objectifs de la refondation de l'École : élever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants, réduire les inégalités sociales et territoriales, réduire le nombre de sorties sans qualification.

Il va falloir du temps et de la persévérance pour accomplir cette grande tâche, qui porte aussi bien sur l'école primaire, les rythmes scolaires, les programmes, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'éducation prioritaire, la formation initiale et continue des enseignants, qui sera assurée par les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation. La refondation de l'École repose sur l'engagement et l'expérience de tous ses personnels : elle demande une large concertation mais aussi une information partagée, un jugement éclairé.

Cette nouvelle édition de l'état de l'École constitue un moment privilégié pour faire un point sur l'état de notre système éducatif, prendre la mesure de son évolution. Mettant en lumière la performance de ce système, ses réussites mais aussi ses carences, elle permet de mieux conduire nos politiques éducatives, de suivre les progrès réalisés et d'apprécier ceux qui restent à accomplir.

Ensemble, il nous faut nous mobiliser pour améliorer les résultats de notre système éducatif et de nos élèves ; il nous faut traduire concrètement les ambitions de la refondation de l'École de la République en termes d'élévation du niveau de tous les élèves et de réduction des inégalités scolaires, sociales et territoriales.



George Pau-Langevin

Ministre déléguée chargée de la réussite éducative



Vincent Peillon

Ministre de l'éducation nationale

Présentation

Depuis sa première parution en 1991, *l'état de l'École* rassemble des indicateurs essentiels pour analyser notre système éducatif et apprécier l'impact des politiques mises en œuvre. Les travaux présentés dans les éditions précédentes sur les acquis des élèves, les sorties du système et l'accès à l'enseignement supérieur ont largement nourri la réflexion sur laquelle repose la loi d'orientation de juillet 2013.

Structuré autour des moyens mis en œuvre, des conditions de scolarisation et des résultats des élèves, ce numéro 23 met en évidence certaines évolutions et propose des comparaisons internationales. Il souligne les efforts engagés ainsi que les progrès restant à accomplir, notamment en matière d'inégalités liées à l'origine sociale des élèves.

Selon une démarche complémentaire de rapports d'évaluation ou d'études internationales, cette nouvelle édition doit contribuer à éclairer les mesures à prendre en faveur de la réussite de tous les élèves.

La dépense intérieure d'éducation toujours en hausse

En 2012, la France a consacré à l'ensemble de son système éducatif (métropole et DOM) 139,4 milliards d'euros, ce qui représente un montant de 2 130 euros par habitant, ou 8 330 euros par élève ou étudiant.

La part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans la richesse nationale (PIB) s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, contre 6,4 % en 1980, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, en revanche, cette part décroît régulièrement pour revenir à 6,7 %, le PIB enregistrant une progression plus forte que celle de la DIE (+ 21,4 % contre + 8,4 %). En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,0 %, puis reste stable en 2010. En baisse à 6,8 % en 2011, elle augmente à nouveau en 2012 et atteint 6,9 % du PIB, suite à une légère hausse de la DIE en euros constants (+ 0,4 milliard) (*indicateur 01*).

Depuis 1980, la dépense d'éducation connaît une progression de 87 %, à prix constants, qui s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Durant cette période, les coûts ont davantage progressé pour un élève du premier degré (+ 79,3 %) et du second degré (+ 62,1 %), que pour un étudiant (+ 43,2 %). Si ces rythmes respectifs ont eu tendance à changer ces dernières années, avec une hausse plus rapide de la dépense par étudiant, en 2012 comme en 2011, la dépense moyenne dans le premier degré est la seule à ne pas baisser, en euros constants, à la différence de celles du second degré et du supérieur.

Par rapport aux principaux pays développés, la France présente toujours une dépense d'éducation rapportée au PIB équivalente à la moyenne OCDE (6,3 %, hors formation continue) et des dépenses par élève nettement inférieures à la moyenne dans le premier degré, mais en revanche supérieures dans le second degré, plus particulièrement en lycée. Depuis 2008, la dépense par étudiant situe la France dans la moyenne des pays de l'OCDE, pour la dépense annuelle et la dépense cumulée sur la durée moyenne des études supérieures (*indicateurs 02, 03 et 04*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 04*), c'est d'abord en raison de la hausse des effectifs d'étudiants. Les coûts unitaires ont en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire, du moins jusqu'au milieu des années 2000. Une reprise de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur est cependant engagée et la dépense par étudiant dépasse nettement en 2012 la moyenne observée pour un élève du second degré (11 740 euros contre 9 620). Le coût de l'étudiant universitaire reste cependant inférieur à celui d'un lycéen (10 940 euros contre plus de 11 500).

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 58,5 % en 2012, dont 53,5 % pour le ministère de l'éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son budget sert d'abord à rémunérer des personnels. Les collectivités territoriales contribuent pour près d'un quart au financement « initial » de l'éducation en 2012, contre 14,2 % en 1980. Cette part, qui s'est accrue avec les vagues successives de décentralisation, est plus élevée (38,9 %) dans le premier degré, où les communes prennent en charge les dépenses de personnels non enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 02*).

Le premier degré a connu une nette amélioration des taux d'encadrement, qui ne s'est pas poursuivie au-delà de la rentrée 2003 (*indicateur 11*). Le second degré, qui dispose de moyens relativement importants par rapport aux pays comparables, a cependant fait l'objet sur la période 2003-2012 d'une très forte baisse des personnels enseignants sans rapport direct avec l'évolution des effectifs d'élèves (*indicateur 07*). En lycée, la moitié de l'enseignement est désormais dispensée en présence de groupes réduits d'élèves (*indicateur 12*).

Un niveau de qualification plus élevé...

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif lié à l'essor de la scolarisation en maternelle, la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, et l'afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, la France bénéficie depuis une vingtaine d'années d'une reprise démographique sensible : ces dernières années elle compte ainsi environ 820 000 naissances annuelles contre seulement 750 000 au milieu des années 1990. Largement atténué dans le premier degré par le recul simultané de la scolarisation à deux ans, entre 2000 et 2012 (*indicateur 11*), ce mouvement gagne maintenant le second degré, et en premier lieu les collèges dont les effectifs progressent de 90 000 de 2009 à 2012. La population scolaire est à nouveau en hausse et ce mouvement se poursuivra dans les prochaines rentrées.

L'École a permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. L'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, a conduit à une élévation spectaculaire du taux d'accès au terme de l'enseignement secondaire de plus de 30 points en l'espace d'une décennie. Une telle progression a permis à la France de rattraper son retard sur les autres pays développés. Cette élévation des niveaux de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de notre système éducatif. Les collèges, puis les lycées, se sont progressivement ouverts à tous. Parmi les générations de jeunes nés à la fin des années 1980, 57 % des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille. Ils étaient à peine plus de 20 % dans les générations des années soixante (*indicateur 28*).

La rénovation de la voie professionnelle permet désormais aux lycéens de préparer un baccalauréat professionnel en trois ans (*indicateur 15*). Aux rentrées 2010 et 2011, ont ainsi accédé en terminale à la fois les élèves issus de l'ancien cursus (BEP plus 2 ans de préparation au baccalauréat) et les élèves issus du nouveau cursus réduit à trois ans. Dans ces conditions, le taux d'accès au niveau IV a bondi, d'abord de 7 points à la rentrée 2010, puis de 8 points en 2011 (passant de 71 % à 78 puis 86 %) (*indicateur 23*). Dans la foulée, la proportion de bacheliers dans une génération a connu une progression parallèle : partant de 65 % en 2010, elle approche 72 % à la session 2011 et 77 % en 2012 (*indicateur 24*). Ce mouvement prend fin au sortir de la phase de transition, mais l'accès au niveau IV (79 % à la rentrée 2012) et la proportion de bacheliers (73 % à la session 2013) restent nettement supérieurs aux valeurs antérieures, notamment dans la voie professionnelle.

La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise cependant en deçà de 19 années (*indicateur 09*). Si la quasi-totalité des générations parvient au terme du collège, l'orientation vers un second cycle général, qui avait bénéficié d'un engouement à la fin des années 1980, a ensuite connu un tassement au profit des formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti (*indicateur 13*). Les jeunes bacheliers, dont à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales, ont tendance à privilégier les filières professionnelles courtes au détriment des filières universitaires longues.

... au prix d'un nombre important de laissés-pour-compte

Lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, les pays européens se sont accordés pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Ils se sont notamment donnés comme objectif de réduire le nombre de personnes peu qualifiées, « *menacées d'exclusion économique et sociale* ». La commission européenne a fait le constat que « *beaucoup trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis les compétences nécessaires pour participer à la société de la connaissance et intégrer facilement le marché de l'emploi* ».

La France n'est pas épargnée par cette forme d'échec scolaire. Selon l'enquête Emploi, 16 % de jeunes, ont achevé, de 2009 à 2011, leurs études secondaires sans diplôme (CAP, BEP ou baccalauréat). Cette proportion est néanmoins très inférieure aux 30 % de jeunes qui étaient dans cette situation au début des années 1980 (*indicateur 25*). Autre référence de la commission européenne, l'indicateur dit de « *sorties précoces* » mesure la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle, ni suivi d'études ou de formation au cours du mois précédent. Pour la France, il est proche de 12 % en 2012 (*indicateur 26*), avec un objectif européen fixé à 10 %.

S'agissant des acquis des élèves, les évaluations nationales ou internationales montrent la persistance d'une forte inégalité de performances dans la maîtrise des compétences de base, sensible dès l'enseignement primaire et rarement surmontée dans le secondaire.

La maîtrise du socle commun a été évaluée en mai 2012, pour la langue française, les mathématiques et la culture scientifique. Variant de 70 % à 80 % selon le niveau scolaire et le champ concerné, elle se révèle bien plus faible pour les élèves en retard, avec un écart qui dépasse 40 points dans le primaire et 30 points au collège (*indicateur 18*).

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE), la reprise en 2012 des évaluations de 2006 sur les compétences des élèves de troisième en histoire, géographie et éducation civique, permet de comparer leurs performances à six ans d'intervalle. Comme l'année précédente en langues, il en ressort un affaiblissement du niveau, avec plus d'élèves en difficulté et moins d'élèves très compétents. L'analyse des résultats de quatre groupes de collèges plus ou moins favorisés selon leur contexte socioscolaire montre que la baisse des performances est plus marquée pour les établissements les plus défavorisés (*indicateur 21*).

L'enquête internationale PIRLS menée tous les cinq ans auprès d'élèves en quatrième année d'école obligatoire (CM1 pour la France) pour évaluer la compétence en lecture montre, en 2011 comme en 2006 et 2001, que notre pays occupe toujours un rang médiocre au-dessus du score moyen observé sur l'ensemble des 58 pays mais en dessous de la moyenne européenne ou de l'OCDE. Autre constante : le manque d'assurance et le peu de confiance en leurs capacités qu'expriment les élèves français, plus nombreux qu'ailleurs à s'abstenir de répondre et à ne pas terminer les épreuves proposées (*indicateur 19*).

Les compétences en lecture des jeunes d'environ 17 ans sont évaluées lors des Journées défense et citoyenneté (JDC). Elles montrent, lors des dernières années, qu'environ 80 % des jeunes français sont des lecteurs efficaces. Le pourcentage de jeunes en difficulté diminue légèrement lors des dernières années, un peu plus nettement parmi les garçons qui restent plus nombreux que les filles à éprouver des difficultés de lecture (*indicateur 22*).

Des inégalités sociales persistantes

Conformément à ce que de nombreuses études ont montré depuis plusieurs dizaines d'années, le milieu social demeure déterminant dans la réussite scolaire. Ainsi, les enfants d'ouvrier ou d'employé ne sont que 57 % à obtenir le baccalauréat, contre 85 % des enfants de cadre (*indicateur 28*).

Les inégalités sociales se manifestent également dans les parcours des élèves. Les enfants d'ouvriers et d'inactifs représentent près des trois quarts de la population accueillie dans les collèges du dispositif Éclair (*indicateur 10*). Ils maîtrisent moins bien les compétences de base et fréquentent moins souvent que les enfants de cadres des filières conduisant à des études supérieures longues (*indicateur 28*).

Le redoublement, dont il est désormais admis qu'il constitue une pratique injuste et souvent inefficace, est également source d'inégalités. La baisse très nette amorcée dans l'enseignement élémentaire s'est prolongée au collège puis au lycée. Alors qu'en 1980, le taux de retard en fin d'école était de 37 %, il n'est plus que de 12 %. Le taux de redoublement en sixième, supérieur à 10 % jusqu'en 2000 est désormais bien installé en dessous de 5 %, tandis qu'en seconde on est passé en vingt ans de 17 % à moins de 10 %. Cependant, sur ce plan aussi les inégalités sont flagrantes : 20 % d'élèves scolarisés en dispositif Éclair entrent en sixième avec au moins une année de retard, contre 11 % hors éducation prioritaire (*indicateur 10*).

Par ailleurs, les inégalités liées au genre restent également très marquées. Les jeunes femmes ont un niveau de formation plus élevé que les hommes et l'écart ne cesse de se creuser depuis deux décennies (*indicateur 27*). Cependant, leur présence au lycée est inégale selon les séries : très majoritaires dans les séries littéraires, tertiaires et médico-sociales, elles sont minoritaires dans les voies scientifiques et industrielles.

Les données concernant les parcours des étudiants, rassemblées dans *l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche*, montrent que ces inégalités se prolongent au-delà du baccalauréat. Ainsi, un enfant d'ouvrier a deux fois moins de chances qu'un enfant de cadre ou d'enseignant d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. L'impact est d'autant plus fort que les jeunes quittant l'école sans diplôme sont les plus durement touchés par la montée du chômage. Leur situation devient particulièrement inquiétante dans la conjoncture actuelle qui voit leur taux de chômage s'approcher de 50 %, quelques années après la fin de leurs études : près de 47 % en 2012 contre un peu plus de 20 % pour l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans (*indicateur 29*).

Ces constats imposent de se préoccuper dès le primaire des élèves en difficulté, qui se révèlent être par la suite les plus faiblement qualifiés et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement précaires.

La population scolaire

Une population scolaire et étudiante en hausse lors de la rentrée 2012

À la rentrée 2012, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et d'étudiants accueillis dans les secteurs public et privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) atteignent le total de 15,2 millions, incluant Mayotte, nouveau département français depuis le 31 mars 2011. Avec une hausse de 50 000 à champ constant, la rentrée 2012 confirme la tendance engagée à la rentrée 2009.

Les évolutions enregistrées diffèrent selon le niveau d'enseignement. Dans le premier degré, les effectifs sont en légère augmentation à la rentrée 2012 : contrairement à la rentrée précédente, la légère baisse dans l'enseignement préélémentaire, qui connaît un nouveau recul de la scolarisation des enfants âgés de deux ans, est plus que compensée par une hausse de plus de 13 000 élèves dans l'élémentaire.

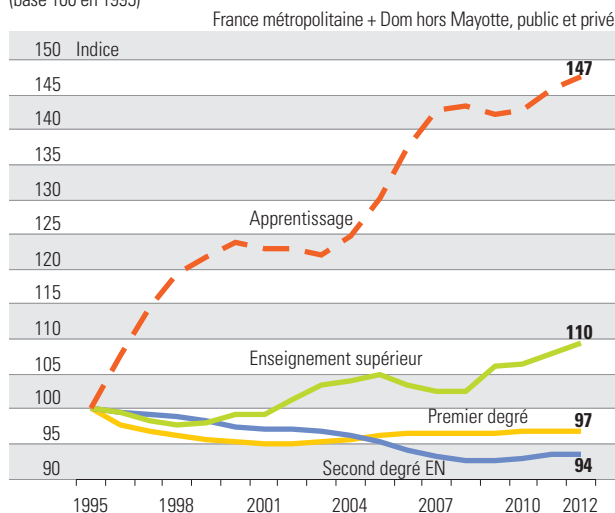
Le second degré connaît une légère progression de ses effectifs à la rentrée 2012 dans les établissements de l'éducation nationale. Elle touche surtout le collège qui enregistre les effets de la reprise démographique qui a débuté à la fin des années 1990. Les seconds cycles connaissent des évolutions contrastées : la hausse en lycée général et technologique est très largement compensée par une baisse sensible, de 37 000 élèves, dans l'enseignement professionnel, où les élèves peuvent maintenant préparer le baccalauréat en trois ans au lieu de quatre auparavant.

En incluant les autres filières de formation, c'est-à-dire les élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ; ceux des établissements agricoles, de la santé et les apprentis, les effectifs totaux de l'enseignement secondaire connaissent au total un recul de plus de 8 000 à la rentrée 2012.

L'enseignement supérieur enregistre à nouveau en 2012 une nette augmentation des effectifs d'étudiants (+ 1,5 %), qui vaut aussi pour les effectifs d'apprentis (+ 1,9 %).

Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995

(base 100 en 1995)



Sources : MEN-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

Population scolaire et étudiante. Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (milliers)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, public et privé)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2005-2006	2010-2011 ^r	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 ^r yc Mayotte	2012-2013 ^p yc Mayotte
Premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8	46,2
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 422,0
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	657,5
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	95,6
Second degré agriculture (1)	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6	147,5
Scolarisation dans établissements de la santé (1)	96,2	88,2	81,4	76,3	71,5	72,6	72,6	72,8
Centre de formation des apprentis (2)	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,9	443,3	448,4
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,1	313,4	305,0
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,9	122,9	136,7
Pré-apprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	6,9	6,9	6,7
Enseignement supérieur (3)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 386,9
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 992,1	15 061,7	15 146,7	15 196,5
Total élèves du premier degré (4)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 693,3	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 784,4
Total élèves et apprentis du second degré (4)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 972,9	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 888,5
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 353,9	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 523,6

(r) Données révisées (sans double-compte entre les établissements du MEN et de la santé)

(p) données provisoires

(1) Sans double-compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la Santé, les doubles-comptes ne sont repérés que depuis 2008.

(2) Données provisoires pour l'année 2012.

(3) Sans double-compte des formations d'ingénieurs et IUT en INP, UT et grands établissements.

(4) Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

Les établissements et les diplômes

Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (un peu moins de 53 000 écoles, maternelles et élémentaires, en 2012 contre près de 69 000 en 1980) et une relative stabilité dans le second degré (un peu plus de 11 000 collèges, LP et lycées, publics ou privés).

La réorganisation de la politique de l'éducation prioritaire a conduit à classer près de 8 000 établissements, soit dans les dispositifs « Éclair » soit dans les « réseaux de réussite scolaire ». Les premiers rassemblent 301 collèges et 2 139 écoles à la rentrée 2012.

Évolution du nombre d'établissements

Écoles

France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 yc Mayotte	2012-2013 yc Mayotte
Public							
Écoles maternelles	15 996	18 829	18 448	16 056	15 621	15 686	15 435
Écoles élémentaires	45 664	39 009	34 279	32 466	32 323	32 453	32 237
Total	61 660	57 838	52 727	48 522	47 944	48 139	47 672
Privé							
Écoles maternelles	363	419	245	133	122	129	123
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 395	5 143	5 137	5 150	5 142
Total	7 026	6 385	5 640	5 276	5 259	5 279	5 265
Total public et privé	68 686	64 223	58 367	53 798	53 203	53 418	52 937

Établissements du second degré

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 yc Mayotte	2012-2013 yc Mayotte
Public							
Collèges (CES, CEG)	4 891	5 019	5 139	5 253	5 252	5 270	5 274
Lycées profes. (LEP, CET)	1 353	1 362	1 096	973	957	960	942
Lycées (LEGT)	1 134	1 294	1 527	1 576	1 578	1 584	1 587
EREA	nd	82	80	80	79	79	79
Total	7 378	7 757	7 842	7 882	7 866	7 893	7 882
Privé							
Collèges (ESC, CC)	1 757	1 814	1 802	1 765	1 776	1 776	1 777
Lycées profes. (LEP, ETC)	978	809	650	664	670	670	660
Lycées (EST, ET, ES)	1 194	1 290	1 094	1 064	1 077	1 077	1 065
EREA	–	–	–	–	–	1	1
Total	3 929	3 913	3 546	3 493	3 523	3 524	3 503
Total public et privé	11 307	11 670	11 388	11 375	11 389	11 417	11 385

Établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2012

France métropolitaine + DOM, secteur public

	Dispositif « Éclair »	Réseaux de réussite scolaire
Écoles	2 139	4 457
Collèges	301	781

Les diplômes délivrés

En 2012, l'éducation nationale a délivré au total plus d'1,5 million de diplômes à ses collégiens et lycéens : plus de 660 000 diplômes nationaux du brevet aux élèves de troisième, et plus de 600 000 baccalauréats dans les trois filières, générale, technologique et professionnelle, auxquels s'ajoutent environ 300 000 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP).

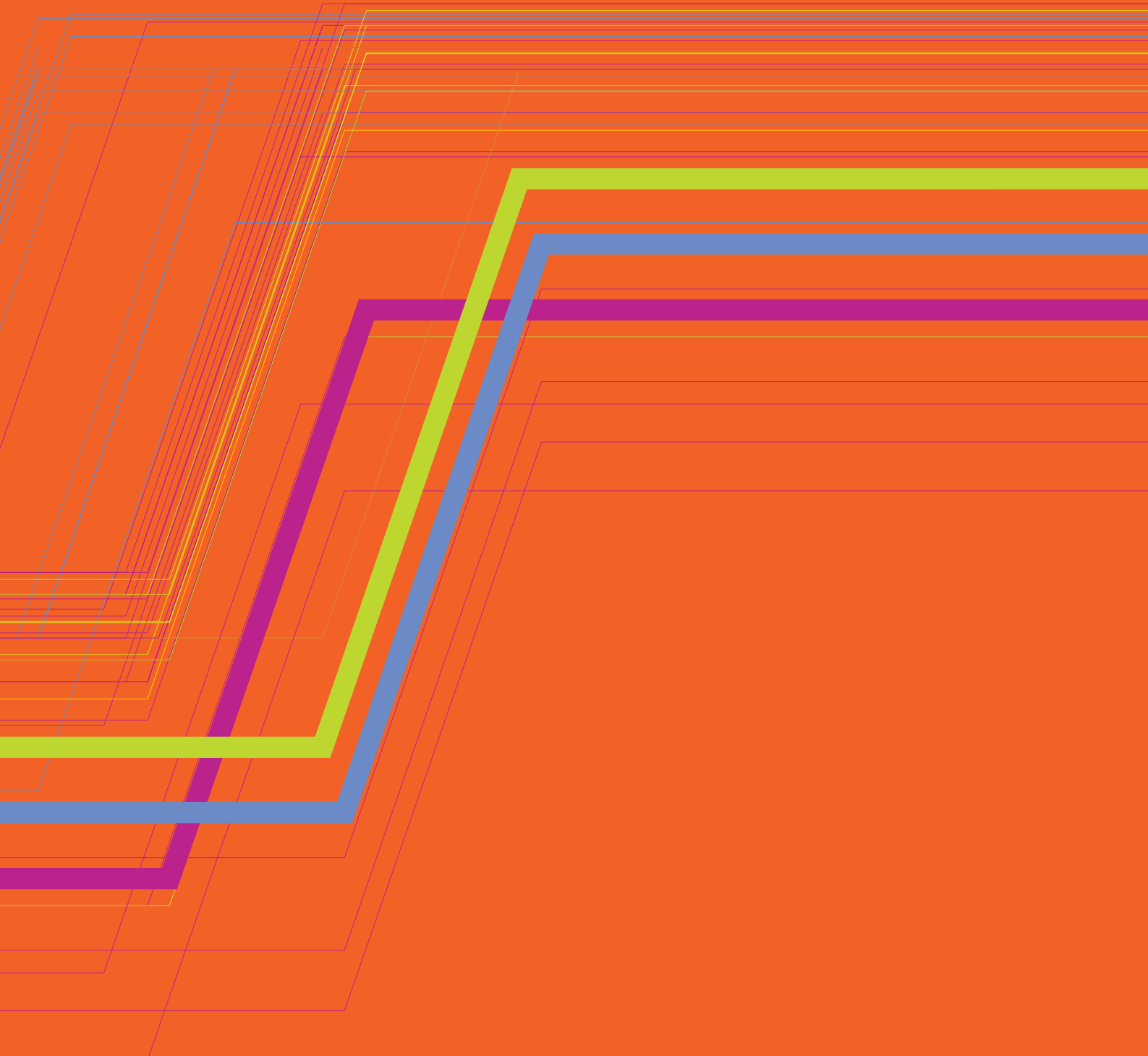
Beaucoup moins forte qu'au cours des années 1970 ou 1980, l'évolution du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990, variable selon leur niveau, s'explique d'abord par le déplacement général vers le haut des niveaux de formation. Tandis que le nombre d'admis au CAP, réduit de moitié de 1990 à 2006, retrouve la croissance depuis cette date, le baccalauréat professionnel poursuit son développement depuis sa création au milieu des années 1980. Ce mouvement s'accroît aux sessions 2011 et 2012 : bénéficiant de l'arrivée simultanée de lycéens l'ayant préparé en trois ou quatre ans, le baccalauréat professionnel compte ainsi 190 000 lauréats en 2012, contre 25 000 en 1990.

Plutôt freinée ces dernières années du fait des tendances démographiques à la baisse, la progression du nombre de diplômes délivrés se trouve en revanche renforcée par le phénomène, assez général, de hausse des taux de succès aux examens : depuis 1990 ils gagnent ainsi 8 points au BEP et 12 au brevet, environ 14 points au baccalauréat (hors professionnel, en baisse en 2012), et plus de 18, enfin, au CAP.

Évolution des diplômes délivrés

France métropolitaine + DOM

	1990	1995	2000	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 yc Mayotte	2012 yc Mayotte
Brevet								
présents	803 156	805 317	771 589	736 836	747 702	760 540	764 630	780 545
admis	584 453	592 153	601 110	609 425	624 012	634 647	637 640	661 141
% succès	72,8	73,5	77,9	82,7	83,5	83,4	83,4	84,7
CAP								
présents	415 825	363 355	287 945	181 182	189 277	215 822	216 744	215 809
admis	269 798	260 673	215 623	146 855	154 265	178 751	179 564	180 133
% succès	64,9	71,7	74,9	81,1	81,5	82,8	82,8	83,5
BEP								
présents	230 625	284 770	285 799	228 102	206 684	165 277	165 976	163 101
admis	161 811	188 224	208 559	170 536	156 980	125 072	125 499	127 507
% succès	70,2	66,1	73,0	74,8	76,0	75,7	75,6	78,2
Baccalauréat général								
présents	332 638	382 310	339 380	322 576	320 597	320 548	321 569	327 960
admis	250 864	287 046	271 155	286 762	279 751	283 121	283 821	293 837
% succès	75,4	75,1	79,9	88,9	87,3	88,3	88,3	89,6
Baccalauréat technologique								
présents	169 406	183 154	193 107	164 894	163 585	156 201	157 239	150 406
admis	115 808	138 267	152 778	131 602	133 431	128 832	129 472	125 121
% succès	68,4	75,5	79,1	79,8	81,6	82,5	82,3	83,2
Baccalauréat professionnel								
présents	33 095	90 716	117 019	138 243	137 033	185 083	185 824	243 423
admis	24 602	65 936	92 617	120 728	118 586	155 502	156 063	190 899
% succès	74,3	72,7	79,1	87,3	86,5	84,0	84,0	78,4



Sommaire

Coûts

- 01 p. 14 La dépense pour l'éducation
- 02 p. 16 La dépense d'éducation pour le premier degré
- 03 p. 18 La dépense d'éducation pour le second degré
- 04 p. 20 La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
- 05 p. 22 La formation continue
- 06 p. 24 L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens

Activités

- 07 p. 26 Les personnels de l'éducation nationale
- 08 p. 28 Les personnels de l'enseignement scolaire
- 09 p. 30 La durée de scolarisation
- 10 p. 32 L'éducation prioritaire
- 11 p. 34 Scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré
- 12 p. 36 Conditions d'accueil dans le second degré
- 13 p. 38 Les formations en apprentissage
- 14 p. 40 La scolarisation dans le second degré
- 15 p. 42 La voie professionnelle scolaire
- 16 p. 44 L'accès à l'enseignement supérieur
- 17 p. 46 Le climat scolaire

Résultats

- 18 p. 48 La maîtrise des compétences du socle
- 19 p. 50 PIRLS 2011 : les compétences en lecture des élèves de CM1
- 20 p. 52 Évaluations CEDRE : compétences en histoire-géographie et éducation civique en fin d'école élémentaire
- 21 p. 54 Évaluations CEDRE : compétences en histoire-géographie et éducation physique en fin de collège
- 22 p. 56 Les compétences en lecture des jeunes (JDC)
- 23 p. 58 L'accès au niveau IV de formation
- 24 p. 60 La réussite au baccalauréat
- 25 p. 62 Le niveau de diplôme
- 26 p. 64 Les sorties aux faibles niveaux d'études
- 27 p. 66 La scolarité des filles et des garçons
- 28 p. 68 Le niveau d'études selon le milieu social
- 29 p. 70 Le diplôme et l'exposition au chômage
- 30 p. 72 Le diplôme, la situation sociale et le salaire

Multipliée par 1,87 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 6,9 % du PIB en 2012, soit :

- 139,4 milliards d'euros,
- 8 330 euros par élève ou étudiant,
- 2 130 euros par habitant.

En 2012, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 139,4 milliards d'euros, soit 6,9 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, tous financeurs confondus, la collectivité nationale réalise un important effort financier à hauteur de 2 130 euros par habitant ou de 8 330 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, en 2010, au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE (6,3 %), en deçà des États-Unis, de la Finlande, de la Suède et du Royaume-Uni, mais nettement au-dessus de l'Espagne, du Japon ou de l'Italie.

Entre 1980 et 2012, en euros constants, la dépense d'éducation a crû, en moyenne, légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,0 % contre + 1,8 % par an) mais sa part dans le PIB a fluctué. Dans les années 1980, elle passe de 6,4 % à 6,8 % en 1982 pour revenir à 6,5 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, en revanche, cette part décroît régulièrement pour revenir à 6,7 %, le PIB enregistrant une progression plus forte que celle de la DIE (+ 21,4 % contre + 8,4 %). En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,0 %, puis reste stable en 2010. Elle baisse à 6,8 % en 2011, pour augmenter à nouveau en 2012

et atteindre 6,9 % du PIB, suite à une légère hausse de la DIE en euros constants (+ 0,4 milliard).

La croissance de la DIE depuis les années 1980 s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève qui, tous niveaux confondus, progresse sur la période 1980-2012 de près de 1,8 % par an en prix constants (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 79,3 % et de 62,1 %), celle par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 43,2 %, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Près des trois quarts des dépenses sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État qui participe ainsi de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 58,5 % en 2012 dont 53,5 % pour le MEN et le MESR. Les collectivités territoriales assurent 24,5 % du financement total initial. Leur part s'accroît dans le second degré et le supérieur à partir de 2006, notamment du fait du transfert aux départements et aux régions de la gestion des ex-personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) du second degré et des nouvelles compétences des régions en matière de formations sanitaires et sociales. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,9 % ■

La dépense intérieure d'éducation agrège toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (restauration et hébergement, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État. Pour le compte de l'éducation, cela a notamment entraîné des changements en matière de charges sociales : elles ont été réévaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Financement initial : financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents.

Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Sources : MEN-MESR DEPP
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé

01 La dépense pour l'éducation (y compris l'apprentissage)

France métropolitaine + DOM hors Mayotte

	1980	2000	2010	2011	2012p
Dépense intérieure d'éducation (DIE) (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	104,9	136,2	136,9	139,4
aux prix 2012 (en milliards d'euros)	74,4	129,9	140,0	139,0	139,4
DIE/PIB en %	6,4	7,3	7,0	6,8	6,9
DIE/habitant aux prix 2012 (en euros)	1 380	2 140	2 130	2 160	2 130
Dépense moyenne par élève (1)					
aux prix courants (en euros)	1 760	6 200	8 200	8 210	8 330
aux prix 2012 (en euros)	4 600	7 670	8 440	8 340	8 330
Structure du financement initial (en %) (2)					
État	69,1	65,2	59,0	58,7	58,5
dont MEN – MESR	60,9	57,4	53,9	53,8	53,5
Collectivités territoriales	14,2	19,9	24,4	24,3	24,5
Autres administrations publiques et CAF	0,4	2,1	1,8	1,9	2,1
Entreprises	5,5	5,4	6,8	7,0	7,0
Ménages	10,8	7,4	8,0	8,1	7,9

2012p : données provisoires

(1) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2012.

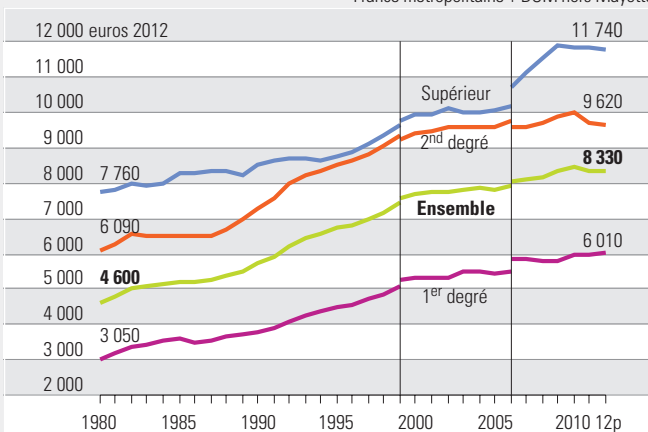
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

Source : MEN-MESR DEPP

03 Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2012 (1980-2012) en euros

France métropolitaine + DOM hors Mayotte



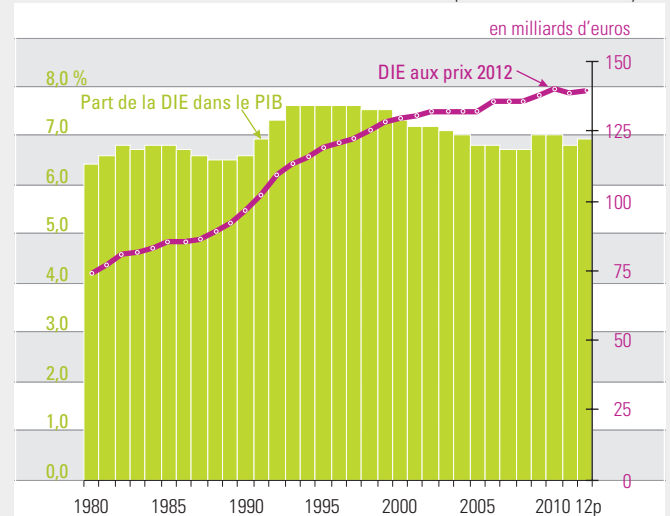
2012p : données provisoires

Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lof).

Source : MEN-MESR DEPP

02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2012)

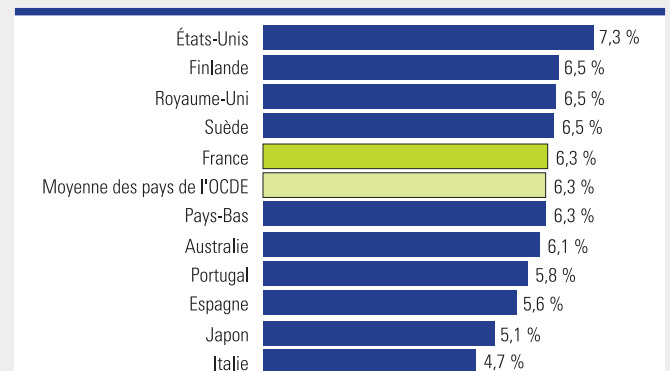
France métropolitaine + DOM hors Mayotte



Lecture : en 2012, la DIE s'élève à 139 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,9 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

Source : MEN-MESR DEPP

04 Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2010)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2013

En 2012, un peu moins de 30 % de la dépense intérieure d'éducation, soit 40,5 milliards d'euros, ont été consacrés à l'enseignement du premier degré. Depuis 1980, la dépense pour un élève du premier degré a augmenté de 79,3 % en prix constants, pour s'établir à 6 010 euros en 2012.

En 2012, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement élémentaire et préélémentaire, adaptation scolaire, scolarisation des élèves handicapés et activités liées) représente 40,5 milliards d'euros.

Les collectivités territoriales financent 38,9 % de cette dépense, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération de personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles [Atsem] et autres), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Les dépenses de personnel représentent 72,2 % de la dépense des producteurs, dont 22,8 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait continûment régressé, de 28,9 % à 26,4 %, avant de croître régulièrement pour atteindre 29,0 % en 2012. Depuis 1980, la dépense globale pour le premier degré a augmenté de 88,0 % à prix constants, soit très légèrement plus que la dépense intérieure d'éducation (87,3 %).

De 1980 à 2012, dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 3 050 euros à 6 010 euros, soit une augmentation de 79,3 % ou,

en moyenne, de 1,8 % par an (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Au cours des dernières années, ce rythme de progression a cependant ralenti (depuis 2006, 0,5 % par an en moyenne). En 2012, comme en 2011, la dépense moyenne dans le premier degré est la seule à ne pas baisser (en euros constants), à la différence de celles du second degré et du supérieur.

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent qu'en 2010 la France se situe toujours en dessous de la moyenne de l'OCDE, nettement en deçà de pays comme les États-Unis, la Suède ou l'Australie.

Dans les années 1980 et jusqu'en 1997, les dépenses annuelles moyennes par élève de l'enseignement préélémentaire et élémentaire se sont nettement rapprochées, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Elles atteignent 4 590 euros en 1997. Depuis 1998, le coût de l'élève en élémentaire redevient supérieur à celui de l'élève en préélémentaire, de 4,7 % en 2012.

De 1990 à 2012, le coût d'une scolarité primaire théorique (3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire) sans redoublement ni raccourcissement de cycle, s'est accru de 60,8 %, passant de 29 660 à 47 680 euros (en euros constants) ■

La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État.

Pour le compte de l'éducation, cela a notamment entraîné des changements en matière de charges sociales : elles ont été réévaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Sources : MEN-MESR DEPP
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le premier degré

France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé

	1980	2000	2010	2011	2012p
DIE pour le premier degré (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,3	28,6	38,9	39,5	40,5
aux prix de 2012 (en milliards d'euros)	21,5	35,4	40,0	40,1	40,5
Part dans la DIE (en %)	28,9	27,2	28,6	28,9	29,0
Dépense moyenne par élève (1) aux prix de 2012 (en euros)	3 050	5 340	5 960	5 960	6 010
Structure du financement initial (en %) (2)					
État		51,9	53,8	53,0	52,5
<i>dont MEN – MESR</i>		51,8	53,6	52,8	52,3
Collectivités territoriales		40,9	37,9	38,3	38,9
Autres administrations publiques et CAF		2,3	1,6	1,9	2,2
Entreprises		0,0	0,0	0,0	0,0
Ménages		4,9	6,7	6,8	6,4

2012p : données provisoires

(1) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2012.

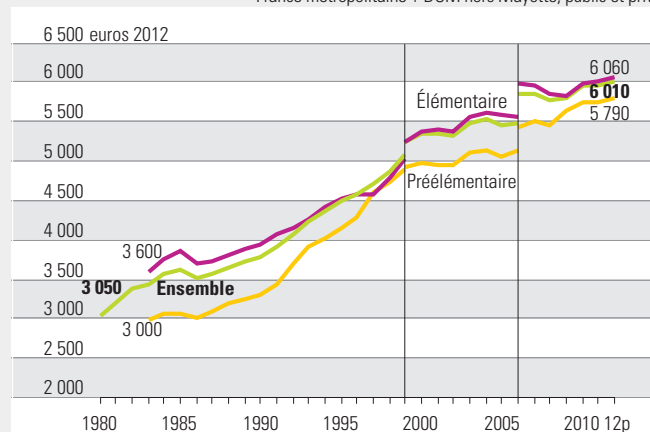
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) La structure du financement initial du premier degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-MESR DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré aux prix 2012 (1980-2012)

France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé



2012p : données provisoires

Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série :

en 1999, rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ;
en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lolf).

Source : MEN-MESR DEPP

03 Dépense théorique pour une scolarité primaire (1) (aux prix de 2012)

France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé

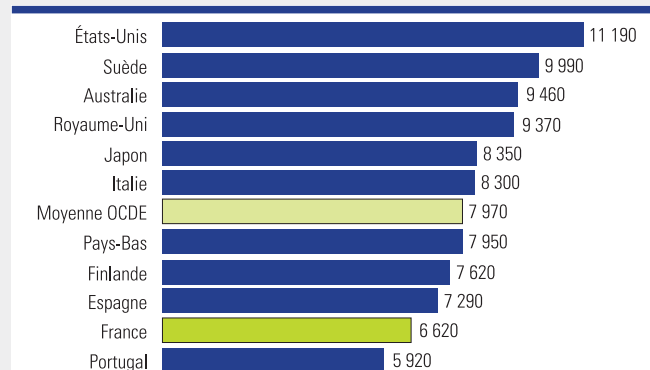
	1990		2012p	
	en euros	en %	en euros	en %
Préélémentaire	9 900	33,4	17 380	36,5
Élémentaire	19 760	66,6	30 300	63,5
Total	29 660	100,0	47 680	100,0

2012p : données provisoires

(1) Trois ans en préélémentaire et cinq ans en élémentaire (sans redoublement, sans raccourcissement de cycle).

Source : MEN-MESR DEPP

04 Dépenses pour un élève de l'élémentaire Public et privé, en équivalents-dollars (2010)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2013

En 2012, le pays a consacré 57,0 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 40,9 % de la dépense intérieure d'éducation. Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 62,1 % en prix constants pour s'établir à 9 620 euros en 2012.

En 2012, le pays a consacré 57,0 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 40,9 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années 1990, cette proportion connaît une légère hausse de 1995 à 1998, puis décroît régulièrement jusqu'en 2012.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 70,9 % entre 1980 et 2012, soit + 1,7 % en moyenne par an. Au cours de cette période, la dépense par élève a crû de 62,1 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Moins forte que dans le premier degré, la hausse de cette dépense moyenne ralentit ces dernières années jusqu'à s'inverser en 2011 (- 2,6 %) et 2012 (- 0,8 %). L'augmentation était due, surtout dans les années 1990, d'une part à l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (*indicateur 08*), d'autre part aux conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et des lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré. En 2012, la DIE du second degré diminue de - 0,5 % en raison d'un recul de la dépense de l'État de - 0,9 % ; conjuguée à une légère hausse des effectifs (+ 0,3 %), cela entraîne une baisse de la dépense par élève de - 0,8 %.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec un transfert de compétences entraînant la prise en charge des

ex-personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) des collèges et lycées publics par les régions et les départements, ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de taxes affectées déjà existantes (attribution d'une part de la TICPE et de la TSCA*) : en 2012, elles assurent 22,6 % du financement initial contre 14,0 % en 2000. La DIE du second degré est financée en 2012 à hauteur de 65,0 % par l'État qui prend toujours en charge la quasi-totalité des personnels (hormis les ex-personnels TOS), contre 74,1 % en 2000.

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter une dépense par élève relativement élevée dans l'enseignement secondaire 10 880 équivalents-dollars en 2010 contre 9 010 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2012, un collégien coûte 8 410 euros, un lycéen 11 310 euros en enseignement général ou technologique et 11 960 euros en enseignement professionnel. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement ni raccourcissement de cycle est évaluée à 115 270 euros en 2012 contre 78 950 euros en 1990 (aux prix 2012), soit une augmentation de 46 %. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel, en 16 ans puis en 15 ans à partir de 2008 (mise en place de la réforme de la voie professionnelle), est évaluée à 117 210 euros en 2012, en augmentation de 28 % depuis 1990 ■

* TICPE (ex-TIPP) : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ; TSCA : taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État. Pour le compte de l'éducation, cela a notamment entraîné des changements sur les charges sociales : elles ont été réévaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Sources : MEN-MESR DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le second degré (y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé

	1980	2000	2010	2011	2012p
DIE pour le second degré (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,8	46,8	57,1	56,5	57,0
aux prix de 2012 (en milliards d'euros)	33,4	58,0	58,7	57,3	57,0
Part dans la DIE (en %)	44,9	44,7	41,9	41,3	40,9
Dépense moyenne par élève (1) aux prix de 2012 (en euros)	6 090	9 380	9 960	9 700	9 620
Structure du financement initial (en %) (2)					
État		74,1	64,5	65,2	65,0
<i>dont MEN – MESR</i>		68,7	61,2	62,2	61,6
Collectivités territoriales		14,0	23,4	22,6	22,6
Autres administrations publiques et CAF		2,4	2,3	2,0	2,4
Entreprises		1,6	2,0	2,1	2,1
Ménages		7,9	7,8	8,1	7,9

2012p : données provisoires

(1) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2012.

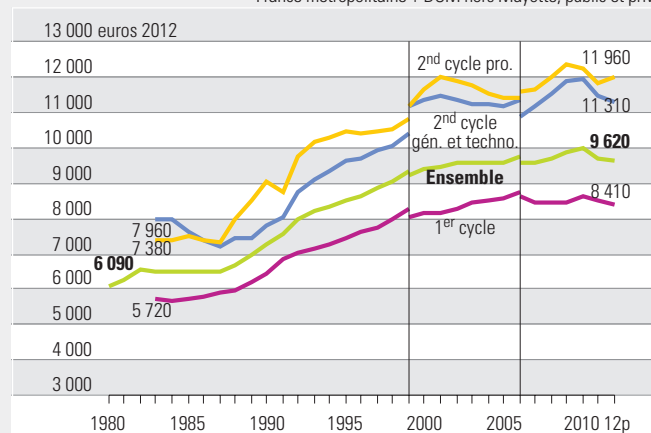
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-MESR DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2012 (1980-2012)

France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé



2012p : données provisoires

Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série :

en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lolf).

Source : MEN-MESR DEPP

03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2012, en euros)

France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé

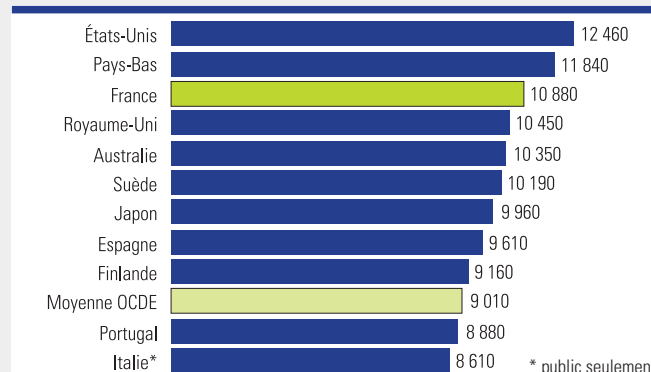
Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2012)	
		1990	2012p
Baccalauréat général et technologique	15 ans	78 950	115 270
Baccalauréat professionnel	15 ou 16 ans (1)	91 680	117 210

2012p : données provisoires

(1) 16 ans avant la réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008, 15 ans ensuite.

Source : MEN-MESR DEPP

04 Dépense moyenne pour un élève du secondaire Public et privé, en équivalents-dollars (2010)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2013

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 28,7 milliards d'euros en 2012. Cette dépense a été multipliée par 2,64 depuis 1980 (en prix constants).

En 2012, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 740 euros, soit 43,2 % de plus qu'en 1980 (en euros constants).

La collectivité nationale a consacré, en 2012, 28,7 milliards d'euros à l'enseignement supérieur. Depuis 1980, cette dépense a connu une forte croissance (+ 3,1 % en moyenne par an). Son poids dans la dépense intérieure d'éducation est passé de 14,6 % en 1980 à 20,6 % en 2012 (*tableau 01*).

L'accélération de cette progression, sensible de 2006 à 2010, tient à un effort budgétaire accru, mais aussi, en début de période, à la prise en compte d'un périmètre élargi à toutes les activités de recherche en université, à une revalorisation des cotisations sociales imputées et, enfin, à la réévaluation du coût des formations sanitaires et sociales relevant maintenant de la compétence des régions. En 2012, comme en 2011, la croissance annuelle marque le pas et n'est plus que de 0,9 % (0,7 % en 2011), en prix constants.

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,64 mais, face à un doublement des effectifs, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 43,2 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006), atteignant 11 740 euros en 2012. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 62,1 %. Au cours de la période récente, la dépense moyenne augmente d'abord de 11,0 %, en euros constants, entre 2006 et 2009, puis se replie légèrement entre 2009 et 2012 (- 1,2 % en trois ans, en euros constants), en raison d'un moindre effort budgétaire conjugué à une croissance des effectifs.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France est, en 2010, un peu supérieure

à celle de la moyenne des pays de l'OCDE (15 070 équivalents-dollars contre 13 530). Le coût moyen d'un étudiant estimé par l'OCDE de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures, place la France près de la moyenne (mais des pays comme les États-Unis ne participent pas à cet indicateur).

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation (*graphique 02*). Ils varient, en 2012, de 10 940 euros par an pour un étudiant d'université à 13 510 pour un étudiant de STS et 15 020 pour un élève de CPGE. Néanmoins, au cours des années récentes, ces dépenses moyennes ont tendance à se rapprocher. Les coûts par étudiant en IUT (ainsi que d'autres instituts rattachés) ne sont plus quantifiables depuis la mise en application de la Lof, en raison de la globalisation des crédits des universités. Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans, menant sans redoublement à une licence, est évalué à 148 100 euros en 2012, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 142 300 euros.

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (70,1 %), loin devant celles des collectivités territoriales (10,9 %) et des ménages (8,5 %). Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement à caractère social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2012 la dépense par étudiant de 11 740 euros à 13 060 euros ■

La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : œuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle retenait par contre l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs).

À partir de 2006, et en raison de la nouvelle présentation des lois de finances dans le cadre de la Lof, on retient l'ensemble des coûts de la recherche en université (personnel, fonctionnement et investissement). Pour les comparaisons internationales, sont également comptabilisées les dépenses de R&D relatives à certains organismes (ex : CNRS). Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Sources : MEN-MESR DEPP
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

(y compris l'apprentissage au niveau supérieur)

France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé

	1980	2000	2010	2011	2012p
DIE pour le supérieur (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	17,5	27,5	28,0	28,7
aux prix de 2012 (en milliards d'euros)	10,9	21,6	28,2	28,4	28,7
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,7	20,2	20,4	20,6
Dépense moyenne par étudiant (1) aux prix de 2012 (en euros)	7 760	9 910	11 840	11 820	11 740
Structure du financement initial (en %) (2)					
État		78,5	71,3	70,3	70,1
<i>dont MEN – MESR</i>		68,2	62,9	62,0	61,7
Collectivités territoriales		5,2	10,7	10,8	10,9
Autres administrations publiques et CAF (3)		1,3	1,7	2,1	2,3
Entreprises		5,8	7,8	8,3	8,2
Ménages		9,2	8,5	8,5	8,5

2012p : données provisoires

(1) La DIE a été réévaluée (voir méthodologie indicateur 01) pour l'ensemble de la période 1980-2012.

Les dépenses moyennes par étudiant n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

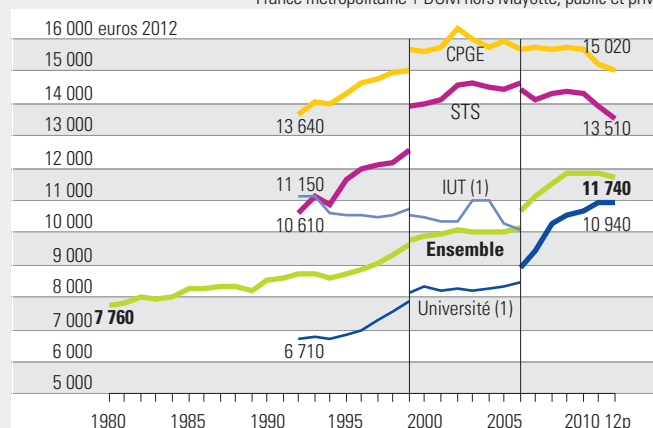
(2) La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

(3) Y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA, etc.).

Source : MEN-MESR DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2012 (1980-2012)

France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé



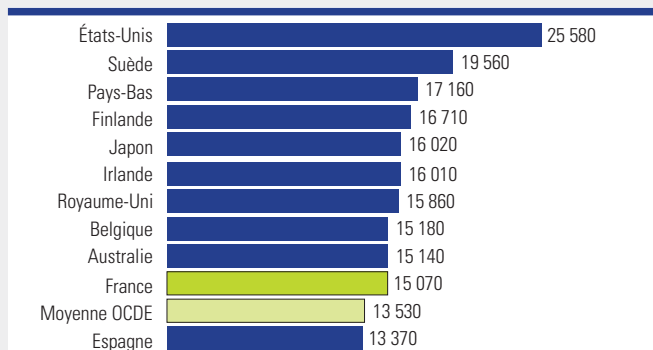
Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série :

en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lolf).

(1) La réforme de la Lolf ne permet plus de repérer les dépenses des IUT, qui sont, depuis 2006, intégrées aux universités.

Source : MEN-MESR DEPP

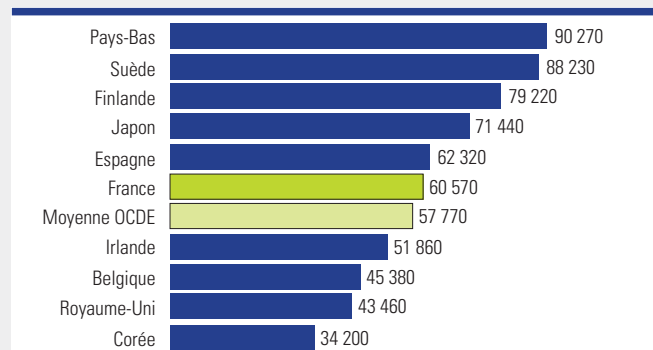
03 Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement (1) en équivalents-dollars (2010)



(1) Voir méthodologie ci-contre.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2013

04 Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (y compris recherche) (1) en équivalents-dollars (2010)



(1) Les données sur la durée moyenne des études aux États-Unis ne sont pas disponibles.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2013

En 2012, 10,6 milliards d'euros ont été consacrés à la formation continue et 2,6 milliards aux formations extrascolaires, soit au total 9,5 % de la dépense intérieure d'éducation. Bien plus fréquente qu'en 1971, la formation continue dépend toujours de la qualification des salariés et de la taille des entreprises.

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élèvent en 2012 à 10,6 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie). De 1980 à 2012, cette dépense a augmenté de 37,2 % en euros constants (*tableau 01*) et celles pour l'enseignement extrascolaire ont triplé, notamment à la suite d'un transfert en 1999 de dépenses pour l'enseignement artistique jusque-là affectées au second degré. Globalement, la part de la formation continue et des formations extrascolaires dans la DIE passe de 11,6 % à 9,5 % entre 1980 et 2012.

En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (47,0 %) et l'État (23,8 %), qui finance la formation de ses agents et celle des demandeurs d'emploi. Le ministère chargé du travail est le premier des financeurs publics. Le ministère de l'éducation nationale ainsi que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche assurent 4,1 % du financement total.

La loi de 1971 sur la formation continue avait des objectifs économiques (efficacité des entreprises) et individuels (promotion sociale). En près de 40 ans, l'accès des salariés à la formation professionnelle a quadruplé, de 11 à 42,7 % (*tableau 02*) ; et en 2009, le taux de participation financière des entreprises se situe bien au-delà de l'obligation légale (elles y consacrent 2,73 % du montant des salaires bruts, contre 1,35 % en 1972). Plus

nombreux à partir en formation, les salariés suivent cependant des stages de plus courte durée (29 heures contre 62 en 1972).

La formation continue demeure inégalement répartie selon la catégorie socioprofessionnelle, la taille et le secteur d'activité des entreprises. Malgré un rattrapage en faveur des ouvriers et employés depuis le milieu des années 1980, le personnel qualifié reste le premier bénéficiaire des actions. Ainsi, en 2011, 56,1 % des ingénieurs ou techniciens et agents de maîtrise, pour seulement 32,2 % des ouvriers, ont suivi un stage de formation financé par leur employeur (*tableau 03*).

La participation à la formation dépend fortement de la taille des entreprises, en France comme dans la plupart des pays de l'Union européenne : 15,0 % en 2011 dans les entreprises de 10 à 19 salariés, contre 57,5 % au-delà de 2 000 salariés. Cette différence, qui se maintient dans le temps (*graphique 04*), se retrouve dans l'effort financier des entreprises : 1,3 % de la masse salariale dans les entreprises de 10 à 19 salariés contre 3,8 % dans celles de 2 000 salariés et plus.

Les dispositions mises en place en 1972 ont été complétées en 2004 par un droit individuel à la formation de 20 heures par salarié et par an. Pour autant, ce dispositif reste peu usité et ne semble donc pas en mesure de corriger significativement les taux d'accès des catégories les moins formées ■

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés en interne par les entreprises ou les administrations. Par rapport au compte de l'éducation, utilisé ici, le compte de la formation professionnelle, établi par le ministère chargé du travail et s'élevant en 2010 à 31,5 milliards d'euros, inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage.

Les autres activités extrascolaires comprennent les cours du soir, les activités du Cnam, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global en 2012 (139,4 milliards d'euros) se trouve ainsi réparti entre le premier degré (40,5 milliards), le second degré (57,0), le supérieur (28,7), la formation continue (10,6) et les autres formations extrascolaires (2,6).

La loi de 1971 sur la formation professionnelle a créé, pour les employeurs de dix salariés et plus, l'obligation de participer chaque année au financement de la formation de leur personnel. Chaque entreprise est tenue de déposer auprès des services fiscaux une déclaration 2483 qui retrace la façon dont elle s'est acquittée de son obligation. Depuis 1972, ces informations sont saisies et traitées par le Céreq.

Sources : MEN-MESR DEPP, ministère chargé du travail (Dares), Céreq
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM

01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

France métropolitaine + DOM hors Mayotte

	1980	1990	2000	2010	2011	2012p
DIE pour la formation continue (1)						
aux prix courants (en milliards d'euros)	3,0	7,0	10,2	10,0	10,3	10,6
aux prix de 2012 (en milliards d'euros)	7,7	10,0	12,6	10,3	10,5	10,6
DIE pour l'enseignement extrascolaire (2)						
aux prix courants (en milliards d'euros)	0,3	0,8	1,8	2,7	2,6	2,6
aux prix de 2012 (en milliards d'euros)	0,9	1,2	2,2	2,8	2,6	2,6
Part dans la DIE (en %)	11,6	11,5	11,4	9,3	9,4	9,5
Structure du financement initial (en %)						
État		<i>n.c.(3)</i>	23,6	22,8		23,8
dont MEN – MESR		<i>n.c.(3)</i>	3,1	3,4		4,1
Collectivités territoriales		<i>n.c.(3)</i>	17,4	18,1		17,6
Autres administrations publiques		<i>n.c.(3)</i>	0,2	0,3		0,3
Entreprises		<i>n.c.(3)</i>	46,9	47,4		47,0
Ménages		<i>n.c.(3)</i>	11,9	11,4		11,3

2012p : données provisoires

(1) Les séries de dépense pour la formation continue présentent une fragilité liée à la non-exhaustivité des sources utilisées.

(2) L'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré).

(3) Le transfert de crédits de la formation artistique intervenu en 2003, rend la répartition de 2000 non comparable (n.c.).

Source : MEN-MESR DEPP

03 Accès à la formation selon la qualification (en %)

France métropolitaine + DOM

	1985	1995	2000	2005	2010	2011
Ouvriers non qualifiés	10	17	17	30,4	32	32,3
Ouvriers qualifiés	18	26	29			
Employés	21	30	32	32,5	34,3	34,8
Techniciens et agents de maîtrise	38	51	54	53,7	54	55,5
Cadres, ingénieurs	36	50	52	52,3	54,9	56,5
Ensemble	23	34	37	39,4	41,7	42,7

Il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

Source : déclarations 2483, Céreq

02 Évolution de l'accès à la formation continue (en %)

France métropolitaine + DOM

	1972	1980	1990	1995	2005	2011
Hommes	12,4	20,1	35,0	36,1	42,6	45,1
Femmes	6,9	13,9	29,4	32,7	35,4	39,4
Ensemble	10,7	17,5	31,8	34,3	39,4	42,7

Il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

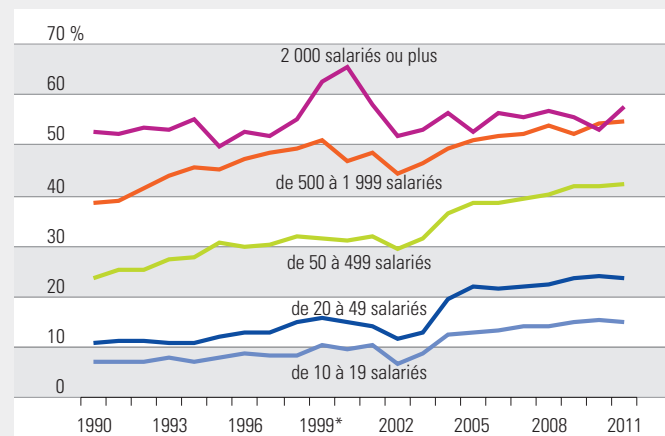
Lecture : en 2011, 39,4 % des femmes et 45,1 % des hommes ont participé à une formation financée par leur employeur.

Nouveau redressement des données issues des déclarations 2483

Le calcul des pondérations des données 2483 destiné à compenser les formulaires absents ou inexploitable a été revu, notamment pour être davantage représentatif des entreprises de 10 à 19 salariés. Ce nouveau calcul affecte à la fois les montants de dépenses des entreprises qui ont été revus à la hausse et les taux d'accès des salariés, revus à la baisse. Ce nouveau calcul s'applique aux années 2005 à 2011. Avant 2005, les chiffres n'ont pas pu être recalculés avec la nouvelle méthode et les évolutions entre 2004 et 2005 sont donc à prendre avec précaution.

Source : déclarations 2483, Céreq

04 Taux d'accès des salariés à la formation continue selon la taille des entreprises (en %)



(*) À partir de 1999, un redressement est effectué pour les entreprises de plus de 2 000 salariés, ce qui entraîne une révision à la hausse du taux d'accès.

Champ : France ; hors congé individuel de formation, contrats de professionnalisation et d'alternance.

Source : Céreq, déclarations fiscales 2483

Un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État sous forme de bourses : la proportion atteint 32,7 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 598 millions d'euros en 2012.

Différentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous condition de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré représente pour le ministère de l'éducation nationale un effort budgétaire d'environ 568,2 millions d'euros en 2012¹. Les bourses attribuées concernent 1 300 000 jeunes (France métropolitaine et DOM y compris Mayotte, public et privé), soit 24,0 % de l'ensemble des élèves. Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 27,3 % contre 11,7 %. En 2012, ces bourses ont été attribuées à 821 000 collégiens et 478 000 lycéens (*tableau 01*). Par rapport à 2000, la baisse du nombre et de la proportion de boursiers est assez nette en lycées, la proportion restant bien plus élevée en 2012 en lycée professionnel (32,7 %) qu'en lycée général ou technologique (17,2 %).

Le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 euros, a concerné 86 400 bénéficiaires en 2012-2013, ce chiffre est en légère diminution par rapport à l'année scolaire précédente. Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien »

au diplôme national du brevet (DNB) et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail, en classe de troisième.

En complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des types et niveaux d'enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et, pour certaines formations professionnelles ou technologiques, prime d'équipement et/ou prime de qualification. Les élèves boursiers internes, en collège ou en lycée, bénéficient en outre d'une prime à l'internat (*tableau 02*). Des enveloppes de fonds sociaux (30,2 millions d'euros en 2012) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Cette enveloppe a été réduite de moitié en dix ans. Après consultation de la communauté éducative, le chef d'établissement décide des aides à accorder.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS), pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Modulée selon l'âge, cette allocation représente une dépense totale de 1,870 milliard d'euros (*tableau 03*) ■

Bourses nationales : elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées ici, sont prises en charge par les crédits des conseils généraux ou régionaux. **Bourses du second degré :** leur montant est évalué en fonction des ressources et charges des familles, selon un barème national.

Les bourses de collège comportent trois montants annuels différents : 80,9 euros, 240,1 euros et 350 euros. Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en Erea, y compris ceux de premier cycle. Le montant annuel de la bourse de lycée peut varier de 134,37 euros (3 parts) à 447,90 euros (10 parts). Ce nombre de parts résulte du rapport ressources et charges familiales selon le barème national. Le montant de la part de bourse est de 44,79 euros en 2012-2013.

Bourses d'enseignement d'adaptation : elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire, orientés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui, en plus de leur scolarité normale, suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires dont la famille supporte le coût. Elles sont attribuées selon les charges et ressources des familles.

Fonds social pour les cantines : ils facilitent l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et évitent ainsi que certains enfants se trouvent privés de repas lorsque leur famille ne peut payer les frais de restauration. **Fonds sociaux collégiens et lycéens :** ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

Sources : MEN-DGESCO, Cnaf
Champ : France métropolitaine + DOM

1. Hors fonds sociaux.

01 Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière

France métropolitaine + DOM
y compris Mayotte à partir de 2011 (éducation nationale, public et privé)

	2000-01	2006-07	2010-11	2011-12	2012-13
Effectifs de boursiers en collège	789 726	780 275	769 631	821 613	821 251
% boursiers en collège	23,6 %	24,4 %	24,2 %	25,4 %	25,1 %
Effectifs de boursiers en LEGT	300 891	286 876	243 126	247 810	250 261
% boursiers en LEGT	19,1 %	18,0 %	17,1 %	17,2 %	17,2 %
Effectifs de boursiers en LP	288 482	252 501	238 120	240 020	228 011
% boursiers en LP	36,6 %	35,3 %	31,7 %	36,2 %	32,7 %
Total lycée	589 373	539 377	481 246	487 830	478 272
dont bourses au mérite en lycée	9 259	69 996	88 307	87 693	86 414
% boursiers en lycée	26,7 %	24,4 %	22,1 %	22,4 %	22,2 %
Total boursiers (collèges et lycées)	1 379 099	1 319 652	1 250 877	1 309 443	1 299 523
% boursiers collèges et lycées	24,8 %	24,4 %	23,4 %	24,2 %	24,0 %
Nombre de bénéficiaires de primes à la scolarité (1)	581 907	611 244	530 138	538 802	527 241

(1) Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables).

Source : MEN-DGESCO

02 Aides aux élèves

France métropolitaine + DOM
y compris Mayotte en 2012, public et privé

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2012	Évolution 2001-2012	
	en milliers d'€		en € courants	en € constants
Aides directes MEN				
Bourses de collège	115 070	161 776	40,6 %	17,1 %
Bourses de lycée (1)	206 853	191 366	- 7,5 %	- 22,9 %
Bourses au mérite - lycée (2)	7 055	69 131	ns	
Primes (lycée sauf internat)	165 420	132 203	- 20,1 %	- 33,4 %
Prime à l'internat - collège (3)		1 784		
Prime à l'internat - lycée (3)		11 525		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038	483	- 53,5 %	- 61,2 %
Fonds sociaux (4)	67 900	30 203	- 55,5 %	- 62,9 %
Total aides directes MEN	563 336	598 471	6,2 %	- 11,5 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 233 762	1 870 370	51,6 %	26,3 %

(1) La diminution est liée essentiellement à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

(2) Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

(3) Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

(4) Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

Sources : MEN-DGESCO, Cnaf

03 Montants de l'aide moyenne aux boursiers* aux bénéficiaires de l'ARS (en euros courants)

France métropolitaine + DOM

	2000-01	2010-11	2011-12	2012-13	Évolution 2000-12
Aide moyenne en collège	152 €	192 €	199 €	199 €	+ 30,9 %
Effectifs de boursiers en collège (1)	789,7	769,6	821,6	821,3	+ 4,0 %
Effectifs des élèves de collège (1)	3 346,3	3 179,3	3 239,9	3 270,7	- 2,3 %
Aide moyenne en lycée	664 €	837 €	840 €	845 €	+ 27,3 %
Effectifs de boursiers en lycée (1)	589,4	481,2	487,8	478,3	- 18,8 %
Effectifs des élèves de lycée (1)	2 204,2	2 173,9	2 175,5	2 151,3	- 2,4 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS) selon l'âge	2000-01	2010-11	2011-12	2012-13	
6-10 ans		281 €	285 €	356 €	
11-14 ans	253 €	296 €	301 €	376 €	
15-18 ans		306 €	311 €	389 €	

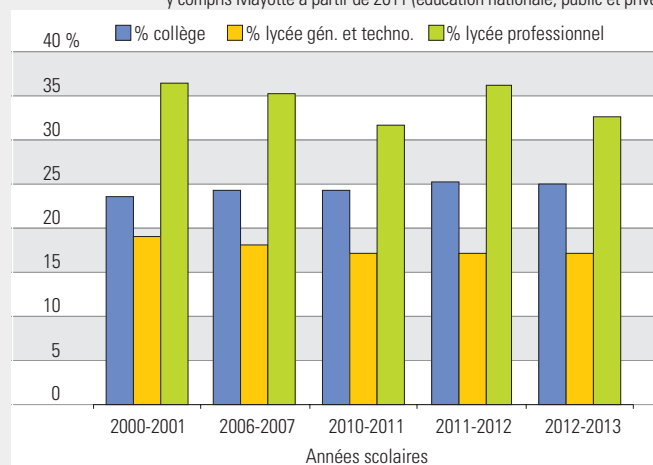
* Bourses + primes du MEN, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation.

(1) En milliers.

Sources : MEN-DGESCO, Cnaf

04 Proportions de boursiers dans le second degré

France métropolitaine + DOM
y compris Mayotte à partir de 2011 (éducation nationale, public et privé)



Source : MEN-DGESCO

Pour l'année scolaire 2012-2013, le ministère de l'éducation nationale rémunère 1 042 600 personnes dont 906 300 appartiennent au secteur public et 136 300 au secteur privé sous contrat. 80,7 % de ces personnels sont des enseignants.

Pendant l'année scolaire 2012-2013, 1 042 600 personnes sont rémunérées sur crédits d'État par le ministère de l'éducation nationale : 841 700 sont enseignants au niveau scolaire des secteurs public et privé sous contrat, soit 80,7 % de l'ensemble du personnel. Les effectifs d'enseignants intègrent les stagiaires en pleine responsabilité de classe depuis la rentrée 2010, réglementation appliquée jusqu'à la rentrée 2012-2013. Dans le premier degré, la tendance depuis le milieu des années 1990 est légèrement croissante (+ 2,4 % jusqu'à la rentrée 2012), mais décroissante sur les deux dernières rentrées. Dans le second degré, la réduction continue de l'effectif d'ensemble observée depuis l'année 2002-2003 (de 11 % jusqu'à 2012-2013) contraste avec la phase antérieure de croissance.

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 367 000 enseignants exercent dans les écoles publiques ou les classes sous contrat des écoles privées et 474 600 dans un établissement du second degré, public ou privé. 201 000 agents assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat, en inspection académique ou en administration centrale. Parmi ces

agents, 90 800 assistants d'éducation, assistants pédagogiques et auxiliaires de vie scolaire sont recensés et interviennent dans les établissements publics du second degré. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (agriculture, défense, santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

Plus des deux tiers de ces personnels sont des femmes. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement scolaire privé (74,1 % contre 68,9 % dans le public), avec une présence toujours plus forte dans le premier degré (91,2 % contre 81,9 %) que dans le second degré (66,0 % contre 58,0 %). Les personnels non enseignants sont toujours très majoritairement féminins (70,0 %).

Aux côtés des enseignants, les autres personnels sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, inspecteurs, personnels d'orientation, de documentation ou personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. De janvier 2007 à janvier 2009, la forte diminution des personnels non enseignants est largement liée au passage sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'éducation nationale sur les programmes Lolf : loi organique du 1^{er} août 2001, mise en application le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La Lolf se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sont pris en compte dans le total, pour la deuxième année, les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques.

Source : MEN-MESR DEPP, exploitation d'une extraction de l'infocentre Polca (Pilotage opérationnel de la Lolf en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire de janvier 2013.
Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte depuis l'année 2011-2012), secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement dans le secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

01 Évolution des effectifs des personnels de l'éducation nationale (hors enseignement supérieur)

France métropolitaine + DOM

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance (2)	dont aides-éducateurs et assistants d'éducation, assistants pédagogiques (3)	Total	Part des enseignants
	Public	Privé	Total				
1999-2000	734 977	139 650	874 627	311 232	61 470	1 185 859	73,8 %
2002-2003	750 005	144 169	894 174	367 195	55 770	1 261 369	70,9 %
2004-2005	742 621	144 940	887 561	289 549	51 287	1 177 110	75,4 %
2006-2007	734 446	144 501	878 947	231 550	60 635	1 110 497	79,1 %
2008-2009	715 599	141 661	857 260	195 851	67 538	1 053 111	81,4 %
2009-2010	712 453	140 454	852 907	195 373	68 949	1 048 280	81,4 %
2010-2011	720 655	138 639	859 294	193 835	68 321	1 053 129	81,6 %
2011-2012	712 625	137 022	849 647	193 898	68 821	1 043 545	81,4 %
2012-2013	705 351	136 316	841 667	200 975	90 754	1 042 642	80,7 %

(1) Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé, y compris les fonctionnaires stagiaires affectés directement dans le secteur public en école ou établissement depuis la rentrée 2010 (15 561 à la rentrée 2012).

(2) À partir de 2007, non compris les personnels rémunérés sur les programmes « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication *État de l'enseignement supérieur et de la recherche*, ni, à partir de 2010, les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'enseignement supérieur.

(3) Les derniers aides-éducateurs sont recensés pour l'année scolaire 2006-2007.

Source : MEN-MESR DEPP

02 Répartition des effectifs des personnels de l'éducation nationale en janvier 2013

Public et privé

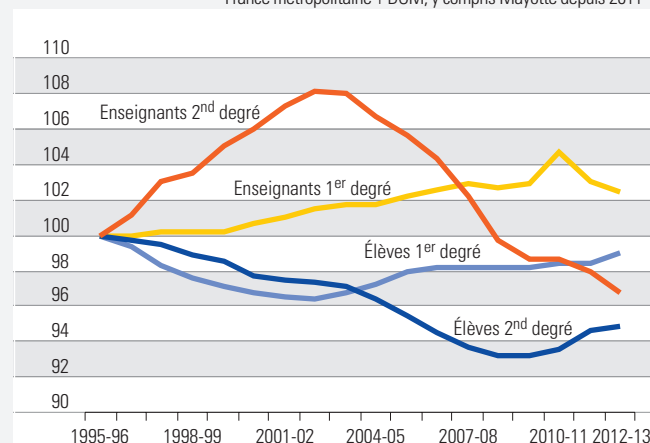
Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	323 449
Enseignement du premier degré privé	43 590
Enseignement scolaire du second degré public	381 902
Enseignement du second degré privé	92 726
Total enseignants	841 667
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance*	110 221
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	90 754
Total	1 042 642

* Non compris les personnels rémunérés sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » en poste à l'administration centrale.

Source : MEN-MESR DEPP

03 Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants

Public et privé sous contrat, France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte depuis 2011-12



Source : MEN-MESR DEPP

Parmi les 841 700 enseignants rémunérés par le ministère de l'éducation nationale l'année 2012-2013 au titre de l'enseignement scolaire, 43,6 % exercent dans le premier degré public et privé et 56,4 % dans le second. 198 500 agents assurent la gestion de l'enseignement scolaire (hors personnels en administration centrale).

Pour l'année scolaire 2012-2013, le premier degré public compte 323 400 enseignants, y compris les fonctionnaires stagiaires. La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (97,5 %). Parmi les 43 600 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 87,3 % ont une rémunération correspondante à celle des professeurs des écoles, 10,0 % sont instituteurs suppléants.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 381 900 enseignants, y compris les fonctionnaires stagiaires. Plus de six enseignants sur dix (62,1 %) sont certifiés ou assimilés, plus d'un sur dix agrégés (12,1 %), 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure et 14,9 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, 60,7 % des 92 700 enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou professeurs assimilés, 3,6 % sont agrégés et 11,1 % professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 4,1 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas titulaires : 6,6 % ne le sont pas dans le secteur public et 19,9 % dans le privé sous contrat.

Près d'un tiers des personnels non enseignants dédiés à l'enseignement scolaire sont des personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), dont plus de la moitié relèvent des programmes des premier et second degrés et de la catégorie C. Près des deux tiers sont des personnels de direction, d'inspection (rémunérés sur les programmes des deux degrés et exclusivement en catégorie A), ainsi que des personnels d'éducation, rémunérés sur le programme « vie de l'élève ». Ces derniers comprennent, aux côtés des conseillers principaux d'éducation de catégorie A, les 90 800 assistants d'éducation, non titulaires. 4,4 % sont des personnels techniques (ITRF).

La population enseignante du secteur public est plus jeune dans le premier degré (41,2 ans en moyenne) que dans le second degré (43,3 ans) et plus féminisée (81,9 % contre 58,0 %). La féminisation est encore plus prononcée parmi les jeunes générations : jusqu'à 30 ans, la part des femmes dépasse 88 % dans le premier degré et 65 % dans le second degré. C'est à partir de 50 ans qu'elle l'est le moins : 72,8 % et 53,7 % pour les deux degrés respectivement, groupe d'âge qui rassemble environ un tiers des hommes pour 20,6 % et 27,3 % respectivement des femmes ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent, au titre du ministère de l'éducation nationale sur la mission interministérielle Lolf : enseignement scolaire. La Lolf, loi organique du 1^{er} août 2001 appliquée au 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État et est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006.

La Lolf se décline en missions, programmes et actions. Les effectifs comptabilisés dans ces tableaux sont les personnels rémunérés sur cinq des six programmes de cette mission interministérielle (enseignement scolaire public du premier degré, enseignement scolaire public du second degré, vie de l'élève, enseignement privé du premier et du second degrés, soutien de la politique de l'éducation nationale). Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions.

Source : MEN-MESR DEPP, exploitation en janvier 2013 d'une extraction de l'infocentre Polca (pilotage opérationnel de la Lolf en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat

01 Les enseignants du premier degré

France métropolitaine + DOM

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
1999-00	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2002-03	318 236	78,8	66,3	45 640	91,1	60,3
2004-05	318 236	79,7	79,7	46 079	90,9	74,5
2009-10	323 445	81,5	96,9	45 483	91,0	87,0
2010-11	330 868	81,7	97,6	44 377	91,0	87,8
2011-12	325 441	81,6	97,2	43 824	91,0	87,3
2012-13	323 449	81,9	97,5	43 590	91,2	87,3

Source : MEN-MESR DEPP

02 Les enseignants du second degré

France métropolitaine + DOM

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
1999-00	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2002-03	431 769	56,7	58,8	98 529	65,7	46,5
2004-05	424 385	57,0	61,4	98 861	65,6	52,5
2009-10	389 008	57,6	62,5	94 971	65,8	60,2
2010-11	389 787	57,9	62,6	94 262	66,0	60,6
2011-12	387 184	57,8	61,9	93 198	65,9	60,7
2012-13	381 902	58,0	62,1	92 726	66,0	60,7

Source : MEN-MESR DEPP

03 Personnels administratif, technique et d'encadrement (1)

France métropolitaine + DOM

		Effectifs	%
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Catégorie A	16 763	8,4
	Catégorie B	16 281	8,2
	Catégorie C	23 437	11,8
	Total ASS (2)	62 565	31,5
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	34 462	17,4
	Catégorie B	19	0,0
	Total DIEO (2)	127 155	64,1
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	1 408	0,7
	Catégorie B	1 591	0,8
	Catégorie C	649	0,3
	Total ITRF	8 704	4,4
Bibliothèques	Total bibliothèques	27	0,0
Ensemble		198 451	100,0

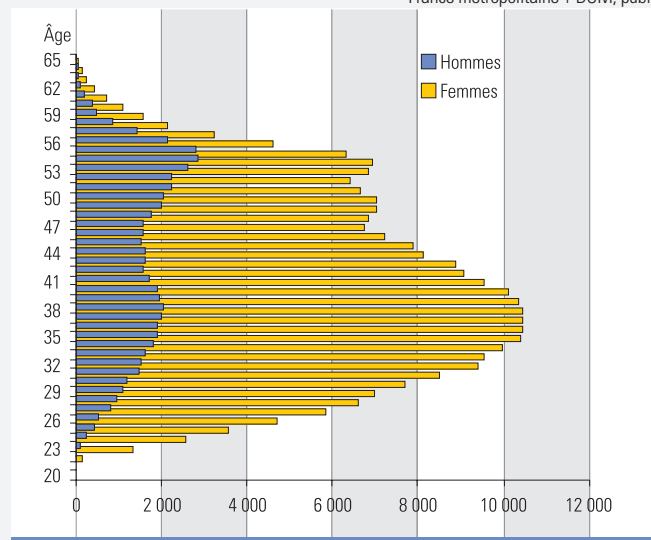
(1) Personnels rémunérés sur les programmes des premier et second degrés, « vie de l'élève » et « soutien de la politique de l'éducation nationale », hors administration centrale (pour partie en soutien à l'enseignement supérieur).

(2) Y compris les non-titulaires.

Source : MEN-MESR DEPP

04 Répartition par âge et sexe des enseignants du premier degré public en janvier 2013

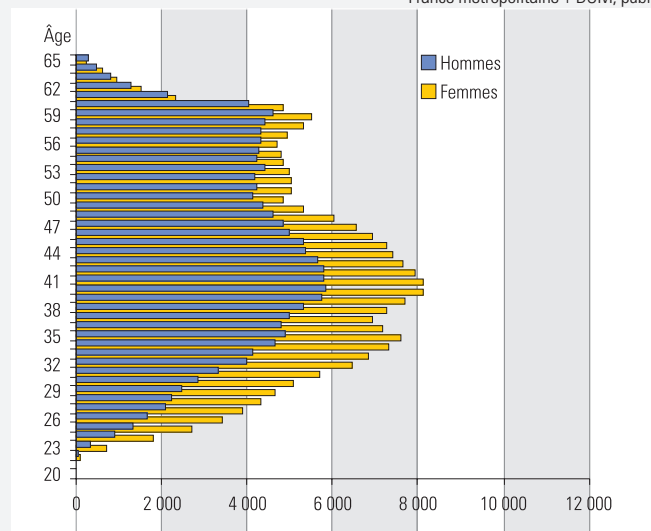
France métropolitaine + DOM, public



Source : MEN-MESR DEPP

05 Répartition par âge et sexe des enseignants du second degré public en janvier 2013

France métropolitaine + DOM, public



Source : MEN-MESR DEPP

Après une progression continue jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est ensuite stabilisée, voire a connu une légère régression. En 2011-2012, la durée de scolarisation s'établit à 18,4 années d'études.

Les taux de scolarisation par âge constatés en 2011-2012 permettent d'espérer, pour un enfant âgé de deux ans susceptible d'entrer à l'école, un total de 18,4 années de formation initiale, dont 2,9 années dans l'enseignement supérieur (*tableau 01*).

Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années entre 1985 et 1995, l'espérance de scolarisation a baissé ensuite et se stabilise à 18,4 ans depuis la rentrée 2010. Si la France reste un pays de forte scolarisation, elle ne se situait plus, à la rentrée 2011, que dans la moyenne des pays de l'OCDE pour la scolarisation à plein temps des enfants âgés d'au moins cinq ans. La scolarisation à temps partiel, absente en France, apparaît plus développée dans des pays de l'Europe du Nord ou aux États-Unis.

La durée de scolarisation d'un élève dépend du type d'études entreprises (générales, technologiques ou professionnelles) mais aussi de la rapidité de son parcours scolaire. Ce dernier

facteur a joué un rôle dans le tassement de la durée totale de scolarisation. Les parcours durent moins longtemps parce que les élèves redoublent moins. Prolongeant celle qui est intervenue dans l'enseignement élémentaire, la baisse des redoublements est également nette depuis les années 1980 dans le second degré (*graphique 02*) et les nouvelles générations parviennent plus vite et plus jeunes que leurs aînées au terme de l'enseignement secondaire.

La fréquentation de l'enseignement supérieur a subi, pour sa part, l'effet d'une plus grande orientation des jeunes générations vers les formations professionnelles, au détriment des filières longues de l'université. L'espérance de scolarisation de l'ensemble des jeunes dans le supérieur stagnait aux environs de 2,6 années au début des années 2000. Les trois dernières rentrées sont cependant marquées par une progression du nombre d'étudiants et une hausse du taux de scolarisation (*graphique 03*). En 2011-2012, l'espérance de scolarisation dans l'enseignement supérieur s'établit à 2,9 années ■

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée totale de la scolarité d'un enfant âgé de deux ans cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an.

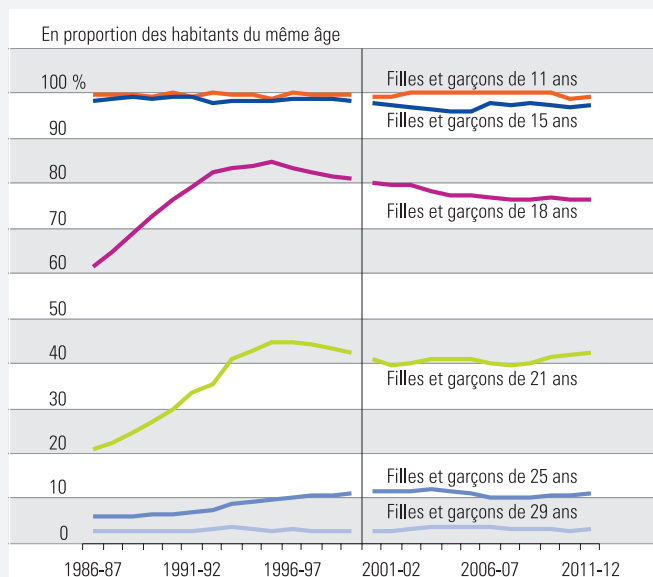
Sources : MEN-MESR DEPP, Insee
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), ensemble des formations

01 Évolution de la durée de scolarisation

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			
	1985-86	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2010-11	2011-12
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,8	18,6	18,4	18,4
<i>Filles</i>	17,2	18,2	19,2	19,0	18,9	18,7	18,7
<i>Garçons</i>	17,0	18,0	18,8	18,6	18,4	18,2	18,2
Préélémentaire	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,1	3,1
Élémentaire	5,5	5,4	5,3	5,2	5,2	5,1	5,1
Secondaire	6,8	7,5	7,7	7,6	7,4	7,3	7,3
Supérieur	1,5	1,9	2,6	2,6	2,7	2,8	2,9

Sources : MEN-MESR DEPP (population scolaire) et Insee (estimation des effectifs d'habitants)

03 Taux de scolarisation selon l'âge (1986-2012)



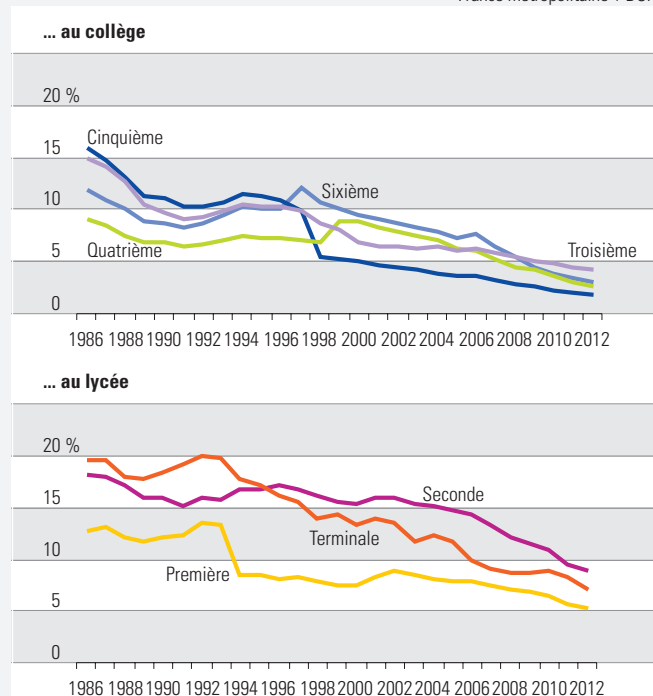
Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %.

Champ : population scolarisée = ensemble des établissements d'enseignements et centres de formation d'apprentis (avant 1999-2000 : France métropolitaine, après : France métropolitaine + DOM).

Sources : MEN-MESR DEPP (population scolaire) et Insee (estimation des effectifs d'habitants)

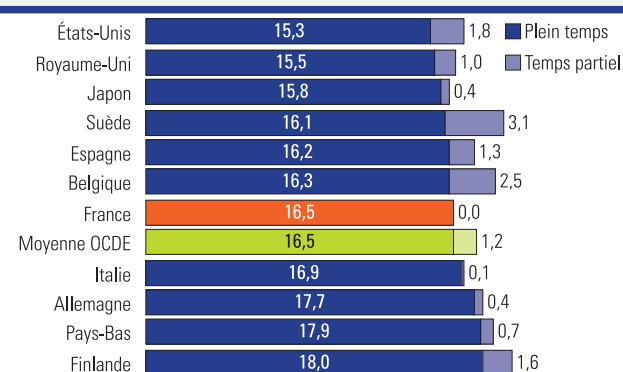
02 Évolution des redoublements de 1986 à 2012...

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR DEPP

04 Espérance de scolarisation pour un enfant âgé de 5 ans (2011)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2013

Les « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » accueillent plus d'un vingtième des écoliers et collégiens. Plus de sept élèves de collège Éclair sur dix sont issus des catégories sociales défavorisées et un sur cinq a un retard scolaire d'au moins un an en entrant en sixième. Ils maîtrisent moins bien les compétences du socle commun de connaissances et de compétences, en fin de CM2 comme à l'issue du collège, et leurs résultats au diplôme national du brevet sont, en moyenne, 12 points en deçà des collèges hors éducation prioritaire.

À la rentrée 2012, 301 collèges publics et 2 139 écoles publiques relèvent du dispositif Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en France métropolitaine et dans les DOM. Ils accueillent 367 200 écoliers et 142 300 collégiens, soit plus d'un élève sur vingt, en primaire comme au collège. Les autres collèges de l'éducation prioritaire s'inscrivent dans les réseaux de « réussite scolaire » (RRS).

Les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 73,0 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 56,5 % en RRS et 34,5 % dans les établissements hors éducation prioritaire (EP) (France métropolitaine et DOM). Leur retard scolaire est plus fréquent : 20,4 % des élèves issus des écoles Éclair sont en retard à l'entrée en sixième contre 17,2 % en RRS et 11,2 % hors EP (tableau 01).

En fin de CM2, comme en fin de troisième, les élèves des Éclair maîtrisent moins bien que les autres élèves les compétences 1 et 3 du socle

commun. Par exemple, 59,6 % des élèves de CM2 des écoles du programme Éclair maîtrisent la compétence 1 du socle, ils sont 68,7 % dans les écoles RRS et 79,1 % hors EP (graphique 02).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie – éducation civique). À la session 2012, 34,2 % des élèves des collèges Éclair et 46,4 % des élèves des RRS ont obtenu plus de 10 sur 20 aux épreuves écrites, contre 61,8 % hors EP. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation et l'oral d'histoire des arts, les écarts diminuent : 72,9 % des élèves des Éclair ont obtenu leur DNB contre 84,9 % hors EP (graphique 03). Ces indicateurs doivent être interprétés plus comme un état des lieux initial sur la réussite scolaire des élèves en Éclair que comme une évaluation de ce dispositif. En effet, le dispositif Éclair n'étant entré en application qu'à la rentrée 2011, ses actions pédagogiques propres n'ont pas pu pleinement être appliquées ■

Depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances ». (Vademecum Programme Éclair). Expérimenté dans 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010), il a été étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011 (245 collèges RAR sur 254 faisaient partie du dispositif Éclair).

Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 01) comprend les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, de retraités employés ou ouvriers et de personnes sans activité professionnelle.

La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2012, qui étaient en CM2 à la rentrée 2011 dans une école Éclair, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire. Le graphique 03 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2012 du diplôme national du brevet (DNB). Les pourcentages de maîtrise des compétences du socle sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Source : MEN-MESR DEPP, fichiers Scolarité et enquêtes compétences du socle
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public

01 Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2012 (en %)

France métropolitaine et DOM, secteur public

	Enfants d'ouvriers et d'inactifs	Enfants de cadres et d'enseignants	Élèves entrant en sixième en retard
Éclair	73,0	9,1	20,4
RRS	56,5	19,0	17,2
Hors éducation prioritaire	34,5	38,5	11,2
Ensemble	42,3	30,9	12,1

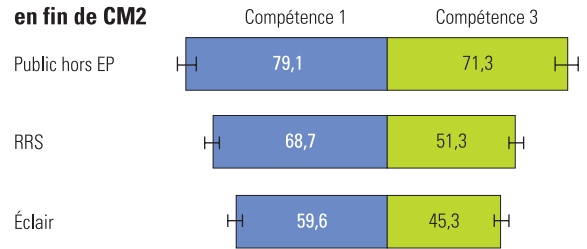
Lecture : pour les deux premières colonnes, la ligne Éclair correspond aux élèves entrant en sixième dans un collège Éclair ; pour la dernière colonne, la ligne correspond aux élèves entrant en sixième venant d'une école Éclair.

Source : MEN-MESR DEPP

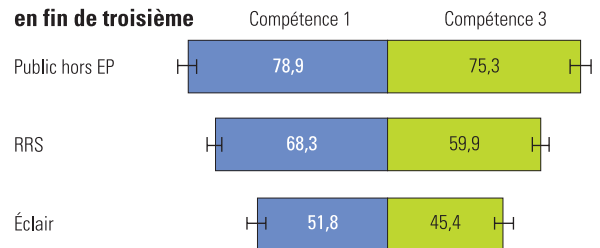
02 Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun en 2012 (en %)

France métropolitaine et DOM, secteur public

en fin de CM2



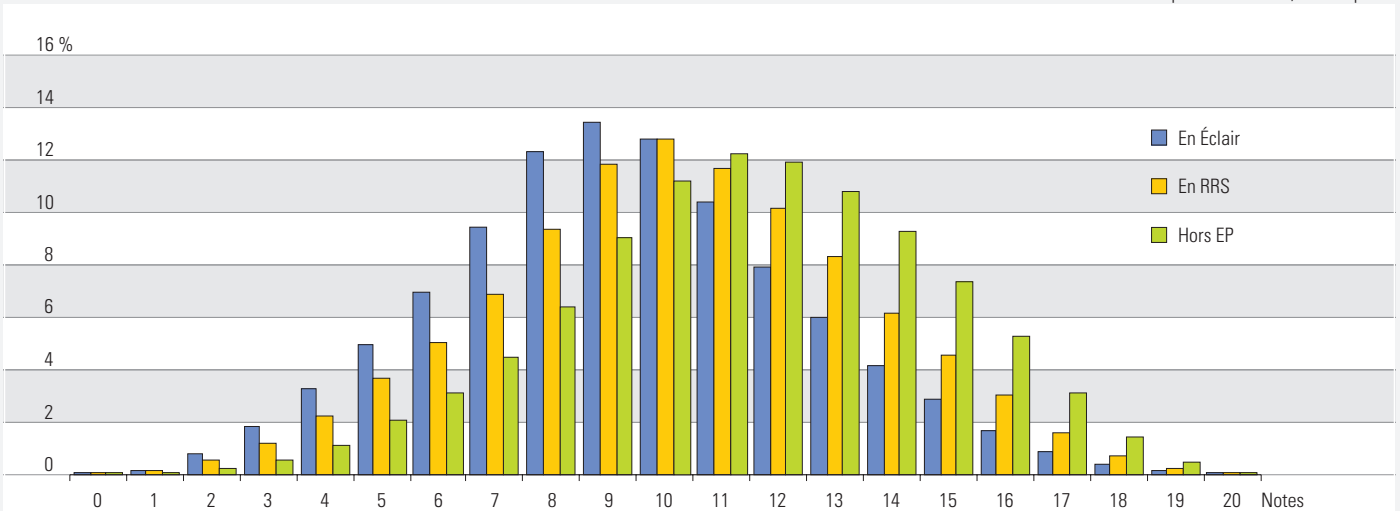
en fin de troisième



Source : MEN-MESR DEPP

03 Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2012

France métropolitaine et DOM, secteur public



Lecture : dans les collèges Éclair, 13,5 % des élèves ont eu entre 9 et 10 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2012 contre 11,9 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire, 9,0 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 9,6 % de l'ensemble des élèves.

Source : MEN-MESR DEPP

Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.

La scolarisation dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : le développement de la scolarisation avant l'âge de 6 ans, la diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires et l'amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants âgés de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À l'âge de 3 ans, la scolarisation est devenue totale, ce qui n'est pas le cas des enfants de 2 ans dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de 2 à 5 ans. Proche d'environ un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans diminue lors des dernières rentrées (*graphique 01*), sous l'effet de la reprise démographique sensible depuis l'année 2000 : il est de 11 % à la rentrée 2012.

En élémentaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, des élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 26 élèves. Dans l'élémentaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années 1960, la taille moyenne des classes est maintenant proche de 23 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980 et de 64 000 en 1990 à un peu moins de 53 000 à la rentrée 2012, du fait notamment de la forte diminution d'écoles élémentaires à classe unique et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend à se modifier et à se déplacer « vers le haut » : avec la diminution d'écoles de 5 classes ou moins et l'augmentation d'écoles de 6 classes ou plus (*graphique 02*).

Le maintien, voire le renforcement, des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du *ratio* de postes pour 100 élèves (P/E). Ce mouvement s'interrompt au-delà de la rentrée 2003 : après un maximum de 5,37, ce *ratio* retrouve en 2012 une valeur identique à celle de la fin des années 1990 (5,20 : *graphique 03*). Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le *ratio* inverse du nombre moyen d'élèves par enseignant. Très variable selon les pays, ce nombre, proche en 2011 de 20 en Corée et au Royaume-Uni, contre un peu plus de 11 en Italie et Suède, dépasse 18 en France, où il reste supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE ■

Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'Insee.

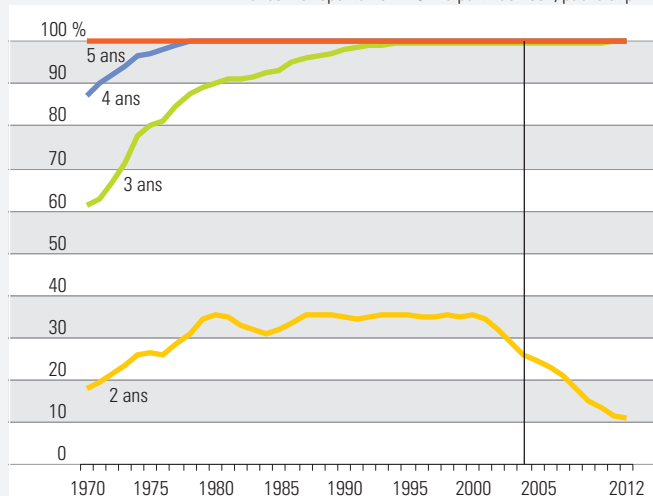
Ainsi, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans est estimé à 11,0 % en 2012. Seuls les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire étant scolarisables, c'est donc plus de 15 % des enfants nés entre le 01/01/2010 et le 31/08/2010 qui étaient, en fait, scolarisés à la rentrée 2012.

L'enquête 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Le constat du premier degré par école est maintenant réalisé pour l'essentiel à partir de DECIBEL, base de pilotage opérationnel de la « base élèves 1^{er} degré » (BE1D).

Source : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM, public et public + privé

01 Taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans (1970-2012)

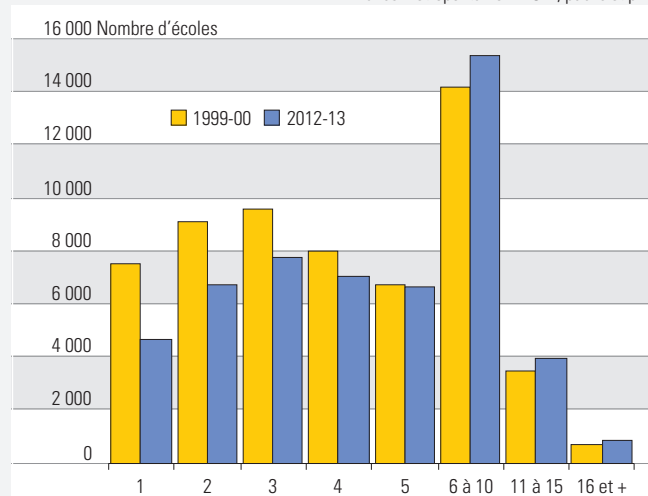
France métropolitaine de 1970 à 2003 et
France métropolitaine + DOM à partir de 2004, public et privé



Source : MEN-MESR DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

02 Répartition des écoles selon leur nombre de classes

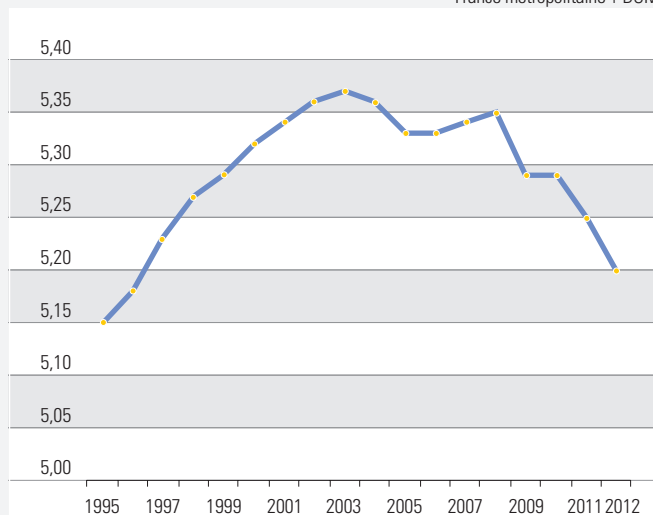
France métropolitaine + DOM, public et privé



Source : MEN-MESR DEPP

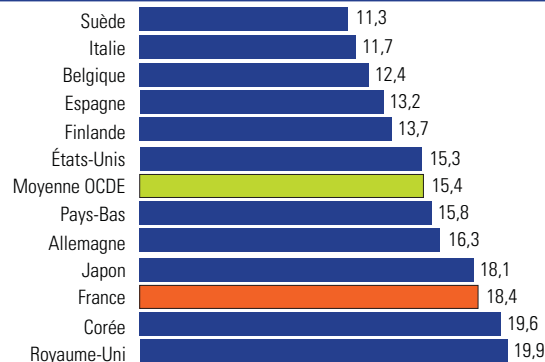
03 Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1995-2012)

France métropolitaine + DOM



Source : MEN DGESCO

04 Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2011) (public et privé)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2013

L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Ce mouvement tend à s'inverser ces dernières années en collège, qui comptent en moyenne 25 élèves par classe à la rentrée 2012, et près de 29 en lycée.

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Pour l'année 2011, le *ratio* du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 12,3 en France, contre plus de 16 aux Pays-Bas ou en Corée, mais seulement 10 ou moins en Belgique et Espagne. Ce rapport, qui a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collège et lycée, repart à la hausse ces dernières années.

Cet indicateur ne constitue qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique. Vers 1990, les classes de lycées comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Les années

suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collège, les seconds cycles ont vu leurs classes s'alléger avec le recul démographique. Lors des dernières rentrées, la taille moyenne des classes s'élève en collège (25 élèves en moyenne en 2012) et en second cycle général et technologique (28,8) mais reste proche de 19 élèves en second cycle professionnel (*graphique 01*).

Cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement sont aujourd'hui effectuées en groupe et non en classe entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics, et la moitié environ en lycée (*tableau 02*).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en classe entière ou en groupe. En 2012, il est égal à 21,9 élèves en moyenne sur l'ensemble du second degré public : en collège et surtout en lycée, ses valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions, et notamment dans l'enseignement professionnel où près de 20 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (*graphique 03*) ■

Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré, on peut distinguer trois variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000 pour le seul enseignement public. Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du rapport du nombre d'élèves au nombre de classes (taille des classes). La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun). Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes. Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements. E/D : nombre moyen d'élèves par division. E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Sa formule est :

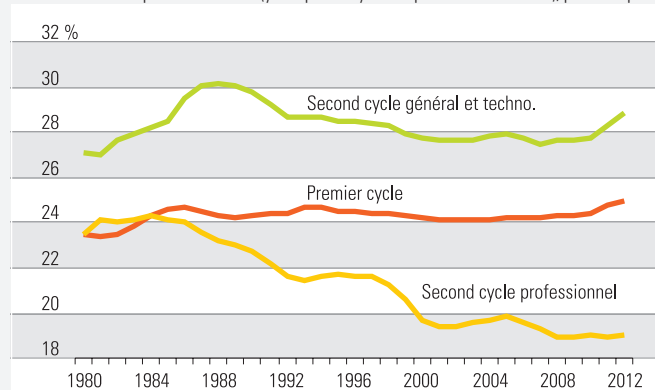
$$E / S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où h est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et x est l'effectif d'élèves de la structure.

Sources : MEN-MESR DEPP « scolarité » (effectifs d'élèves dans les divisions et nombre de divisions) et les « bases-relais », qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants. Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, public seul

01 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2012)

France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte depuis la rentrée 2011), public et privé



Source : MEN-MESR DEPP

02 Taille des structures par type de formation à la rentrée 2012

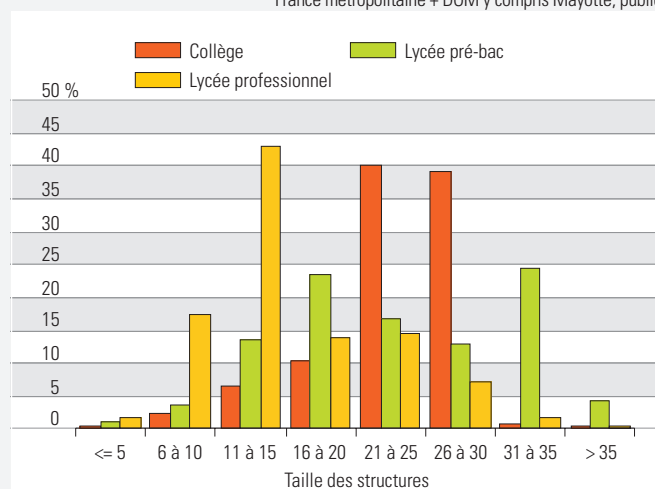
France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, public

Type de formation	Taille moyenne des structures E/S	% heures dans les structures <= 10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupe
Collège	23,6	2,8	0,5	18,9
Segpa	12,7	30,5	0,2	25,9
Lycée professionnel	16,0	19,2	0,6	48,7
Lycée pré-bac	24,2	4,5	4,2	54,3
CPGE	28,0	8,5	32,0	45,3
STS	19,2	10,0	2,3	43,3
Total	21,9	7,5	1,9	34,6

Source : MEN-MESR DEPP

03 Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation en 2012

France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, public



Lecture : en collège, 0,5 % des structures comportent 5 élèves au plus et 2,3 % de 6 à 10 élèves. En LP, ces pourcentages sont respectivement égaux à 1,7 et 17,4 %.

Source : MEN-MESR DEPP

04 Nombre d'élèves par enseignant dans le second degré (2011)

Belgique	9,4
Espagne	9,9
Italie	12,0
France	12,3
Suède	12,3
Japon	13,2
Moyenne OCDE	13,6
Finlande	13,7
Allemagne	14,4
États-Unis	14,4
Royaume-Uni	16,0
Pays-Bas	16,5
Canada	17,1
Corée	18,0

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2013

La réforme de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et a reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif. Elle a relancé son développement en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis n'ont véritablement décollé qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du CAP qui s'est depuis maintenu au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 436 300 en 2011-2012 (441 100 en 2012-2013 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10).

Aujourd'hui, si le CAP domine encore, il regroupe moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (40,6 %). Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui comptent chacun entre 46 300 et 68 600 apprentis contre 177 300 pour le CAP. Près de trois apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et la même proportion un diplôme du supérieur ([tableau 01 et graphique 02](#)).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1986-1987 à 2011-2012, leur âge moyen est passé de 17,5 à 19,2 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 62,9 % des recrutements en première année de BP et 21,0 % en baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage recrute surtout des lycéens ou

des étudiants des universités : en 2011-2012, 19,0 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 6,4 % pour les DUT et 22,1 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993 plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2011-2012, les apprenties représentent ainsi 3,6 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans contre 9,4 % des garçons du même âge ([graphique 03](#)). Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (9 sur 10 en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion ([graphique 04](#)). Cette évolution favorise la participation des filles ; elles représentent 31,8 % des apprentis en 2011 contre 28 % en 1987. Au niveau I (ingénieur, master), leur part gagne 6,7 points entre 2007 et 2011, de 29,4 % à 36,1 %. Les apprenties sont plus âgées (19,7 ans en moyenne contre 18,9 ans pour les garçons) et plus qualifiées : 35,1 % des apprenties préparent un diplôme du supérieur contre 25,0 % pour les garçons ■

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'éducation nationale ou par le ministère chargé de l'agriculture.

L'enquête rapide 10 donne au printemps une première estimation par niveau et par diplôme des effectifs d'apprentis au 31 décembre de l'année précédente. L'enquête Sifa établit à l'automne un recensement des apprentis au 31 décembre de l'année précédente à partir de données individuelles, et permet donc de dresser un panorama plus détaillé de l'apprentissage avec des informations par exemple sur la formation préparée, le sexe, l'âge et l'origine scolaire des apprentis.

Source : MEN-MESR DEPP
Champ : France métropolitaine + DOM,
tous ministères de tutelle

01 Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2011)

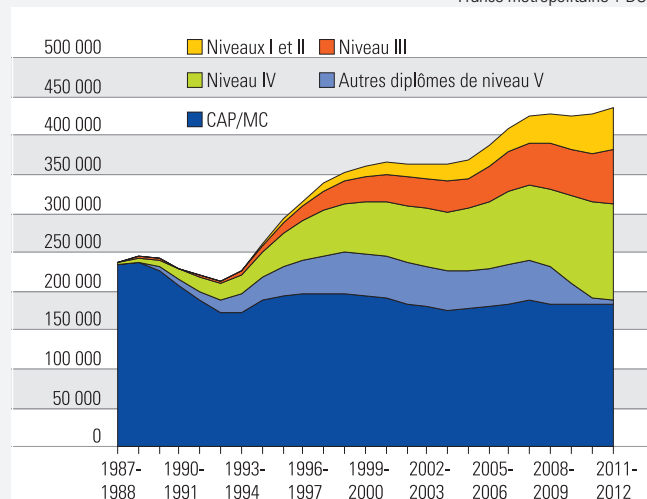
France métropolitaine + DOM

	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2009-10	2010-11	2011-12
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	209 767	191 857	189 560
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	111 900	123 018	123 888
Niveau III	1 319	15 273	35 553	44 233	59 532	62 074	67 193
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	26 404	43 543	49 331	55 693
Total	229 803	293 534	365 902	385 859	424 742	426 280	436 334

Source : MEN-MESR DEPP Enquête 51 – Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année

02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2011)

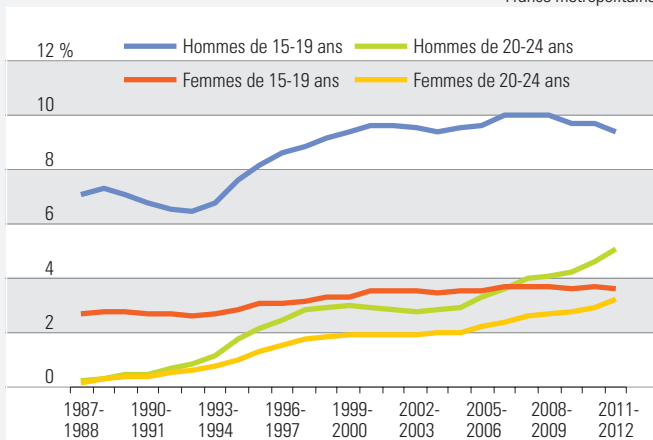
France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR DEPP Enquête 51 – Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année

03 Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans et 20-24 ans (1987-2011)

France métropolitaine

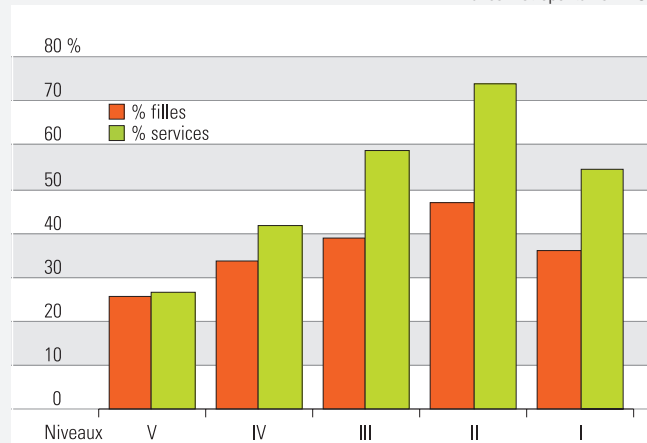


Lecture : en moyenne, 9,4 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation d'apprentis en 2011.

Source : MEN-MESR DEPP (enquêtes sur les centres de formation d'apprentis), INSEE (estimations basées sur les recensements)

04 Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage en 2011-2012

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR DEPP Enquête 51 – Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA)

Depuis 2001, l'ensemble du second degré a perdu plus de 200 000 élèves, du fait de la baisse des redoublements ou de la taille des générations. En 2011, un tiers des inscrits en classe de terminale prépare un baccalauréat professionnel.

De 2001 à 2011, le second degré dans son ensemble a perdu plus de 200 000 jeunes, soit une diminution de 3,7 %, qui concerne uniquement les élèves et non les apprentis. Le mouvement a été particulièrement net à la rentrée 2006, les effectifs chutant alors de plus de 54 000 élèves. Le recul, sensible entre les rentrées 2004 et 2008 pour des raisons essentiellement démographiques, se ralentit en 2009. Ce mouvement repart à la hausse, à la rentrée 2011, les effectifs ont augmenté de 0,6 % par rapport à la rentrée précédente (*graphique 01*).

La diminution des effectifs de l'enseignement secondaire est également due à la forte baisse des redoublements observée à tous les niveaux (*indicateur 09*) : les élèves, qui commencent leurs études secondaires plus jeunes, les achèvent plus rapidement. Ce phénomène ne signifie pas pour autant que les élèves poursuivent moins souvent leurs études au collège puis dans les lycées. Ainsi, plus de 86 % d'une génération accèdent au niveau du baccalauréat à la rentrée 2011 (*indicateur 23*).

Sur les 811 000 élèves inscrits en classe de troisième en 2010-2011, 57 % ont continué à la rentrée suivante en seconde générale et technologique et 37 % se sont engagés en second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti (*tableau 02*). Ces proportions ont

légèrement évolué au cours des cinq dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique qui a gagné 3 points. La rénovation de la voie professionnelle, généralisée à la rentrée 2009, vise à conduire un plus grand nombre de jeunes jusqu'au baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième. Près des deux tiers des collégiens qui poursuivent en second cycle professionnel ont opté pour ce cursus en trois ans à la rentrée 2011.

À la rentrée 2011, les effectifs d'élèves et d'apprentis inscrits en terminale professionnelle augmentent fortement pour la deuxième année consécutive (+ 59 000 et + 51 000 en 2010) en raison de la présence simultanée de jeunes ayant suivi un cursus en deux ans après un BEP ou un CAP et d'autres issus du cursus en trois ans. Aussi, la répartition des terminales selon le type de baccalauréat continue à se modifier : en 2011, un tiers des élèves et apprentis inscrits en terminale prépare un baccalauréat professionnel, 21 % un baccalauréat technologique et 45 % un baccalauréat général (*tableau 03*). Depuis 1996, la voie professionnelle n'a cessé de se développer, dans les spécialités de la production comme des services. Cette progression s'est observée, jusqu'en 2001, au détriment des séries générales, notamment littéraire, puis, à partir de 2004, des séries technologiques ■

Les données de cet indicateur portent sur l'ensemble de l'enseignement secondaire et prennent en compte les formations dispensées dans les établissements du ministère de l'éducation nationale, dans les lycées agricoles, dans les centres de formation d'apprentis et, depuis la rentrée 2007, dans les lycées militaires. Les dernières données détaillées disponibles sur l'ensemble de ces formations concernent l'année scolaire 2011-2012.

Variation des effectifs scolarisés dans le secondaire entre deux années scolaires : effets dû à la démographie et dû aux taux de scolarisation.

Effet dû à la démographie : c'est la variation des effectifs scolarisés qui résulte du changement de la taille des générations par âge d'une année scolaire à l'autre.

L'effet démographique sur les variations d'effectif scolarisé à un âge donné est calculé en multipliant le taux moyen de scolarisation à cet âge (somme des taux de l'année scolaire « n » et de l'année scolaire « n-1 », divisée par deux) par la variation du nombre d'habitants d'âge « a » entre ces deux années (population d'âge « a » de l'année scolaire « n » moins population d'âge « a » de l'année scolaire « n-1 »).

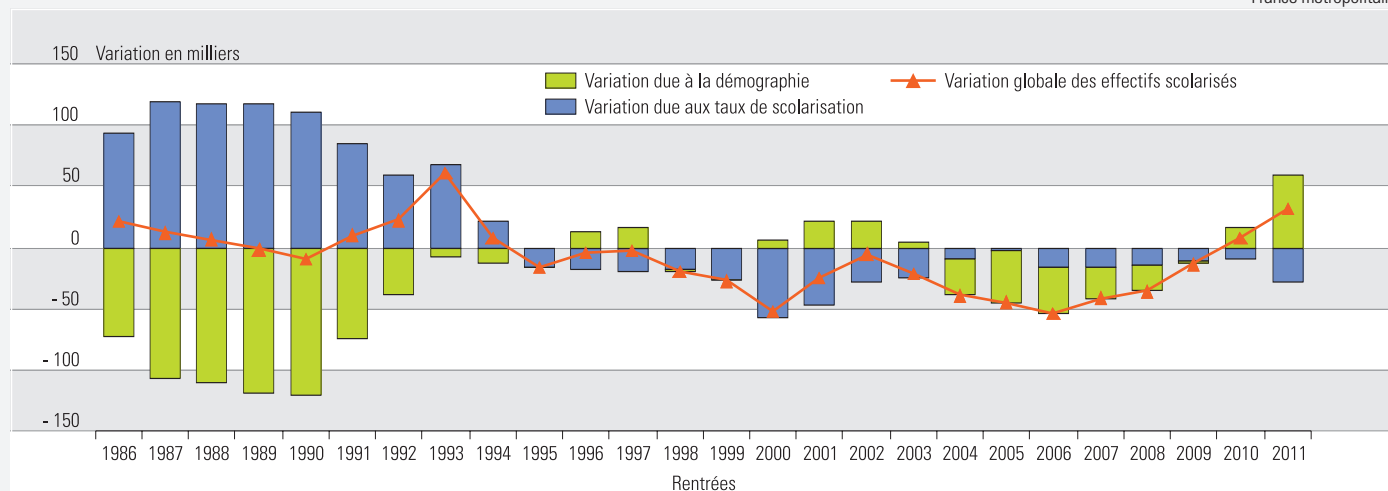
On somme ensuite ces effets sur tous les âges.

Effet dû aux taux de scolarisation : c'est la variation des effectifs scolarisés qui résulte du changement de taux de scolarisation par âge d'une année scolaire à l'autre. On multiplie, par âge, la population moyenne de cet âge par la variation de taux de scolarisation à cet âge entre les deux années scolaires. On somme ensuite ces effets sur tous les âges.

Source : MEN-MESR DEPP
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM, ensemble des formations initiales

01 Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation (1986-2011)

France métropolitaine



Lecture : les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont augmenté de 32 200 élèves entre la rentrée 2010 et la rentrée 2011. Cette augmentation résulte de 2 effets :
 – une variation des taux de scolarisation ayant entraîné, à effectif de jeunes constant, une baisse de 27 200 élèves entre la rentrée 2010 et la rentrée 2011 ;
 – une variation de la taille des générations ayant entraîné, à taux de scolarisation constant, une hausse de 59 400 élèves.

Sources : MEN-MESR DEPP (population scolaire) et Insee (estimation des effectifs d'habitants)

02 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (yc Segpa et agricole)

France métropolitaine + DOM hors Mayotte

	2006-07	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Inscrits en troisième l'année précédente (en milliers)	841	804	792	800	811
Seconde générale et technologique	54,0	54,6	56,2	56,6	57,4
Second cycle professionnel	37,8	37,7	36,8	36,8	36,6
<i>dont apprentissage</i>	7,7	7,5	6,8	6,8	7,0
- CAP et assimilés	11,8	12,2	13,4	13,1	13,2
- BEP	25,5	18,8	4,5	4,2	
- Bac professionnel	0,5	6,7	18,9	19,5	23,4
Maintien en premier cycle	6,4	5,6	5,3	5,0	4,6
<i>dont redoublement</i>	6,0	5,3	4,9	4,8	4,3
Sorties	1,8	2,1	1,7	1,6	1,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : parmi les 811 000 élèves inscrits en troisième en 2011-2012, 57,4 % ont continué en seconde générale et technologique à la rentrée 2012, 36,6 % en second cycle professionnel, 4,6 % sont encore en premier cycle (redoublement ou inscription en classe préprofessionnelle) et 1,4 % sont sortis (vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail, ou départs à l'étranger).

Source : MEN-MESR DEPP / Systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture, SI des centres de formations d'apprentis.

03 Évolution des effectifs inscrits en terminale selon le type de baccalauréat

France métropolitaine + DOM hors Mayotte

	1996-97	2004-05	2009-10	2010-11	2011-12
Bacs généraux	56,9	52,2	52,2	48,7	45,5
- S	26,7	26,0	26,8	24,7	23,2
- ES	15,7	16,5	16,7	16,0	15,0
- L	14,5	9,7	8,7	8,0	7,3
Bacs technologiques	28,7	29,8	26,5	23,6	20,7
- STG (STT avant 2006)	14,7	15,7	13,2	11,7	10,4
- STI	7,8	7,4	6,1	5,4	4,5
- ST2S (SMS avant 2007)	3,3	3,9	4,3	3,9	3,5
- Autres séries technologiques*	2,9	2,8	2,9	2,6	2,3
Bacs professionnels	14,4	18,0	21,3	27,7	33,8
<i>dont apprentissage</i>	1,4	2,8	4,1	4,1	4,4
<i>dont lycées agricoles</i>	0,1	1,4	2,2	2,1	3,6
- Production	6,2	8,8	9,9	12,0	17,5
- Services	8,2	9,2	11,4	15,7	16,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	601 345	611 712	608 326	652 258	709 516

* STL, hôtellerie, TMD, STAV (STPA et STAE avant 2007)

Lecture : parmi les 709 516 élèves inscrits en terminale en 2011-2012, 45,5 % préparent un baccalauréat général.

Source : MEN-MESR DEPP / Systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture, SI des centres de formations d'apprentis.

Avec la réforme de la voie professionnelle amorcée à la rentrée 2008, l'orientation vers l'enseignement professionnel à l'issue de la 3^e se fait, soit vers un CAP, soit vers un baccalauréat professionnel. Sans modifier notablement jusqu'à présent les flux d'entrée dans la voie professionnelle, la réforme a conduit davantage de candidats au baccalauréat et, malgré un taux de réussite au baccalauréat plus faible, augmente les chances d'un entrant dans la voie professionnelle d'atteindre le baccalauréat.

La rénovation de la voie professionnelle amorcée à la rentrée 2008, et généralisée à la rentrée 2009, instaure, à côté du CAP en 2 ans, la préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans comme les baccalauréats généraux et technologiques. Le circuit de formation BEP est supprimé. En cours de formation, les élèves ont la possibilité de présenter un examen (CAP ou BEP), le baccalauréat étant situé à l'issue de la terminale professionnelle. Dans les formations agricoles, la mise en place de la réforme de la voie professionnelle a été décalée d'un an.

Depuis les années 1990, les effectifs du second degré professionnel ont diminué régulièrement. La hausse conjoncturelle constatée à la rentrée 2010 ne freine cependant pas cette baisse. Le lycée professionnel connaît, à la rentrée 2012, une diminution de près de 44 000 élèves (soit - 5,6 %). En effet, la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle arrivant à son terme, la très grande majorité des jeunes scolarisés en second cycle professionnel bénéficie de la réforme.

À la rentrée 2012, les formations au CAP rassemblent 17 % des élèves scolarisés en cycle professionnel. Les élèves inscrits en baccalauréat professionnel représentent plus de 81 % des élèves du second cycle professionnel.

Avec la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait désormais soit vers une seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans), soit vers une première année de CAP en deux ans.

Plus de 28 % des élèves de troisième générale ont intégré la voie professionnelle à la rentrée 2012 sous statut scolaire dans un lycée agricole ou dépendant du ministère de l'éducation nationale : 23 % en seconde professionnelle et 5 % en première année de CAP. Les élèves issus de troisième constituent 84 % des élèves qui entrent en seconde professionnelle et seulement 59 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans.

Dans le second cycle professionnel, les taux de redoublement restent faibles. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années.

Malgré une diminution sensible, les sorties en première année de voie professionnelle sont fréquentes : plus de 17 % des élèves en CAP et environ 12 % des élèves de seconde professionnelle. Ces sorties des formations scolaires incluent des arrêts d'études ou des passages en apprentissage.

La réforme de la voie professionnelle, en permettant à l'ensemble des élèves entrant en seconde professionnelle d'atteindre la classe de terminale, a conduit à une augmentation mécanique du nombre de candidats au baccalauréat professionnel : plus de 203 000 candidats se sont présentés, sous statut scolaire, au baccalauréat professionnel à la session 2012 contre 95 000 en 2008. Plus des trois quarts des candidats sont issus du nouveau cursus en trois ans. Malgré un taux de réussite inférieur de près de 6 points à celui des candidats issus d'un cursus en deux fois deux ans, le nombre de bacheliers de la voie professionnelle scolaire a augmenté de 70 000 en deux ans (*cf. indicateur 24*) ■

Source : MEN-MESR DEPP
Champ : établissements
sous tutelle du MEN
et du ministère de l'agriculture
France métropolitaine + DOM

01 Effectifs d'élèves du second cycle professionnel aux rentrées scolaires 2002 et 2012

France métro. + DOM, hors Mayotte avant 2011, public et privé

	2002	2012
CAP 1 an	5 655	5 729
CAP 2 ans		
Première année	48 184	69 610
Seconde année	37 956	58 238
Total CAP 2 ans	86 140	127 848
CAP 3 ans	10 539	
BEP		
Seconde BEP	254 590	
Terminale BEP (1)	238 549	
Total BEP	493 139	0
Baccalauréat professionnel – BMA		
Seconde professionnelle		221 278
Première professionnelle	100 600	215 472
Terminale professionnelle (2)	89 582	171 537
Total baccalauréat professionnel – BMA	190 182	608 287
MC niveaux IV et V	6 007	6 592
Formations diverses de niveaux IV et V	1 227	753
Total second cycle professionnel	792 889	749 209

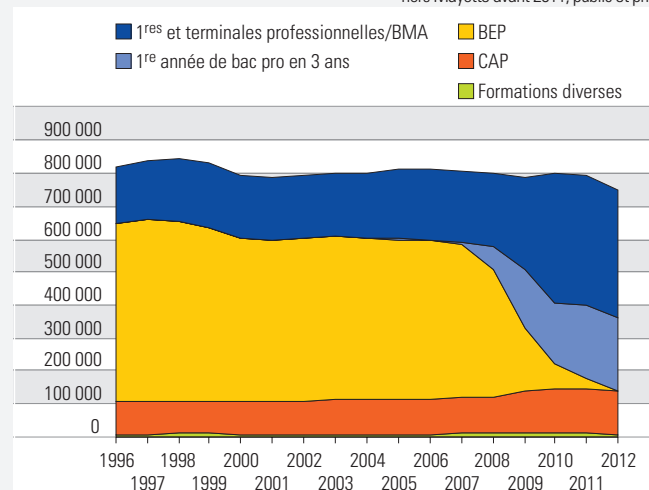
(1) Y compris BEP 1 an ; (2) Y compris les baccalauréat professionnels en 1 an.

Champ : établissements scolaires sous tutelle du MEN ou du ministère de l'agriculture, y compris Erea.

Sources : MEN-MESR DEPP/système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat – MAAF/système d'information SAFRAN

02 Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel par rentrée scolaire de 1996 à 2012

France métro. + DOM, hors Mayotte avant 2011, public et privé



Sources : MEN-MESR DEPP/Système d'information SCOLARITÉ et enquête n°16 auprès des établissements privés hors contrat – MAAF/Système d'information SAFRAN

03 Principaux taux de passage dans le second cycle professionnel

France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, public et privé, y compris les formations agricoles

		2010	2011	2012
CAP 2 ans	Redoublement	4,1	4,0	4,1
	Passage en 2 ^e année	75,4	74,7	75,1
	Autres orientations	3,5	3,1	3,4
	Sorties	17,0	18,2	17,4
CAP 2 ans	Redoublement	4,8	4,8	4,9
	Passage en baccalauréat professionnel	22,6	22,6	23,5
	Autres orientations	12,2	9,1	8,2
	Sorties	60,4	63,5	63,4
Baccalauréat pro / BMA 2 ans	Redoublement	0,6	1,3	0,4
	Passage en bac pro / BMA : terminale	84,9	83,2	84,4
	Autres orientations	2,0	3,1	4,9
	Sorties	12,5	12,4	10,3
Baccalauréat pro / BMA 2 ans	Redoublement	0,4	1,2	3,0
	Autres orientations et sorties	99,6	98,8	97,0
Baccalauréat pro 3 ans	Redoublement	4,8	4,7	4,3
	Passage en bac pro 3 ans : première professionnelle	78,2	79,3	81,4
	Autres orientations	2,9	1,8	2,4
	Sorties	14,1	14,2	11,9
Baccalauréat pro 3 ans	Redoublement	2,3	2,0	2,2
	Passage en bac pro 3 ans : terminale professionnelle	85,0	84,5	85,4
	Autres orientations	0,5	0,5	1,0
	Sorties	12,2	13,0	11,4
Baccalauréat pro en 3 ans	Redoublement	7,8	4,3	6,1
	Autres orientations et sorties	92,2	95,7	93,9

Lecture : parmi les élèves de première année de CAP à la rentrée 2011, 4,1 % ont redoublé leur année en 2012, 75,1 % sont passés en deuxième année, 3,4 % ont été orientés dans d'autres formations et 17,4 % sont sortis du système éducatif scolaire.

Sources : MEN-MESR DEPP/système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat – MAAF/système d'information SAFRAN

75 % des nouveaux bacheliers s'inscrivent immédiatement dans l'enseignement supérieur. Plus de la moitié des bacheliers généraux s'inscrivent à l'université mais c'est 10 points de moins qu'il y a 10 ans. Plus d'un bachelier technologique sur deux s'inscrit dans une filière professionnelle courte. Les bacheliers professionnels, en forte augmentation, sont de plus en plus nombreux à poursuivre des études supérieures.

Sur les 569 356 jeunes qui ont obtenu en 2011 le baccalauréat général, technologique ou professionnel en France métropolitaine et dans les DOM, 74,6 % se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (hors formations en alternance), soit 3,4 points de moins qu'en 2010 (*tableau 01*). La hausse considérable du nombre de bacheliers professionnels à la session 2011 (+ 31,6 %), qui poursuivent moins que les autres bacheliers dans l'enseignement supérieur, amène mécaniquement une baisse du taux d'inscription moyen. La quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur. Ce n'est pas le cas des bacheliers technologiques : leur taux d'accès est de 77 % en 2011, en baisse par rapport à la rentrée précédente de 0,8 point. La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures progresse depuis 10 ans et s'établit à 28,4 %. Ces taux ne tiennent pas compte des poursuites d'études sous contrat d'apprentissage et de professionnalisation ou dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux, mais les attire moins qu'il y a 10 ans. Ils ne sont que 52,1 % à prendre une inscription à l'université (hors IUT) en 2011, contre 61,5 % en 2001 (*graphique 03*). À la rentrée 2011, 19 % des bacheliers généraux se sont orientés dans les filières professionnelles courtes (IUT,

STS) : la proportion est stable par rapport à 2010. L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,2 % des bacheliers généraux.

Les bacheliers de la série S se distinguent par la diversité de leurs orientations : 49,5 % d'entre eux se dirigent vers une filière générale ou de santé à l'université, 19 % s'inscrivent en classes préparatoires, 13 % en IUT et 15 % dans d'autres formations, en particulier des cycles préparatoires d'écoles d'ingénieurs. Les bacheliers technologiques sont 42 % à s'inscrire en STS et 18 % en disciplines générales de l'université. Ces deux taux sont relativement stables par rapport à l'année précédente, les filières technologiques courtes restant les principales structures d'accueil de ces bacheliers.

Les bacheliers professionnels qui ont obtenu leur baccalauréat en apprentissage font pour 54 % d'entre eux le choix d'arrêter leurs études (*tableau 02*). Lorsque ces bacheliers poursuivent dans l'enseignement supérieur, ils le font dans la quasi-totalité en alternance. En revanche, les titulaires d'un baccalauréat professionnel obtenu sous statut scolaire sont plus nombreux à accéder à l'enseignement supérieur (50 % contre 36 % pour ceux qui sont passés par apprentissage), mais pour un tiers d'entre eux seulement en alternance ■

Les données du *tableau 01* se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (hors alternance), juste après leur bac : un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès par filière ne sont pas additifs (total supérieur à 100 %). Les « doubles inscriptions CPGE-université » constituent la majorité des doubles inscriptions. Champ constant : à la rentrée 2011, l'université de Lorraine est devenue « grand établissement » et ne figure plus dans les effectifs universitaires, à l'exception des IUT. Les autres diplômes de cette université sont répertoriés dans la rubrique « autres formations ». Les « autres formations » correspondent aux écoles d'ingénieurs et formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, comptabilité, notariat, architecture, etc.), aux grands établissements, aux écoles d'art, aux facultés privées, aux écoles paramédicales (données 2010-2011) et de formations sociales (données 2010-2011). Le *tableau 02* est construit à partir d'un panel constitué en sélectionnant un échantillon de 12 000 bacheliers scolarisés en 2007-2008 en France métropolitaine.

Source : MESR DGESIP/DGRI-SIES
Champ : France métropolitaine + DOM,
France métropolitaine pour les panels

01 Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM

		2000	2005	2009	2010 (1)	2011
Bac général	Université hors IUT	61,8	61,3	53,8	52,9	52,1
	IUT	11,2	10,4	10,8	10,7	10,7
	CPGE	12,6	13,3	13,3	13,2	13,2
	STS	9,0	7,7	8,9	8,9	8,7
	Autres formations	9,1	11,1	12,2	14,1	14,1
<i>dont bac S</i>	Université hors IUT	57,1	57,7	50,9	50,3	49,5
	IUT	14,6	13,2	12,7	12,5	12,5
	CPGE	19,1	20,0	19,5	19,3	19,3
	STS	7,0	5,9	6,7	6,8	6,7
	Autres formations	10,1	11,4	12,5	14,4	14,6
Baccalauréat technologique	Université hors IUT	19,1	18,1	17,9	17,9	17,9
	IUT	9,1	10,4	10,1	9,9	9,6
	CPGE	1,0	1,1	1,4	1,5	1,5
	STS	44,5	44,0	44,0	42,7	42,0
	Autres formations	3,9	5,0	5,6	5,9	5,9
Baccalauréat professionnel	Université hors IUT	6,4	5,9	6,9	6,6	7,8
	IUT	0,5	0,8	0,8	0,8	0,9
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	9,7	15,7	17,7	18,4	18,8
	Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,9	1,0
Ensemble tous bacs	Université hors IUT	39,2	39,1	34,6	33,8	32,2
	IUT	8,7	8,7	8,4	8,3	7,7
	CPGE	6,9	7,4	7,5	7,3	6,9
	STS	19,6	19,3	19,4	19,5	19,1
	Autres formations	6,0	7,5	8,0	9,1	8,7

(1) Calculs à champ constant c'est-à-dire en retirant du champ université (à l'exception des IUT) les nouveaux bacheliers des universités de Nancy I, Nancy II, Metz et de l'INP Lorraine pour les mettre en « autres formations ».

Sources : MESR DGESIP/DGRI-SIES Systèmes d'Information Scolarité, Sise et Safran (MAAF), enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur

02 Poursuite d'études des bacheliers professionnels en 2008

selon qu'ils étaient ou non en apprentissage en terminale (en %)

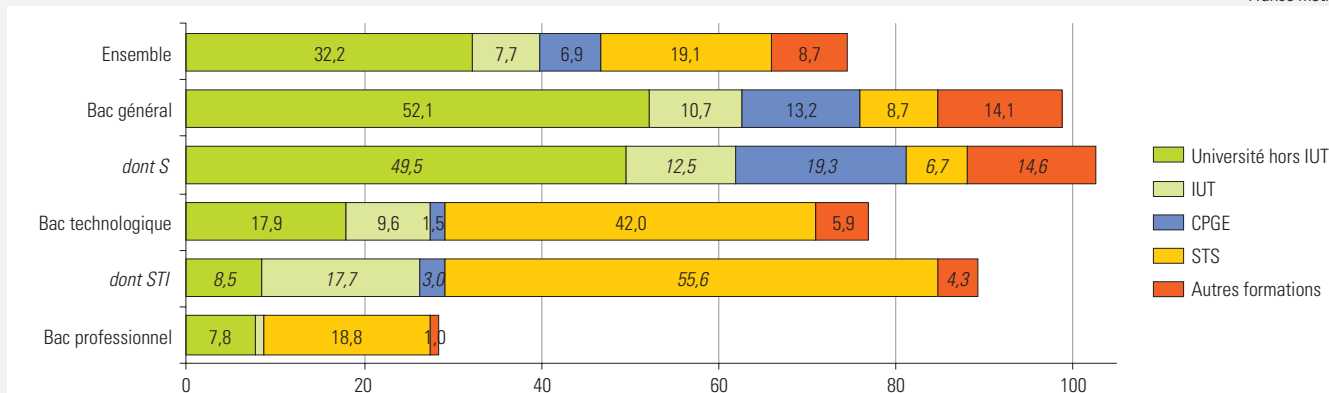
France métropolitaine

	Scolaires en terminale	Apprentis en terminale	Ensemble des bacheliers professionnels
Licence	5	1	5
STS	41	33	39
<i>par la voie scolaire</i>	25	1	20
<i>avec un contrat d'apprentissage</i>	8	26	11
<i>avec un contrat de professionnalisation</i>	8	6	8
Autres formations supérieures	4	2	3
Ensemble des poursuites d'études supérieures	50	36	47
<i>par la voie scolaire</i>	33	2	27
<i>en alternance</i>	17	34	20
Formations non supérieures	7	10	8
Non poursuite d'études	43	54	45
<i>Répartition des bacheliers professionnels selon leur provenance</i>	82	18	100

Source : MESR DGESIP/DGRI-SIES, panel de bacheliers 2008

03 Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2011 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)

France métropolitaine



Lecture : le total des taux d'inscription peut dépasser 100 % en raison des doubles inscriptions.

Sources : MESR DGESIP/DGRI-SIES Systèmes d'Information Scolarité, Sise et Safran (MAAF), enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur

C'est en lycée professionnel qu'on observe les niveaux les plus élevés de violence et d'absentéisme des élèves. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique et l'absentéisme des élèves plus rare au collège. Les heures d'enseignement non assurées sont plus nombreuses en lycée, en raison du non-remplacement des enseignants mais aussi de la fermeture totale des établissements.

Les mesures de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées dans les établissements sont des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire ». Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces événements sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2011-2012, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 20 et 15 incidents graves pour 1 000 élèves contre seulement 5 pour 1 000 dans les LEGT pendant la même période. Ces chiffres sont légèrement au-dessus de ceux des années passées, en grande partie à cause de changements dans la méthodologie de collecte. Par ailleurs, la violence est très inégale selon les établissements. En effet, plus de la moitié des LEGT (51 %), plus du tiers des collèges (38 %) et des LP (35 %) ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre. Dans le même temps, 13 % des LEGT, 20 % des collèges et 23 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin la nature de ces violences diffère aussi selon le type d'établissement : en collège et

en LP, elles concernent plus souvent les personnes alors que les atteintes aux biens et à la sécurité sont relativement plus fréquentes en LEGT.

L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 12 % des élèves en 2011-2012. Il est deux fois moins élevé en LEGT (5 %) et ne concerne que 2 % des collégiens. Comme pour la violence, les établissements sont affectés de manière très différente : en janvier 2012, la moitié des collèges a un taux d'absentéisme inférieur à 0,9 % et ce taux est supérieur à 7,0 % pour un collège sur dix. Alors que la moitié des LEGT observe moins de 3,1 % d'absentéisme, ce taux s'établit à plus de 18,4 % pour 10 % d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 9,9 % pour la moitié des LP mais dépasse 34,3 % pour un LP sur dix.

La part d'heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 3,8 % (soit 1,3 semaine), qu'en LP (5,2 % soit 1,8 semaine) et en LEGT (5,7 % soit 2 semaines). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement, suite à l'organisation d'examens, de problèmes de sécurité des locaux, de réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1,2 semaine (soit 3,3 % du temps scolaire) contre 0,2 semaine pour les collèges (soit 0,7 %) ■

Sources : MEN-MESR DEPP, enquêtes Sivis, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2011-2012, auprès d'un échantillon représentatif d'établissements publics du second degré.

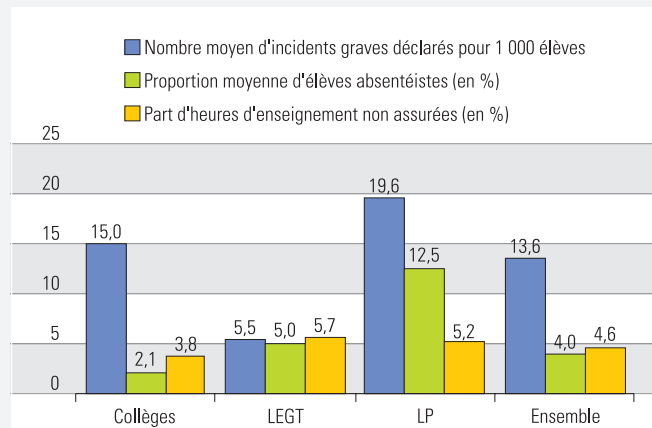
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête Sivis sur la violence ; France métropolitaine, secteur public pour les enquêtes sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête Sivis (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissement. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte de violence donné, notamment pour certains types de violences entre élèves.

Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. De même, les violences à caractère sexuel, le racket, le bizutage, le « happy slapping », etc., sont enregistrés sans condition. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, même si une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée. À la rentrée 2010, l'enquête Sivis a subi plusieurs évolutions : une forte extension de son échantillon, la mensualisation de la collecte et de légères modifications de la nomenclature des incidents. Cette dernière explique en grande partie l'augmentation du nombre d'incidents signalés entre 2009 et 2010.

Un élève est considéré comme absentéiste dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois. Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2011 à avril 2012 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

01 Indicateurs de climat (vie) scolaire, selon le type d'établissement



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête Sivis sur la violence, France métropolitaine, secteur public pour l'enquête sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

Sources : MEN-MESR DEPP, enquêtes Sivis, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2011-2012

03 Distribution des établissements selon la part d'élèves absents en janvier 2012 (en %)

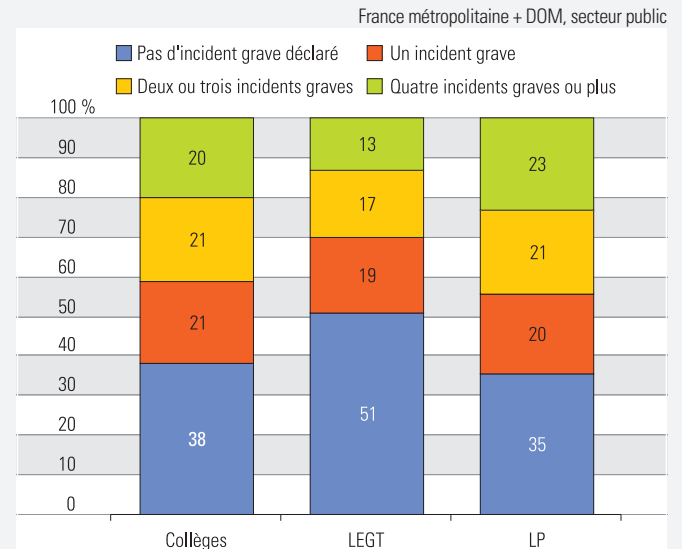
France métropolitaine, secteur public

	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,0	0,7	3,5
Médiane	0,9	3,1	9,9
Dernier quartile	3,0	8,1	21,8
Dernier décile	7,0	18,4	34,3

Lecture : en janvier 2012, un quart des LEGT (ceux du premier quartile) ont moins de 0,7 % d'élèves absents (absences non justifiées quatre demi-journées ou plus), la moitié des LEGT (médiane) ont moins de 3,1 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 8,1 % d'élèves absents et 10 % (ceux du dernier décile) plus de 18,4 % d'élèves absents.

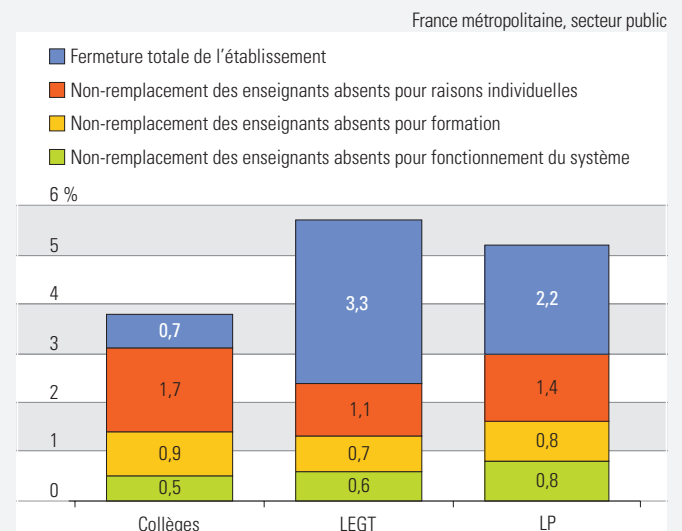
Source : MEN-MESR DEPP, enquête absentéisme scolaire, 2011-2012

02 Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement (en %) (période décembre 2011 – février 2012)



Source : MEN-MESR DEPP, enquête Sivis, 2011-2012

04 Part d'heures d'enseignement non assurées selon le type d'établissement (en %)



Source : MEN-MESR DEPP, enquête sur les absences non remplacées des enseignants, 2011-2012

En 2012, les proportions d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle ont été estimées par des évaluations standardisées en fin d'école élémentaire et en fin de collège, en remplacement de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques. En 2012, ces proportions varient d'environ 70 % à 80 % selon les niveaux scolaires et les disciplines.

Le socle, instauré par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1, jusqu'en CE1, le palier 2, jusqu'en CM2 et le palier 3, au collège¹.

En 2012, la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques, la culture scientifique et technologique) ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) en fin d'école (palier 2) et en fin de collège (palier 3). Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1 aux paliers 2 et 3 et le domaine « écrire » pour la compétence 1 au palier 3). Les domaines évalués sont répertoriés sur les figures 1 et 2. Après analyse des résultats, un niveau d'exigence a été fixé (à chaque palier et pour chaque compétence), seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle (cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base²).

En fin de CM2, 78,4 % des élèves maîtrisent la compétence « maîtrise de la langue française » et 69,1 % la compétence « les principaux éléments de mathématiques, la culture scientifique et technologique » (*graphique 01*). En fin de troisième, ils sont respectivement 78,6 % et 74,7 % (*graphique 02*).

À l'école, les garçons sont moins nombreux à maîtriser la compétence 1 que les filles (74,3 % contre 82,7 %). La différence s'accroît au collège (72,6 % contre 84,8 %). Pour la compétence 3, la différence selon le genre s'inverse légèrement à l'école (69,9 % des garçons contre 68,1 % des filles), mais les filles devancent les garçons au collège (76,6 % des filles contre 72,9 % des garçons).

Les élèves en retard représentent 12 % des élèves de l'échantillon en fin de CM2 et 28 % en fin de troisième. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences évaluées est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence entre les deux groupes d'élèves est particulièrement marquée à l'école où elle est supérieure à 40 points de pourcentage pour chacune des deux compétences. Au collège, les différences sont un peu moins élevées mais l'écart entre les deux groupes reste important, supérieur à 30 points de pourcentage pour chaque compétence ■

La maîtrise des compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 6 500 élèves de CM2 et d'environ 8 500 élèves de troisième. Les épreuves, d'une durée de trois heures à l'école et de deux heures au collège ont eu lieu au mois de mai 2012. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la JDC (*indicateur 22*) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

1. Le socle commun de connaissances et de compétences. <http://eduscol.education.fr/pid23199/socle-commun.html>

2. « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », Note d'information n° 08.37, 2008, MEN-DEPP.

Source : MEN-MESR DEPP
Champ : élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM, public et privé sous contrat

01 Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2012)

En **compétence 1**, environ 78 % des élèves de fin de CM2 maîtrisent les éléments suivants :

Lire Dégager le thème d'un texte, repérer dans un texte des informations explicites, inférer des informations nouvelles (implicites), repérer les effets de choix formels.

Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe) Maîtriser quelques relations de sens entre les mots, savoir utiliser un dictionnaire, distinguer les mots selon leur nature, identifier les fonctions des mots dans la phrase, utiliser les temps à bon escient, maîtriser l'orthographe (lexicale et grammaticale).

En **compétence 3**, environ 69 % des élèves de fin de CM2 maîtrisent les éléments suivants :

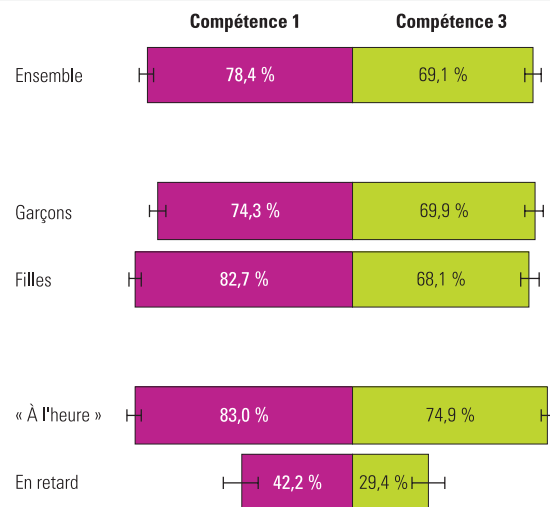
Nombres et calcul Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, décimaux et quelques fractions simples, utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux, résoudre des problèmes relevant des quatre opérations.

Géométrie Reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels, utiliser la règle, l'équerre pour vérifier la nature des figures planes usuelles, percevoir et reconnaître parallèles et perpendiculaires.

Grandeurs et mesure Connaître et utiliser les formules du périmètre et de l'aire d'un carré, d'un rectangle, et d'un triangle, utiliser les unités de mesures usuelles, résoudre des problèmes dont la résolution implique des conversions.

Organisation et gestion de données Lire, interpréter tableaux et graphiques, résoudre un problème mettant en jeu une situation de proportionnalité.

Culture scientifique et technologique Maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques (le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain et la santé, les êtres vivants dans leur environnement, les objets techniques, environnement et développement durable).



Lecture : 69,1 % des élèves de CM2 maîtrisent la compétence 3 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 3,2$ %.

Source : MEN-MESR DEPP

02 Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2012)

En **compétence 1**, environ 79 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

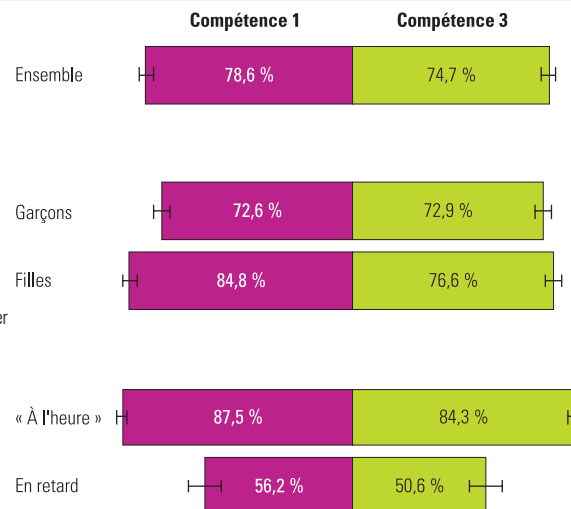
Lire Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi ; repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires ; utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances de la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire ; dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu ; manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés.

En **compétence 3**, environ 75 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

Pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes Rechercher, extraire et organiser l'information utile ; réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes ; raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer ; présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté.

Savoir utiliser des connaissances et des compétences mathématiques *Organisation et gestion de données* : reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques. Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité. *Nombres et calculs* : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires. *Mener à bien un calcul* : mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur. *Géométrie* : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace. Utiliser leurs propriétés. *Grandeurs et mesures* : réaliser des mesures (longueurs, durées, ...), calculer des valeurs (volumes, vitesses, etc.) en utilisant différentes unités.

Savoir utiliser des connaissances dans divers domaines scientifiques *L'univers et la Terre* : organisation de l'univers ; structure et évolution au cours des temps géologiques de la Terre, phénomènes physiques. *La matière* : principales caractéristiques, états et transformations ; propriétés physiques et chimiques de la matière et des matériaux ; comportement électrique, interactions avec la lumière. *Le vivant* : unité d'organisation et diversité ; fonctionnement des organismes vivants, évolution des espèces, organisation et fonctionnement du corps humain. *L'énergie* : différentes formes d'énergie, notamment l'énergie électrique, et transformations d'une forme à une autre. *Les objets techniques* : analyse, conception et réalisation ; fonctionnement et conditions d'utilisation.



Lecture : 78,6 % des élèves de troisième maîtrisent la compétence 1 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,6$ %.

Source : MEN-MESR DEPP

Sur dix ans, la performance globale de la France est statistiquement stable dans l'enquête internationale PIRLS. Elle se situe au-delà de la moyenne internationale mais en deçà de la moyenne européenne.

On observe toutefois une baisse significative sur les compétences les plus complexes et sur la compréhension des textes informatifs.

L'enquête PIRLS, conçue pour évaluer la « compétence en lecture », concerne les élèves de quatrième année d'école obligatoire, indépendamment de leur parcours scolaire. Au moment de la passation, en mai 2011, les élèves français de CM1 sont âgés de 10 ans en moyenne.

Sur l'ensemble de l'évaluation, la France occupe un rang médiocre (*graphique 01*). Elle se situe certes au-dessus du point central de l'échelle fixé à 500 : les élèves français obtiennent un score moyen de 520. Cependant, comparés aux résultats moyens de différents groupements de pays dont la France est proche d'un point de vue géographique ou économique (*tableau 02*), les résultats français sont en deçà de ces nouvelles moyennes, qu'il s'agisse des 23 pays de l'Union européenne ou des 25 pays membres de l'OCDE qui ont participé à l'étude.

En dix ans, le score global de la France a diminué très légèrement (*tableau 03*). Cette diminution minime n'est toutefois pas significative d'un point de vue statistique.

Entre 2001 et 2011, on note une légère baisse des résultats (- 10 points) dans le public hors éducation prioritaire, tandis que dans le privé et dans l'éducation prioritaire les élèves obtiennent des scores stables (respectivement + 4 et + 3 points).

Pour chaque pays européen, lorsque l'on compare les élèves les plus faibles d'une part, et les élèves

les plus performants d'autre part, il apparaît que les d'élèves français les plus faibles se classent mieux, de manière relative (16^e rang européen) que les élèves français les plus performants qui occupent le 20^e rang européen.

Pour caractériser ce que les élèves sont capables de faire, quatre points de référence sont mis en avant sur l'échelle PIRLS (*tableau 04*) : avancé (625 points de score) ; élevé (550 points) ; intermédiaire (475 points) ; bas (400 points). En dix ans, six pays réussissent à augmenter le pourcentage des élèves qui atteignent chacun des quatre niveaux de compétences : Hong-Kong, Fédération de Russie, États-Unis, Singapour, Iran et Slovaquie. Cinq autres pays ont une tendance à la baisse (France, Pays-Bas, Bulgarie, Suède et Lituanie). En France, cette baisse est légère et ne concerne que les élèves les plus performants, point de référence élevé (score 625), les trois autres pourcentages restant stables sur la décennie.

Comme en 2001 et 2006, les élèves français expriment un grand manque d'assurance et très peu de confiance en leurs propres capacités en lecture. Ils sont d'ailleurs les plus nombreux, au sein des pays européens, à s'abstenir de répondre. Ils sont aussi les plus nombreux à ne pas terminer les épreuves qui leur sont proposées. L'ampleur du problème est importante : 7,7 % des réponses attendues ne sont pas fournies par les jeunes français (*tableau 05*) ■

L'étude PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) est pilotée par l'IEA, association de chercheurs basée à Amsterdam.

L'échantillon national se compose de 4 438 élèves issus de 174 écoles primaires. Il tient compte de la taille des écoles et du secteur. Au niveau international, l'échantillon porte sur 291 709 élèves dans 10 539 écoles.

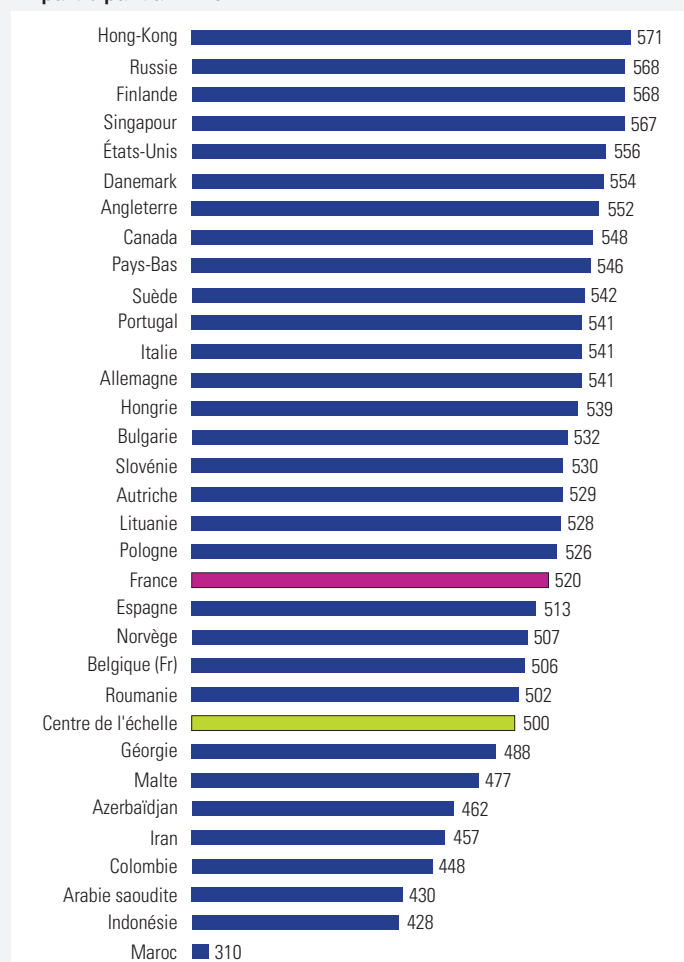
En mai 2011, 58 pays et provinces ont participé à cette évaluation : Afrique du Sud (en anglais et afrikaans), Allemagne, Angleterre, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique (francophone), Botswana, Bulgarie, Canada (+ les provinces de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec), Colombie, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis (+ les Émirats d'Abu Dhabi et de Dubaï), Espagne (+ région d'Andalousie), États-Unis (+ l'État de Floride), Finlande, France, Géorgie, Honduras, Hong Kong, Hongrie, Indonésie, Iran, Irlande, Irlande du Nord, Israël, Italie, Koweït, Lituanie, Malte (+ en maltais), Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République Slovaque, République tchèque, Roumanie, Russie, Singapour, Slovaquie, Suède, Taïwan, Trinité & Tobago.

Pour assurer la comparabilité dans le temps, l'évaluation PIRLS a réutilisé une partie des textes des évaluations de 2001 et de 2006. L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le centre de l'échelle PIRLS est fixé par construction à 500 points et l'écart-type à 100. Cette valeur de 500 points ne constitue pas un seuil correspondant à des compétences minimales à atteindre.

Source : IEA-PIRLS / MEN-MESR DEPP
Champ : France hors Réunion et TOM,
public et privé sous contrat

PIRLS 2011 : les compétences en lecture des élèves de CM1

01 Performances des élèves des divers pays et provinces participant à PIRLS



Source : MEN-MESR DEPP

02 Regroupements des pays proches de la France

PIRLS 2011	Score moyen global
Pays de l'OCDE (25 pays sur 30)	538
Union européenne 2007 (23 pays sur 27)	534
France	520

Source : MEN-MESR DEPP

03 Scores moyens globaux selon le type d'école

Type d'école	Score moyen		
	2001	2006	2011
France entière	525	522	520
Public hors ZEP	533	525	523
Privé	527	536	531
Public ZEP	477	478	480

Source : MEN-MESR DEPP

04 Évolution des pourcentages d'élèves atteignant les points de référence internationaux de performances en lecture

		Point de référence			
		avancé (625)	élevé (550)	intermédiaire (475)	bas (400)
France	2001	7 %	37 %	77 %	95 %
	2006	5 %	35 %	76 %	96 %
	2011	5 %	35 %	75 %	95 %
Médiane européenne	2011	8 %	46 %	82 %	97 %

Lecture : en 2011, 35 % des élèves français atteignent le point de référence élevé, la médiane européenne pour ce point de référence est de 46 %. En France en 2011, le pourcentage d'élèves atteignant le point de référence avancé est significativement inférieur à celui de 2001.

Source : MEN-MESR DEPP

05 Absence de réponse et items non atteints

	Absence de réponse pour...				... l'ensemble des questions	Items non atteints	Total
	... les QCM	... les questions ouvertes à					
		1 point	2 points	3 points			
Pays-Bas	0,9 %	2,5 %	3,0 %	5,8 %	1,7 %	0,2 %	1,9 %
Europe	1,6 %	7,2 %	8,3 %	10,8 %	3,9 %	0,7 %	4,6 %
France	2,7 %	12,3 %	13,9 %	19,4 %	6,4 %	1,3 %	7,7 %

Source : MEN-MESR DEPP

En fin d'école élémentaire, les performances des élèves en histoire-géographie et éducation civique sont stables entre 2006 et 2012 ; cette stabilité concerne à la fois le score moyen et la répartition dans les différents groupes de niveau.

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2012, de l'évaluation de 2006 portant sur l'histoire, la géographie et l'éducation civique, permet de comparer les performances des élèves de fin d'école d'élémentaire à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

En 2012, les performances des élèves en fin de CM2 en histoire-géographie et éducation civique sont stables par rapport à 2006 (*graphique 01*).

Le score moyen des filles, comme celui des garçons, est stable entre 2006 et 2012. Néanmoins, on observe des évolutions contrastées. L'écart se réduit légèrement pour les filles qui sont moins nombreuses dans le groupe 5 (9,4 % en 2012, contre 11,6 % en 2006). En revanche, l'écart se

creuse pour les garçons. La part des garçons à chaque extrémité de l'échelle a augmenté entre 2006 et 2012 : 2,9 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1 en 2012 (contre 1,9 % en 2006) et ils sont désormais 13,5 % dans le groupe de niveau le plus élevé (groupe 5) (ils étaient 8,4 % en 2006) (*tableau 02*).

En 2012, comme en 2006, les élèves en retard sont beaucoup plus nombreux dans les groupes < 1 et 1 que les élèves « à l'heure » : 39,8 % d'entre eux appartiennent aux groupes < 1 et 1 en 2012 contre 11,5 % des élèves « à l'heure ».

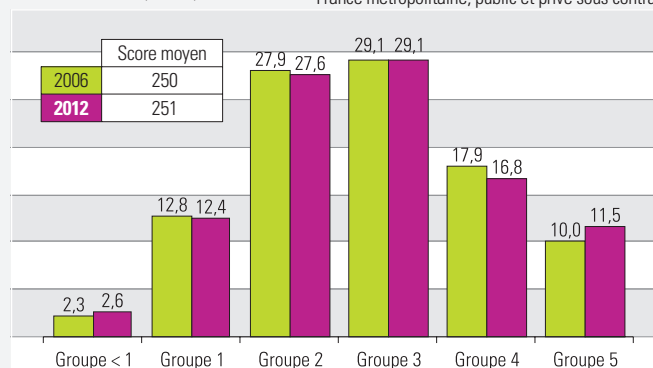
Enfin, le score moyen des élèves augmente en géographie : il passe de 250 en 2006 à 255 en 2012. Dans cette discipline, les élèves sont plus nombreux en 2012 dans le groupe de niveau le plus élevé : 14,1 % contre 10,0 % en 2006 (*tableau 03*) ■

L'évaluation menée en 2012 reprend en partie l'évaluation de 2006, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 170 questions ou items dont 132 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2006. Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 6 000 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine). Les réponses de 5 595 élèves ont pu être analysées. En 2006, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitudes de scores égales, correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2006 et de 2012, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2006. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

Source : MEN-MESR DEPP
Champ : France métropolitaine,
public et privé sous contrat

01 Évolution du score moyen en histoire-géographie et éducation civique et répartition des élèves par groupe de niveau en 2006 et en 2012 (en %)

France métropolitaine, public et privé sous contrat



Lecture : en 2012, 27,6 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 2 contre 27,9 % en 2006.

Note : les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR DEPP

02 Répartition (en %) et score moyen en histoire-géographie et éducation civique et répartition selon les groupes de niveaux en 2006 et en 2012

France métropolitaine, public et privé sous contrat

		Répartition (en %)	Score Moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2006	100,0	250	2,3	12,8	27,9	29,1	17,9	10,0
	2012	100,0	251	2,6	12,4	27,6	29,1	16,8	11,5
Garçons	2006	49,8	248	1,9	13,7	28,2	30,4	17,4	8,4
	2012	51,0	252	2,9	12,8	27,3	27,9	15,6	13,5
Filles	2006	50,2	252	2,6	11,8	27,7	27,9	18,4	11,6
	2012	49,0	250	2,4	12,0	28,0	30,3	17,9	9,4
Élèves en retard	2006	17,2	215	7,7	30,0	35,2	20,6	4,8	1,7
	2012	12,6	210	9,3	30,5	37,4	17,5	3,8	1,5
Élèves « à l'heure »	2006	82,8	257	1,1	9,2	26,4	30,9	20,7	11,7
	2012	87,4	257	1,7	9,8	26,2	30,8	18,6	12,9

Lecture : les filles représentent 50,2 % des élèves enquêtés en 2006 et 49,0 % en 2012. Leur score est stable entre les deux cycles d'évaluation ; 2,4 % d'entre elles appartiennent au groupe de niveau < 1 en 2012 contre 2,6 % en 2006.

Note : les évolutions significatives sont marquées en gras et en italique lorsqu'il s'agit d'une baisse et en gras et en couleur dans le cas d'une augmentation entre 2006 et 2012. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR DEPP

03 Score moyen en géographie et répartition (en %) selon les groupes de niveaux en 2006 et en 2012

France métropolitaine, public et privé sous contrat

	Année	Score Moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2006	250	3,0	12,0	28,6	28,5	17,9	10,0
	2012	255	3,4	10,6	25,3	28,0	18,6	14,1

Lecture : en 2012, le score moyen des élèves en géographie est de 255 et 25,3 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 2 contre 28,6 % en 2006.

Note : les évolutions significatives sont marquées en gras et en italique lorsqu'il s'agit d'une baisse et en gras et en couleur dans le cas d'une augmentation entre 2006 et 2012. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR DEPP

En fin de collège, les performances des élèves en histoire-géographie et éducation civique se sont affaiblies, avec en 2012 un score moyen inférieur de 11 points à celui de 2006. On observe un glissement général du niveau moyen vers les groupes les moins performants.

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2012, de l'évaluation de 2006 portant sur l'histoire, la géographie et l'éducation civique, permet de comparer les performances des élèves de fin de collège à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

Les performances des élèves en histoire-géographie et éducation civique en fin de collège ont diminué entre 2006 et 2012, avec un score moyen inférieur de 11 points. En 2012, la part des élèves situés dans les niveaux les plus faibles (groupes < 1 et 1) augmente, passant de 15,0 % à 21,4 % ; à l'autre extrémité de l'échelle, le pourcentage des élèves dans le niveau le plus élevé (groupe 5) diminue de manière significative, évoluant de 10,0 % à 6,3 %. On observe un glissement des performances des élèves vers le bas : leurs résultats ne sont pas plus dispersés en 2006 qu'en 2012 mais leurs performances sont nettement moins bonnes (graphique 01).

Le score moyen des filles, comme celui des garçons, a diminué : respectivement - 10 points pour les filles et - 11 points pour les garçons (tableau 03).

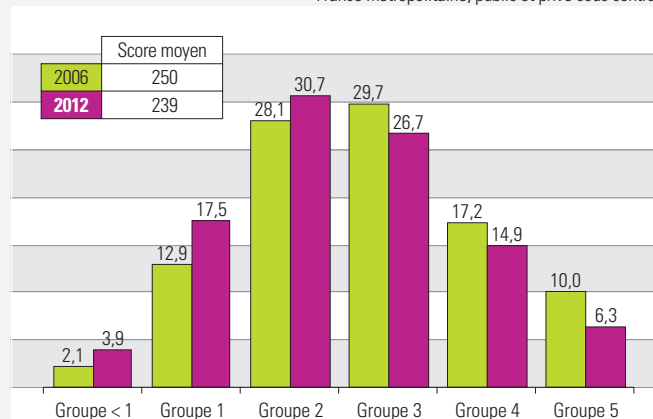
L'indice de position socioscolaire détermine le niveau social du milieu familial de l'enfant. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour chaque établissement des échantillons de 2006 et 2012, la moyenne de l'indice de position socioscolaire a été calculée et quatre groupes d'établissements ont ensuite été constitués, des établissements les plus défavorisés aux établissements les plus favorisés. L'analyse des scores moyens en histoire-géographie et éducation civique selon ces quatre groupes d'établissements montre que la baisse des performances est plus marquée pour les établissements les plus défavorisés : - 18 points contre - 10 points pour les autres établissements (tableau 02) ■

L'évaluation menée en 2012 reprend en partie l'évaluation de 2006 et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 296 questions ou items dont 236 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2006. Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 5 000 élèves, représentatif au niveau national, a été constitué (3^e générale des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine). Les réponses de 4 476 élèves ont pu être analysées. En 2006, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). De ces deux groupes, le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitudes de scores égales, correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2006 et de 2012 et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2006. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

Source : MEN-MESR DEPP
Champ : France métropolitaine,
public et privé sous contrat

01 Évolution du score moyen en histoire-géographie et éducation civique et répartition des élèves par groupe de niveau en 2006 et en 2012 (en %)

France métropolitaine, public et privé sous contrat



Lecture : en 2012, 26,7 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 29,7 % en 2006.

Note : les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR DEPP

02 Score moyen en histoire-géographie et éducation civique selon l'indice de position socioscolaire de l'établissement en 2006 et en 2012 (1)

France métropolitaine, public et privé sous contrat

Indice moyen de l'établissement	2006	2012
1 ^{er} quartile (établissements les plus défavorisés)	239	221
2 ^e quartile	241	231
3 ^e quartile	252	242
4 ^e quartile (établissements les plus favorisés)	265	255

Lecture : en 2012, le score moyen des élèves appartenant au quart des établissements les plus défavorisés (1^{er} quartile) a diminué de 18 points par rapport à 2006, passant de 239 à 221.
(1) L'indice de position socioscolaire détermine le niveau social du milieu familial de l'enfant. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Source : MEN-MESR DEPP

03 Répartition (en %), score moyen en histoire-géographie et éducation civique et répartition selon les groupes de niveaux en 2006 et en 2012

France métropolitaine, public et privé sous contrat

		Répartition	Score Moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2006	100,0	250	2,1	12,9	28,1	29,7	17,2	10,0
	2012	100,0	239	3,9	17,5	30,7	26,7	14,9	6,3
Garçons	2006	49,0	253	2,5	12,3	26,2	29,5	17,8	11,7
	2012	49,7	242	3,7	16,6	29,5	27,2	15,9	7,1
Filles	2006	51,0	247	1,8	13,5	29,9	29,8	16,7	8,3
	2012	50,3	237	4,1	18,3	32,0	26,2	13,8	5,6

Lecture : les garçons représentent 49,0 % des élèves enquêtés en 2006 et 49,7 % en 2012. Leur score a diminué (- 11 points) entre les deux cycles d'évaluation, passant de 253 à 242 ; 3,7 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1 en 2012 contre 2,5 % en 2006.

Note : les évolutions significatives sont marquées en gras et en italique lorsqu'il s'agit d'une baisse et en gras et en couleur dans le cas d'une augmentation entre 2006 et 2012. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MEN-MESR DEPP

En 2012, 81 % des jeunes français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs efficaces. L'évaluation de la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex-JAPD) donne également une mesure fine de la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés de lecture : ils sont 9,9 %, dont presque la moitié est quasi-analphabète.

En 2012, les épreuves de lecture de la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex-JAPD) ont concerné près de 750 000 jeunes hommes et femmes âgés de 17 ans ou plus, de nationalité française. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (*tableau 01*).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,4 % de l'ensemble en 2012, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes du profil 1 (2,5 %) n'ont, de surcroît, pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,5 %) ont un niveau lexical oral correct mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,2 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,4 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des

mots, réussit les traitements complexes de l'écrit et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 70,6 % de la population totale. Selon les critères de l'épreuve, ces jeunes possèdent tous les atouts pour faire évoluer positivement leur compétence en lecture et affronter la diversité des écrits.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (*tableau 01*). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension (traitements complexes) et sont donc majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Leur déficit dans les mécanismes de base de traitement du langage (automatisme de lecture) explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (*tableau 02 et graphique 04*).

La comparaison des données de 2012 avec celles des trois années antérieures indique une légère baisse du pourcentage de jeunes en difficulté de lecture : ils sont 9,9 % en 2012 contre 10,6 % en 2009, 10,8 % en 2010 et 10,4 % en 2011. Cette baisse est plus marquée chez les garçons même si la proportion de filles en difficulté de lecture reste significativement inférieure (*tableau 03*). Ces évolutions doivent être interprétées avec précaution. En effet, les résultats ne portent pas sur des cohortes de jeunes mais sur des participants. Or, certains jeunes, en proportion variable selon les années, ne se présentent pas à la JDC à 17 ans, et on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils ont globalement de moins bons résultats que les autres ■

Les épreuves de la JDC ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Source : ministère de la défense-DSN, MEN-MESR DEPP
Champ : jeunes français et français ayant participé à la JDC en 2012 en France métropolitaine et DOM

01 Les profils de lecteurs (JDC 2012) en %

France métropolitaine + DOM

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	68,0	73,3	70,6	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	11,9	8,8	10,4	81,0
5b	+	+	-	6,0	7,6	6,8	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	2,7	2,1	2,4	9,2
4	-	+	+	3,5	2,9	3,2	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	2,9	1,6	2,3	5,5
2	-	+	-	1,9	1,9	1,9	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,1	1,9	2,5	4,4

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants. Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Sources : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR DEPP

02 Performances aux épreuves selon le sexe (JDC 2012)

France métropolitaine + DOM

Traitements complexes	
	Score moyen sur 20
Garçons	13,5
Filles	14,0
Connaissance lexicale	
	Score moyen sur 20
Garçons	15,9
Filles	15,9
Automaticité de lecture	
	Temps moyen en secondes
Garçons	1,57
Filles	1,53

Lecture : pour les épreuves de compréhension (traitements complexes, les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons : elles ont obtenu un score moyen de 14 sur 20 items, contre 13,5 pour les garçons. En lexicale, les résultats sont les mêmes quel que soit le sexe. Pour l'épreuve de déchiffrage (automaticité), les garçons sont, dans l'ensemble, plus lents que les filles.

Sources : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR DEPP

03 Répartition des garçons et des filles selon leur profil de compétences

Évolution de 2009 à 2012 en %

France métropolitaine + DOM

	2009	2010	2011	2012
Ensemble				
Lecteurs efficaces	79,8	79,6	80,3	81,0
Lecteurs médiocres	9,6	9,6	9,4	9,2
En difficulté de lecture	10,6	10,8	10,4	9,9
<i>dont en grave difficulté</i>	5,1	5,1	4,8	4,4
Garçons				
Lecteurs efficaces	78,0	77,9	78,9	79,9
Lecteurs médiocres	9,4	9,5	9,0	8,7
En difficulté de lecture	12,6	12,6	12,1	11,5
<i>dont en grave difficulté</i>	5,9	5,9	5,5	5,0
Filles				
Lecteurs efficaces	81,7	81,5	81,7	82,1
Lecteurs médiocres	9,7	9,8	9,7	9,6
En difficulté de lecture	8,6	8,7	8,6	8,3
<i>dont en grave difficulté</i>	4,2	4,2	4,2	3,9

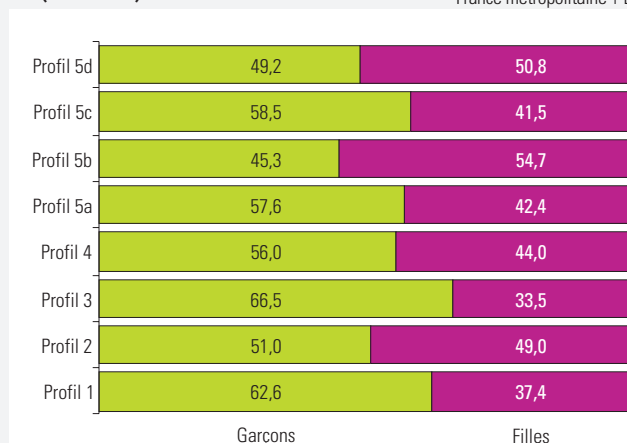
Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Sources : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR DEPP

04 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe

(JDC 2012) en %

France métropolitaine + DOM



Sources : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR DEPP

Plus de 79 % des jeunes accèdent au niveau IV de formation en 2012, dont plus de 25 % dans la voie professionnelle. L'écart entre les filles et les garçons a été réduit par la réforme de la voie professionnelle.

Avec une progression annuelle de plus de 4 points à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau IV de formation est passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises) grâce à une nette baisse des redoublements en première provoquant un afflux d'élèves en terminale (*tableau 01*) (*graphique 02*). Le taux s'est ensuite stabilisé autour de 69 %. En 2010, les premiers effets de la réforme de la voie professionnelle apparaissent (généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans) et le taux gagne 15 points en deux ans. Au sortir de la phase de transition, il baisse à 79,3 %, mais reste supérieur au niveau qu'il avait durant la première décennie des années 2000.

Pour les seuls établissements sous tutelle de l'éducation nationale, le taux d'accès au niveau IV de formation a culminé à près de 68 % en 1994, pour redescendre autour de 62 % au début des années 2000. Durant la phase de transition, suite à la réforme de la voie professionnelle, le taux a fortement augmenté. En 2011, il est de 76,2 % (+ 12,5 points par rapport à 2009), mais il redescend à 71,1 % en 2012. La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé régulièrement au cours des années 1990. Le taux d'accès au niveau IV des formations agricoles atteint 3,2 % en 2012, suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle. Depuis 2005, au sein de l'apprentissage, le taux d'accès augmente pour atteindre 6,1 % en 2011. En 2012, il est estimé à 5,0 %¹.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès par la voie générale s'est stabilisé autour de 34 % de 1997 à 2003. Depuis, il progresse régulièrement et a gagné 4,5 points en 2012 par

rapport à 2003, en atteignant 38 %. Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue : 16,2 % en 2012.

La progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998, puis stabilisée avec un taux proche de 14 %, a repris en 2005, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnel par l'apprentissage. La généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans conduit à la forte augmentation actuelle. En 2010 et 2011, alors que cohabitent l'ancien et le nouveau cursus, le taux est passé à 24,3 % puis 31,8 %, soit 14 points de plus qu'en 2009. Au sortir de la phase de transition, l'ancien cursus est largement minoritaire en 2013. Le taux diminue de 6,7 points par rapport à 2012, mais reste supérieur de 7,3 points à celui de 2009. La réforme de la voie professionnelle a permis d'amener plus d'élèves et d'apprentis au niveau IV. Les filles parviennent plus souvent que les garçons au niveau IV de formation (*tableau 03*), mais l'écart se réduit passant de 12 points en 2000 à 4,5 en 2012. L'écart en faveur des filles est particulièrement net dans la voie générale (11,5 points contre 2,3 dans la voie technologique), mais il se réduit, les garçons progressant plus que les filles (+ 4,6 points entre 2000 et 2012 contre + 3,2 pour les filles). L'important essor de la voie professionnelle bénéficie plus aux garçons qu'aux filles : leur avantage a considérablement augmenté (12,5 points en 2011, estimé à 9,2 points en 2012). À l'inverse, l'accès au niveau IV par l'enseignement agricole se féminise : entre 2000 et 2012, il progresse de 2,3 % à 3,3 % pour les filles, alors qu'il diminue de 3,1 % à 3,0 % pour les garçons ■

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable.

Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris brevet professionnel), ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel.

Le taux d'accès au niveau IV de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartient. L'indicateur présenté ici, dit *taux conjoncturel* ou *transversal*, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires pour cette génération.

Le taux d'accès au niveau IV de formation ne doit pas être confondu avec le taux de réussite au baccalauréat, ni avec la proportion de bacheliers dans une génération, qui est présentée dans l'indicateur 24.

1. Le taux d'accès au niveau IV de formation par apprentissage en 2012 est calculé à partir d'une estimation des entrants dans ce niveau. La réforme de la voie professionnelle perturbe les flux d'apprentis et introduit un biais dans cette estimation en 2012. Ainsi, pour l'apprentissage, le taux d'accès au niveau IV de formation est sous-estimé en 2012.

Sources : MEN-MESR DEPP, ministère de l'agriculture, Insee Champ : France métropolitaine, France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé

01 Taux d'accès au niveau IV de formation

(toutes formations initiales comprises)

Public et privé

Filière	France métropolitaine		France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1980-81	1990-91	2000-01	2009-10	2010-11p	2011-12p	2012-13p
Générale	22,1	33,4	34,1	35,9	36,6	37,8	38,0
Technologique	11,9	17,6	21,7	17,7	17,4	16,8	16,2
Professionnelle	0,0	5,0	14,0	17,8	24,3	31,8	25,1*
Ensemble	34,0	56,0	69,8	71,4	78,3	86,4	79,3*
MEN	33,0	54,0	63,4	63,7	70,4	76,2	71,1
Agriculture	1,0	1,4	2,7	2,6	2,6	4,1	3,2
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	5,2	5,4	6,1	5,0*

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage.

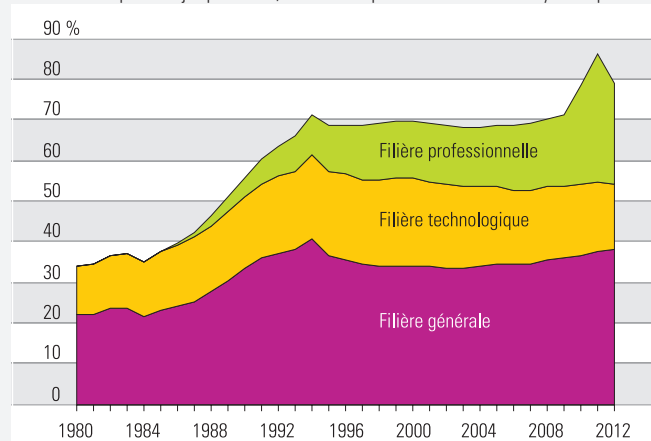
p : série calculée à partir de l'année 2009-10 en utilisant les estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Les données sont définitives jusqu'en 2009-10, provisoires ensuite.

Sources : MEN-MESR DEPP, ministère de l'agriculture, Insee

02 Évolution du taux d'accès au niveau IV de formation de 1980 à 2012

(toutes formations initiales comprises)

France métropolitaine jusqu'en 1999, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2000



Sources : MEN-MESR DEPP, ministère de l'agriculture, Insee

03 Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

France métropolitaine + DOM hors Mayotte

Filière	2009			2010p			2011p			2012p		
	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons
Générale	41,7	30,4	11,3	42,3	31,2	11,2	43,5	32,3	11,2	43,9	32,4	11,5
Technologique	18,7	16,7	2,0	18,5	16,5	2,0	18,0	15,7	2,3	17,3	15,1	2,3
Professionnelle	15,5	20,2	- 4,7	21,3	27,2	- 6,0	25,4	37,9	- 12,5	20,4*	29,6*	- 9,2*
Ensemble	75,9	67,3	8,6	82,0	74,9	7,2	86,9	85,9	1,0	81,6*	77,1*	4,5*
MEN	69,3	58,3	10,9	75,4	65,6	9,8	78,9	73,7	5,1	74,8	67,5	7,3
Agriculture	2,9	2,3	0,6	2,8	2,3	0,5	3,9	4,3	- 0,4	3,3	3,0	0,2
Apprentissage	3,8	6,7	- 2,9	3,8	6,9	- 3,1	4,2	7,9	- 3,7	3,5*	6,6*	- 3,1*

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage.

p : données provisoires

Sources : MEN-MESR DEPP, ministère de l'agriculture, Insee

À la session 2012, plus de 76 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat. Depuis 1995, la part des bacheliers généraux et technologiques s'est réduite au profit des séries professionnelles.

La réussite au baccalauréat varie toujours selon l'origine sociale des candidats.

De 1980 à 2012, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé et leur proportion dans une génération est passée d'un quart à près des trois quarts (*graphique 01*). Cette progression a été particulièrement sensible de 1988 (création du baccalauréat professionnel) à 1995. Puis, jusqu'en 2008, la proportion de bacheliers dans une génération reste stable autour de 62 %. En 2009, elle dépasse 65 % avec notamment, la mise en place d'une épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel. La réforme de la voie professionnelle, dont les premiers effets apparaissent en 2011, a encore considérablement augmenté la proportion de ces bacheliers. En 2011 et 2012 sont en terminale les premiers élèves ayant préparé le baccalauréat professionnel en trois ans avec encore un fort contingent d'élèves étant passés par le cursus BEP suivi d'un baccalauréat en deux ans. Bénéficiant de cet afflux conjoncturel de candidats et de lauréats dans la voie professionnelle, la proportion de bacheliers dans une génération en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte) culmine à 76,7 % en 2012 et se répartit comme suit : 37,1 % dans la voie générale, 15,7 % dans la voie technologique et 23,9 % dans la voie professionnelle. À la session 2013, au sortir de la phase de transition, la proportion est estimée à la baisse (73,1 %) mais la proportion de bacheliers professionnels reste très supérieure à celle des sessions antérieures à la réforme. Depuis 1995, le nombre de bacheliers a augmenté d'environ 25 % mais leur répartition s'est modifiée en faveur des séries professionnelles et technologiques jusqu'en 2000, et professionnelles uniquement ensuite. Sur la période, la part du baccalauréat

professionnel a plus que doublé pour dépasser 31 % en 2012. La part du baccalauréat général, en revanche, a perdu 10 points entre 1995 et 2012, essentiellement en raison du recul de la série littéraire, qui regroupe maintenant moins d'un bachelier sur dix (*tableau 03*). La part des bacheliers technologiques a diminué de presque 8 points. Jusqu'en 2009, où il dépasse 86 %, le taux de réussite au baccalauréat augmente régulièrement. Entre 2009 et 2012, tous baccalauréats confondus, le taux de réussite diminue et atteint 84,5 %. Cette récente baisse est principalement due au baccalauréat professionnel qui a perdu plus de 9 points depuis 2010, après en avoir gagné 10 en 2009. À la session 2013, la réussite dans cette voie se stabilise. Cumulée à la forte croissance des voies générale et technologique, elle permet au taux de réussite de dépasser en 2013 sa valeur record de 2009 : 86,8 % (valeur provisoire à la session de juin) contre 86,2 %. Depuis 1995, le taux de réussite au baccalauréat général a augmenté de près de 17 points et de plus de 11 points au baccalauréat technologique (*graphique 02*). L'origine sociale des candidats influe non seulement, et très fortement, sur leur répartition entre séries (*indicateur 28*), mais aussi sur leur taux de réussite dans chacune d'entre elles. En 2012, près de 94 % des enfants de cadres ou d'enseignants se sont ainsi présentés avec succès au baccalauréat général, soit plus de 8 points de plus que les enfants d'ouvriers. La différence est moindre dans les séries technologiques et professionnelles. Les enfants d'agriculteurs manifestent la plus grande réussite dans les voies technologiques et professionnelles et sont très proches des enfants de cadres ou d'enseignants dans la voie générale (*tableau 04*) ■

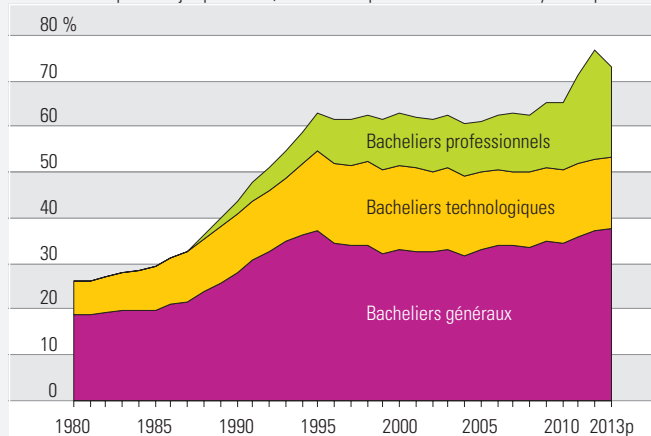
Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat : il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en additionnant ces taux par âge. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'Insee qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurent dans la base en vigueur en mars 2013. Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine et les DOM, hors Mayotte.

Taux de réussite : il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à au moins une épreuve.

Champ : France métropolitaine ou France métropolitaine + DOM ou France métropolitaine + DOM hors Mayotte
Sources : MEN-MESR DEPP, Insee, ministère de l'agriculture

01 Proportions de bacheliers dans une génération (1980-2013)

France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2011

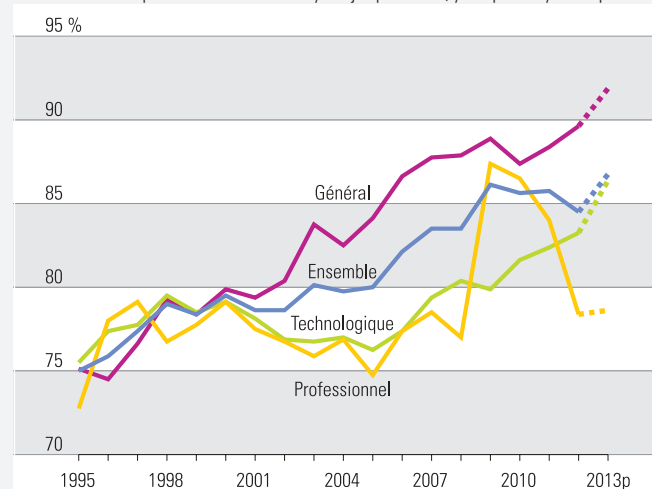


Note : série calculée à partir de la session 2001 en utilisant les estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Les données sont définitives jusqu'en 2010, provisoires ensuite. Pour la session 2013, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2013.

Sources : MEN-MESR DEPR, ministère de l'agriculture, Insee

02 Évolution du taux de réussite aux baccalauréats de 1995 à 2013

France métropolitaine + DOM hors Mayotte jusqu'en 2010, y compris Mayotte depuis 2011



Note : pour la session 2013, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2013.

Sources : MEN-MESR-DEPR, ministère de l'agriculture

03 Répartition par série des bacheliers aux sessions 1995, 2012 et 2013

France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2012

	Session 1995*		Session 2012		Session 2013 (p)	
	Admis	Répartition	Admis	Répartition	Admis	Répartition
Baccalauréat général						
ES	76 555	15,5 %	96 496	15,8 %	97 724	16,6 %
L	71 460	14,5 %	46 457	7,6 %	50 275	8,5 %
S	139 031	28,2 %	150 884	24,7 %	157 127	26,7 %
Total séries générales	287 046	58,3 %	293 837	48,2 %	305 126	51,9 %
Baccalauréat technologique						
STI2D/STD2A (ex-STI)	36 366	7,4 %	26 911	4,4 %	27 288	4,6 %
STG (ex-STT)	78 894	16,0 %	62 937	10,3 %	61 010	10,4 %
ST2S (ex-SMS)	13 337	2,7 %	21 377	3,5 %	22 352	3,8 %
Autres séries technologiques	9 670	2,0 %	13 896	2,3 %	14 008	2,4 %
Total séries technologiques	138 267	28,1 %	125 121	20,5 %	124 658	21,2 %
Baccalauréat professionnel						
Production	26 218	5,3 %	96 191	15,8 %	74 537	12,7 %
Services	40 878	8,3 %	94 708	15,5 %	83 860	14,3 %
Total séries professionnelles	67 096	13,6 %	190 899	31,3 %	158 397	26,9 %
Total baccalauréat	492 409	100,0 %	609 857	100,0 %	588 181	100,0 %

* Hors Mayotte

Note : pour la session 2013, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2013.

Sources : MEN-MESR DEPR, ministère de l'agriculture

04 Taux de réussite en 2012 selon l'origine sociale

France métropolitaine + DOM y compris Mayotte

	Bac général	Bac techno.	Bac pro.	Ensemble
Agriculteurs exploitants	93,6	91,5	85,3	90,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	89,8	85,8	81,0	86,1
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	94,1	88,4	83,9	92,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>94,8</i>	<i>88,2</i>	<i>84,9</i>	<i>93,4</i>
Professions intermédiaires	90,9	85,9	81,2	87,7
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>93,8</i>	<i>87,6</i>	<i>83,5</i>	<i>92,0</i>
Employés	88,0	84,1	79,6	84,8
Ouvriers	85,5	82,6	76,5	80,5
Retraités	87,4	80,0	75,1	80,4
Autres sans activité professionnelle	80,0	76,2	70,4	75,9
Indéterminé	78,4	75,3	79,0	78,4
Ensemble	89,6	83,2	78,4	84,5

Sources : MEN-MESR DEPR, ministère de l'agriculture

En 2012, 73 % de la population active âgée de 25 à 64 ans détient un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle contre 79 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans. Les jeunes possèdent ainsi un niveau d'études plus élevé que le reste de la population. La France se situe à cet égard au-dessus de la moyenne de l'OCDE.

Depuis de nombreuses années, les politiques publiques d'éducation ont pour ambition commune de relever le défi de la qualité de la scolarisation, qui peut être approchée par la réussite des jeunes dans le secondaire ou, plus largement, par celle de l'ensemble des sortants de formation initiale. Elle peut également s'apprécier en situant la France parmi les autres pays de l'OCDE.

En 2012, 79 % de la population âgée de 18 à 24 ans et 73 % de celle âgée de 25 à 64 ans détiennent un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle (*graphique 01*). La part de diplômés augmente nettement depuis 1992, respectivement de 24 et de 21 points, principalement grâce au développement des enseignements secondaires et supérieurs dans les années 1980 et 1990.

Les progrès réalisés depuis vingt ans ont également été qualitatifs. Les jeunes générations ont suivi des études de second cycle plus poussées. En 1992, 33 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans possèdent un baccalauréat (général, technologique ou professionnel), 22 % un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un brevet d'études professionnelles (BEP) et 45 % le brevet ou aucun diplôme (*tableau 03*). En 2012, 64 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont un baccalauréat, 15 % un CAP ou un BEP et 21 % possèdent le brevet des collèges ou n'ont aucun diplôme. Un grand nombre de bacheliers pour-

suivent leur parcours scolaire par des études supérieures.

Ainsi, sur l'ensemble des 700 000 jeunes ayant terminé leurs études initiales, en moyenne, en 2009, 2010 ou 2011, 42 % possèdent pour plus haut diplôme un diplôme de l'enseignement supérieur, 42 % un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et 16 % le diplôme national du brevet ou n'ont aucun diplôme (*tableau 02*). Sur ces trois années de sortie, les jeunes ayant quitté leur formation initiale avec, au mieux, un diplôme du secondaire, ont le plus souvent réussi un BEP-CAP (14 % de l'ensemble des sortants) ou bien un baccalauréat technologique ou professionnel (19 %). Ils sont moins nombreux à ne posséder qu'un baccalauréat général (9 %). La répartition par diplôme de cette dernière cohorte est relativement stable par rapport à celle de la cohorte précédente.

La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'étude modéré de sa population adulte (*graphique 04*). Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays d'Europe du Nord ou aux États-Unis, quand les générations actuellement âgées de 60 ans ont été scolarisées. Une population massivement diplômée d'études secondaires longues est considérée, pour l'OCDE comme pour l'Union européenne, comme une force pour développer une économie et une société des connaissances ■

Le niveau de diplôme est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

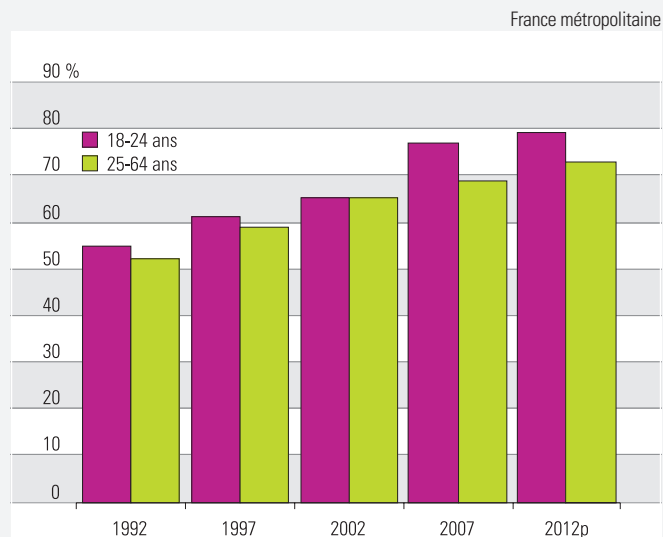
Les *graphiques 01, 03* et le *graphique 04* portent sur des groupes d'âges. Le *tableau 02* porte sur des cohortes de « sortants de formation initiale », c'est-à-dire de jeunes qui ont interrompu leurs études initiales pendant plus d'un an, quel que soit leur âge.

Les comparaisons entre pays sont fondées sur les enquêtes sur les forces du travail. Il s'agit pour la France de l'enquête *Emploi* de l'Insee.

L'enquête *Emploi* était annuelle jusqu'en 2002, réalisée le plus souvent au mois de mars. Depuis 2003, c'est une enquête en continue sur l'ensemble de l'année et le questionnaire relatif à la formation a été remanié.

Sources : MEN-MESR DEPP, Insee (enquêtes *Emploi*)
Champ : pays de l'OCDE et France métropolitaine

01 Proportion de jeunes et d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle selon l'année



p : données provisoires en 2012

Lecture : en 2012, 73 % des 25-64 ans et 79 % des jeunes âgés de 18-24 ans déclarent posséder un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

02 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

France métropolitaine

Année de sortie de formation initiale	2006-2007-2008 Ensemble		2009-2010-2011p Ensemble	
	en milliers	en %	en milliers	en %
DEA, DESS, master, doctorat	67	10	85	12
Écoles supérieures	42	6	37	5
Licence, maîtrise	73	10	69	10
DEUG, BTS, DUT et équivalents	88	12	83	12
Paramédical et social	23	3	23	3
Total diplômés de l'enseignement supérieur	293	42	297	42
Baccalauréat général	59	8	61	9
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	106	15	131	19
Total bacheliers et diplômes équivalents	165	23	192	28
CAP, BEP ou équivalent	120	17	100	14
Total diplômés des seconds cycles du secondaire	285	40	292	42
Brevet seul	59	8	51	7
Aucun diplôme	68	10	60	9
Total brevet et aucun diplôme	127	18	111	16
Total sortants de formation initiale	705	100	700	100

p : 2009-2010-2011, données provisoires

Lecture : en moyenne sur 2009, 2010 et 2011, 700 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 42 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

03 Part des jeunes âgés de 18 à 24 ans diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle (en %)

France métropolitaine

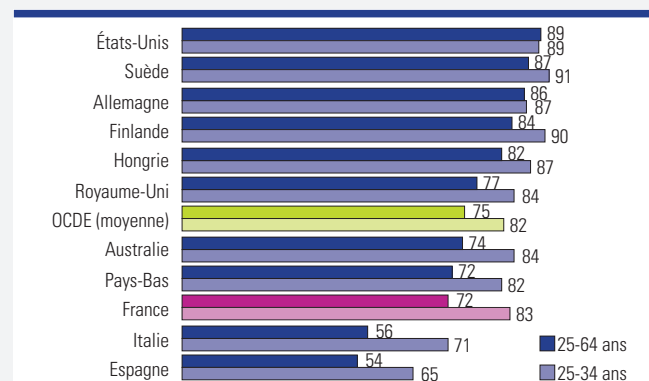
	1992	1997	2002	2007	2012p
Baccalauréat	33	44	47	59	64
BEP-CAP	22	17	18	18	15
Total diplômés du second cycle	55	61	65	77	79
Brevet ou aucun diplôme	45	39	35	23	21
Ensemble	100	100	100	100	100

p : données provisoires pour 2012

Lecture : en 2012, 64 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans déclarent détenir un baccalauréat (suivi ou non d'études supérieures), 15 % un BEP ou un CAP ou un diplôme équivalent. Au total, 79 % du groupe d'âges a ainsi réussi un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle, pour 55 % du même groupe d'âges en 1992.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

04 Part des populations âgées de 25-64 ans et de 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2011)



Source : Regards sur l'éducation, édition 2013 (à partir des enquêtes sur les forces de travail)

La part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en études et n'ont aucun diplôme ou seulement le diplôme du brevet a diminué régulièrement entre les années 1980 et 2000. Cependant, depuis le début des années 2000, cette part reste stable autour de 12 %. Par ailleurs, 10 % des élèves arrêtent leurs études avant d'atteindre une classe terminale de CAP-BEP, de baccalauréat ou de brevet professionnel.

Réduire le nombre de personnes insuffisamment instruites et formées est un enjeu politique fort pour notre société. Plusieurs indicateurs sont disponibles afin d'estimer le « faible niveau d'études ».

Le diplôme est un atout important pour une meilleure insertion dans la vie professionnelle. *A contrario*, sortir sans diplôme de formation initiale peut se révéler être un handicap. À cet égard, les jeunes Français sortent mieux armés du système éducatif initial aujourd'hui qu'hier (*graphique 01*). En effet, la proportion de jeunes âgés de 18-24 ans qui ne poursuivent pas d'études ou de formation et détiennent au mieux le diplôme du brevet est de 40 % à la fin des années soixante-dix. Elle passe à 30 % au milieu des années quatre-vingt, à 15 % à la fin des années quatre-vingt-dix mais stagne depuis la dernière décennie. La baisse, sensible, dans les années 1980 et 2000, est concomitante à l'objectif d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat et au développement de l'enseignement technologique et professionnel.

Si la France a rattrapé en grande partie son retard, selon un horizon de plusieurs décennies, il reste que le pourcentage de jeunes de faible niveau d'études est stable ces dernières années et demeure supérieur à celui des pays du nord de l'Union européenne. L'Union européenne vise pour 2020 un pourcentage de « sortants précoces » de moins de 10 % (contre 18 % en 2000 et 13,5 % en 2011).

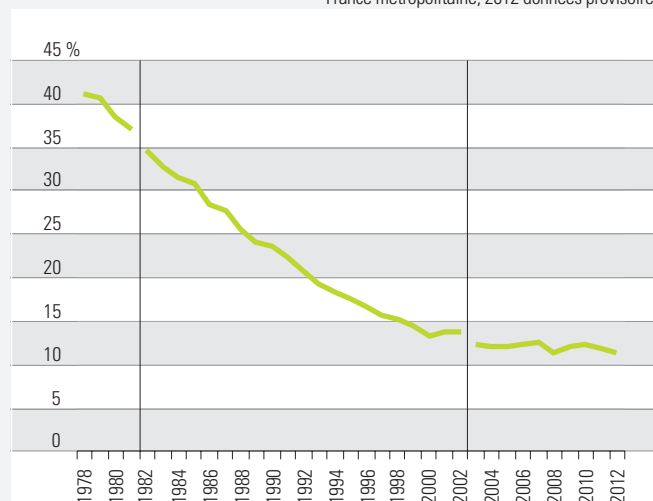
On évalue aussi en France le niveau des études accomplies à la fin de l'enseignement secondaire, en analysant à partir des statistiques scolaires la sortie du système éducatif selon la classe atteinte. La part des jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle a diminué entre 2000 et 2005 pour se stabiliser ensuite aux alentours de 7,5 % (*tableau 02*). À la rentrée 2009, la rénovation de la voie professionnelle a été généralisée (fin des BEP et accès au baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième). En conséquence de cette réforme, la part des sorties au niveau CAP-BEP diminue au profit des sorties au niveau du baccalauréat. En 2011, deux cohortes de jeunes sortent au niveau du baccalauréat professionnel : des jeunes ayant suivi un parcours menant au baccalauréat professionnel en deux ans après un BEP, et les premiers jeunes ayant suivi le nouveau parcours menant au baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième, d'où une proportion de sorties au niveau du baccalauréat nettement supérieure à celle de 2010 (77,2 % en 2011 contre 72,8 % en 2010). L'accès en première professionnelle ne s'effectue plus après un BEP, mais suit désormais une seconde professionnelle. Des jeunes quittent le système éducatif dans ces classes, ce qui augmente la proportion de sorties avant la fin du second cycle du secondaire : cette proportion est de 10,1 % en 2011 contre 7,5 % entre 2005 et 2008. Les sorties niveau CAP-BEP diminuent mécaniquement du fait de la disparition des BEP ■

Les « sortants précoces » sont les individus âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête Emploi de l'Insee.

Sources : MEN-MESR DEPP, Insee, Eurostat
Champ : France métropolitaine, pays de l'UE

01 Part des jeunes (18-24 ans) qui ne sont pas en études et n'ont aucun diplôme ou seulement le diplôme du brevet (sortants précoces) de 1978 à 2012

France métropolitaine, 2012 données provisoires



Lecture : depuis 2003, la proportion des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en études et n'ont aucun diplôme ou, au plus, le diplôme du brevet est stable autour de 12 %. Cette proportion était de 40 % en 1980.

Note : l'enquête Emploi est réalisée au mois de mars jusqu'en 2002, puis devient trimestrielle. On cumule alors les données des quatre trimestres. Il y a une rupture de série en 1982, due au changement de questionnaire pour repérer les poursuites d'études et de formation ; en 2003, l'enquête a lieu tout au long de l'année (auparavant en mars) et les questions sur les poursuites d'études et de formation changent.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

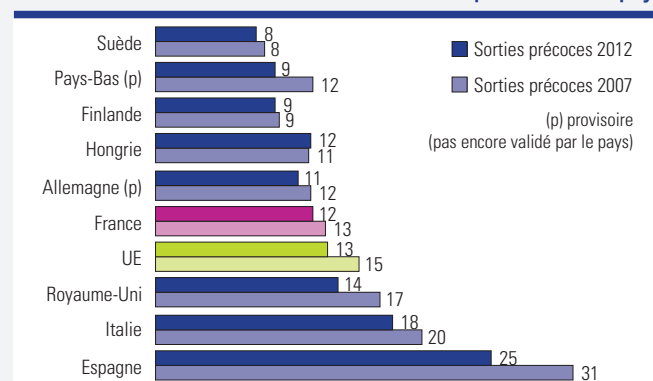
02 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (en %)

France métropolitaine

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire						
	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Terminales générales et technologiques	53,8	55,5	54,1	53,8	54,4	55,0	53,9
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	13,1	14,4	16,0	16,2	17,1	17,8	23,3
Total sorties au niveau du baccalauréat	66,9	69,9	70,1	70,0	71,5	72,8	77,2
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,4	2,6	2,6	2,6	2,1	0,7	0,5
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	19,9	19,7	19,9	18,8	16,8	12,2
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	23,7	22,5	22,3	22,5	20,9	17,5	12,7
Seconde ou première générales et technologiques	2,4	2,0	2,2	1,8	1,8	1,3	1,0
Première professionnelle	-	-	-	-	-	2,3	3,8
Seconde professionnelle	-	-	-	-	0,7	2,4	2,6
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,0	5,6	5,4	5,7	5,1	3,7	2,7
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,4	7,6	7,6	7,5	7,6	9,7	10,1
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : MEN-MESR DEPP / Systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MEN) et SIFA (effectifs des CFA), système d'information SAFRAN (effectifs scolaires du ministère de l'agriculture)

03 Proportions de jeunes de faibles niveaux d'études : comparaison entre pays



Sources : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2012 et 2007 (année entière) et OCDE, mêmes enquêtes 2007 (1^{er} trimestre)

Présentant de meilleurs acquis en français, les filles réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons et sont plus diplômées qu'eux. Majoritaires parmi les bacheliers généraux, elles sont en revanche moins nombreuses que les garçons dans les filières scientifiques et industrielles.

Lors des évaluations du socle commun de connaissances et de compétences (*indicateur 18*), les filles sont plus nombreuses que les garçons à bien maîtriser la langue française (compétence 1) en fin d'école primaire avec 82,7 % contre 74,3 %. Cette différence s'accroît au collège (84,8 % contre 72,6 % pour les garçons).

La maîtrise des mathématiques et de la culture scientifique et technologique (compétence 3) est très proche entre filles et garçons en fin d'école (68,1 % contre 69,9 %), mais les filles reprennent l'avantage au collège avec 76,6 % contre 72,9 % pour les garçons.

Profitant de ces meilleurs acquis, les filles ont des parcours scolaires plus aisés ou plus fluides, en moyenne, que les garçons mais continuent de choisir des séries, spécialités ou filières de formation radicalement différentes.

Les données de l'enquête Emploi confirment que les jeunes femmes ont un niveau de formation plus élevé que les hommes, l'écart n'ayant cessé de se creuser depuis deux décennies (*tableau 01*). Parmi les jeunes ayant achevé leurs études lors des années 2009-2010-2011, 48 % des filles sont diplômées de l'enseignement supérieur contre seulement 37 % des garçons. La proportion de jeunes qui ne possèdent aucun diplôme de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou baccalauréat) atteint 20 % parmi les garçons pour seulement 11 % des jeunes femmes.

L'avantage en faveur des femmes se vérifie dans la plupart des pays développés de l'OCDE. Parmi les personnes âgées de 25 à 34 ans, la proportion de celles qui possèdent au moins un diplôme du secondaire est systématiquement plus élevée pour les femmes (notamment dans des pays latins), à l'exception toutefois de l'Allemagne (proportion plus forte pour les garçons) et du Royaume-Uni (mêmes proportions).

Depuis plus de trois décennies, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers français, même si leur présence tend à diminuer avec l'essor actuel de la filière professionnelle. En 2012, elles représentent la moitié de l'ensemble des admis et plus de 56 % pour les seuls bacheliers généraux. La présence féminine reste très inégale selon les séries (*graphique 02*). Dans la voie générale, les filles sont très majoritaires en lettres (près de 80 % des lauréats de la session 2012, soit un recul de 4 points par rapport au maximum enregistré en 2002) et moins nettement en série économique et sociale (62 %). Les filles restent en revanche minoritaires en série scientifique (moins de 46 % à la session 2012, soit 3,5 points de plus qu'en 1990). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires restent le domaine des filles (plus de 56 % des bacheliers STG, en baisse toutefois de 9 points depuis 2000, et près de 93 % en STS) et les spécialités industrielles celui des garçons (près de 90 % en STI). Parmi les bacheliers professionnels, les filles restent globalement minoritaires (moins de 40 % des admis), mais également bien plus présentes dans le secteur des services que celui de la production (66 % contre 14 %) ■

Sources : OCDE, Insee (enquêtes Emploi) et MEN-MESR DEPP
Champ : France métropolitaine, pays de l'OCDE

01 Le niveau de formation des filles et des garçons à l'issue de leurs études (en %)

France métropolitaine

Année de sortie des études initiales	1990-1991-1992*		2006-2007-2008		2009-2010-2011p	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Diplôme obtenu						
Diplôme du supérieur	32	33	36	47	37	48
Diplôme du secondaire	39	42	41	40	43	41
Pas de diplôme ou brevet des collèges	30	25	23	13	20	11

2009-2010-2011p : données provisoires

* Le calcul des diplômes de 1990-1991-1992 est obtenu à partir des enquêtes Emploi annuelles, réalisées une fois dans l'année. Les autres le sont à partir d'enquêtes Emploi trimestrielles en continu. Le cumul d'années d'enquêtes permet de lisser les effets d'échantillonnage.

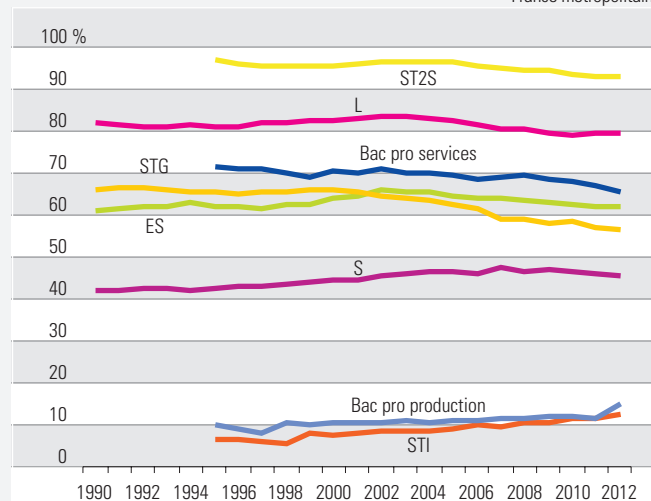
Lecture : 37 % des garçons sortis du système scolaire en 2009, 2010 ou en 2011 possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Champ : personnes ayant terminé leurs études initiales respectivement en 1990-1991-1992, en 2006-2007-2008 et en 2009-2010-2011, interrogées l'année suivant leur sortie d'études et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs MEN-MESR DEPP

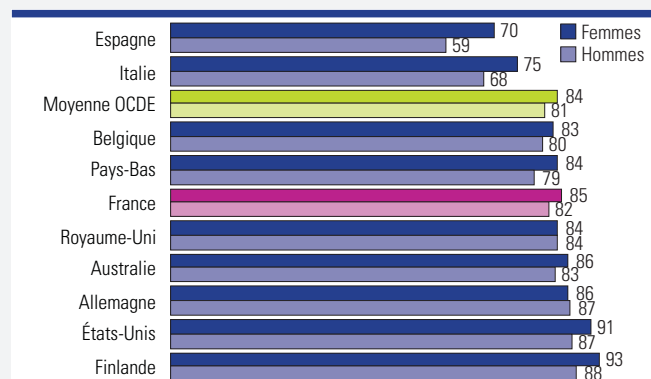
02 Proportion de bachelières par série de 1990 à 2012

France métropolitaine



Source : MEN-MESR DEPP

03 Part des 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2011)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2013 (à partir des enquêtes sur les forces de travail)

Si l'accès à l'enseignement secondaire, puis supérieur, s'est généralisé à la fin du XX^e siècle pour l'ensemble de la population française, des disparités selon l'origine sociale de l'élève demeurent. Elles concernent en particulier l'obtention du baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme.

Favoriser la mixité sociale en France est l'un des défis régulièrement inscrits dans les lois sur l'école. Connaître la réussite d'une génération au baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme par catégorie sociale est une manière d'estimer l'importance des inégalités scolaires selon le milieu social.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires, puis supérieurs, ont permis d'ouvrir l'école à une population plus large. La part des jeunes possédant le baccalauréat a fortement augmenté, passant de 40 % pour les générations nées entre 1966 et 1970 à 62 % pour celles nées entre 1976 et 1980. Cette part augmente ensuite légèrement sur les dernières générations (68 % pour les jeunes nés entre 1986 et 1990). Cette évolution d'ensemble masque cependant des disparités sociales importantes. Ainsi, un enfant de cadre obtient plus souvent le baccalauréat qu'un enfant d'employé ou d'ouvrier : 85 % contre 57 % pour la dernière génération. Moins forte que pour les générations des années 1960, cette différence n'a pratiquement pas varié depuis une décennie, entre les générations des années 1970 ou 1980 (*graphique 01*).

Le type de baccalauréat obtenu par les jeunes diffère également selon la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents (*tableau 02*). En 2012, 48 % des diplômes délivrés sont des baccalauréats généraux, 21 % des baccalauréats technologiques et 31 % des baccalauréats professionnels. Mais, si 76 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, 14 % un baccalauréat technologique et seulement 10 % un baccalauréat professionnel, la répartition est de respectivement 31 %, 23 % et 46 % pour les enfants d'ouvriers.

Par ailleurs, parmi les jeunes ayant terminé leur formation initiale en 2009, 2010 ou 2011, les enfants de cadres et de professions intermédiaires sont bien plus nombreux que les enfants d'ouvriers et d'employés à posséder, pour plus haut diplôme, un diplôme du supérieur (respectivement 61 % contre 31 %). Ils sont, en revanche, moins nombreux à posséder, au plus, le baccalauréat (respectivement 25 % contre 29 %), le CAP-BEP (7 % contre 20 %) ou le brevet ou aucun diplôme (7 % contre 20 %). Ces disparités sont relativement stables par rapport aux sortants des années 2002 à 2004 (*graphique 03*) ■

Le « niveau d'études » est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent ou décédé.

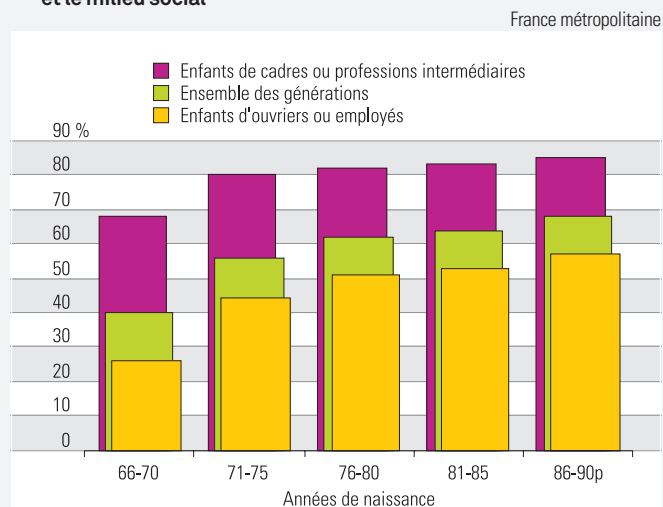
Le *graphique 01* porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année. Les données proviennent de l'enquête Emploi de l'Insee. On établit les résultats pour les générations nées de 1966 à 1970 à partir de l'enquête de 1992 et ceux des générations nées de 1986 à 1990 à partir de l'enquête de 2012.

Le *tableau 02* utilise la base exhaustive Ocean du MEN.

Le *graphique 03* concerne les jeunes ayant terminé leurs études initiales l'année précédant l'enquête. Les données proviennent des enquêtes Emploi de l'Insee. Ainsi, les sortants de 2009, 2010 et 2011 sont observés respectivement à partir des enquêtes 2010, 2011 et 2012. L'analyse sur trois années consécutives permet d'avoir un nombre d'individus suffisamment important par catégorie socioprofessionnelle.

Sources : MEN-MESR DEPP, Insee (enquêtes Emploi)
Champ : France métropolitaine pour les enquêtes Insee et France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) pour les statistiques du MEN

01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Lecture : parmi les jeunes nés de 1986 à 1990, 85 % de ceux dont le père est cadre ou de profession intermédiaire sont bacheliers, contre 57 % des jeunes de père ouvrier ou employé.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

02 Répartition par filière des bacheliers 2012 selon leur origine sociale (en %)

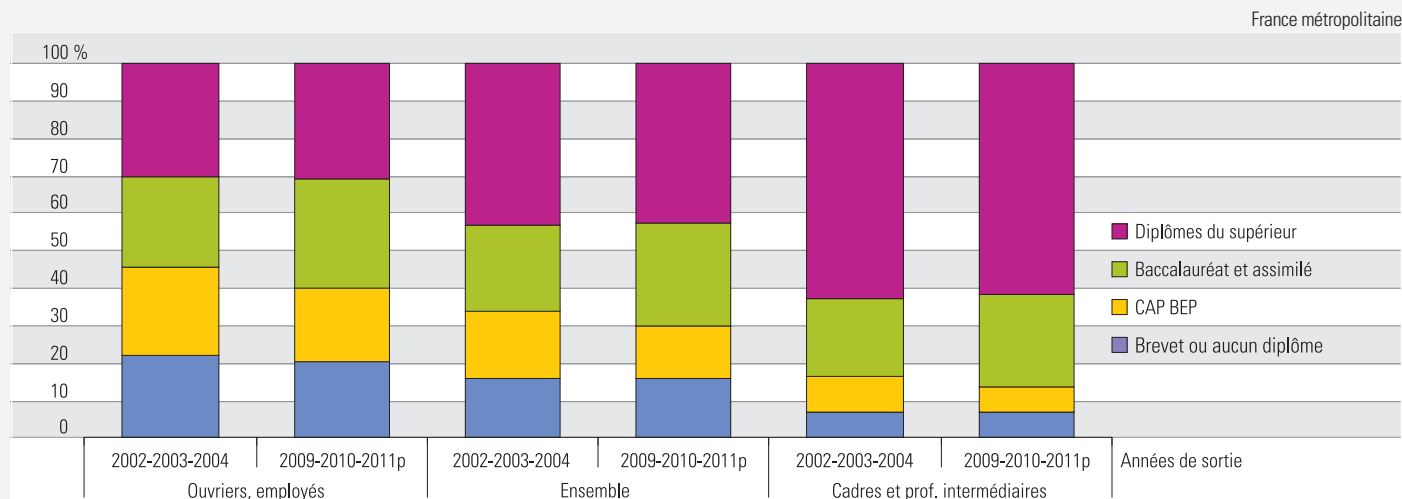
France métropolitaine + DOM

	Filière		
	générale	technologique	professionnelle
Agriculteurs exploitants	54	19	27
Artisans, commerçants, chefs d'entrep.	48	20	31
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	76	14	10
Professions intermédiaires	58	23	20
Employés	49	26	24
Ouvriers	31	23	46
Retraités	38	21	41
Inactifs	42	28	29
Non renseigné	12	14	73
Ensemble	48	21	31

Lecture : en 2012, 54 % des bacheliers enfants d'agriculteurs ont obtenu un baccalauréat général, 19 % un baccalauréat technologique et 27 % un baccalauréat professionnel.

Source : MEN-MESR DEPP (Ocean)

03 Diplômes des jeunes sortants en fonction du milieu social (sortants en 2002-2003-2004 et 2009-2010-2011)



2009-2010-2011p : données provisoires

Lecture : sur 100 enfants d'ouvriers et d'ouvriers sortants du système scolaire en 2009, 2010 ou 2011, 31 ont eu un diplôme d'enseignement supérieur, 29 ont comme diplôme le plus élevé un baccalauréat, 20 un BEP ou un CAP et 20 possèdent un brevet ou aucun diplôme.

Source : calculs MEN-MESR DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'Insee de 2003, 2004, 2005 regroupées d'une part et de 2010, 2011 et 2012 regroupées d'autre part.

Près des deux tiers des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont encore en études en 2012. Le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale augmente plus que pour le reste de la population en période de crise économique. Les jeunes sortis sans aucun diplôme ou titulaires uniquement du brevet sont nettement plus souvent au chômage, quelle que soit la conjoncture.

L'un des défis de la loi pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Posséder un diplôme reste un atout face au chômage, même en période de crise. En 2012, 67 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ont pas terminé leurs études initiales, 9 % cumulant leurs études avec un emploi (*graphique 01*). Sur les 33 % de jeunes qui les ont terminées, six sur dix sont en situation d'emploi, deux sur dix sont au chômage et deux sur dix sont inactifs. Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, au quatrième trimestre 2012, le taux de chômage de l'ensemble de la population active est de 10,2 %, contre 25,7 % pour les 15-24 ans. Par ailleurs, le risque de chômage est d'autant plus important que le niveau d'études atteint est peu élevé. Ainsi, lorsqu'elles ont terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans, 47 % des personnes possédant au plus le brevet des collèges ou n'ayant aucun diplôme sont au chômage en 2012, contre 24 % des jeunes ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et 10 % des jeunes sortants de l'enseignement supérieur (*graphique 02*).

Le taux de chômage des jeunes est davantage sensible aux variations conjoncturelles. Entre 2008 et 2009, période de crise économique, il augmente de 6 points pour l'ensemble des sortants depuis un à quatre ans et de plus de 11 points pour les diplômés au plus du brevet des collèges. À l'inverse, entre 2009 et 2011, période de timide reprise économique, le taux de chômage des

jeunes sortants a très légèrement diminué. Cette baisse est surtout marquée chez les moins diplômés (- 4 points contre - 1 point pour les diplômés du secondaire). Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a, quant à lui, stagné sur cette période. Le taux d'emploi, en février 2011 et en février 2012, des jeunes sortis de l'enseignement secondaire en juin de l'année précédente, est beaucoup plus élevé pour les diplômés de baccalauréat professionnel ou technologique que pour les diplômés de CAP-BEP, quelle que soit la spécialité (*graphique 03*) : plus de 14 points de différence en 2011 et 12 points en 2012. Après une chute liée à la mauvaise conjoncture de 2008, le taux d'emploi de février 2012 est globalement très proche de celle de février 2011.

Pour appréhender l'articulation entre études et insertion professionnelle dans différents pays, l'OCDE distingue les situations des jeunes à l'égard des études et de l'emploi. Les jeunes âgés de 15 à 29 ans suivent davantage d'enseignements et de formations en Finlande, aux Pays-Bas et en Suède, qu'au Royaume-Uni ou en Espagne. Ils occupent plus souvent un emploi aux Pays-Bas, en Australie, au Royaume-Uni et en Allemagne qu'en Hongrie ou en Italie. Pour une proportion significative de jeunes, les études et l'emploi sont concomitants aux Pays-Bas, en Australie et en Allemagne ; ils bénéficient d'opportunités adaptées en entreprise et dans l'enseignement. Au contraire, de fortes proportions de jeunes âgés de 15 à 29 ans ne poursuivent d'études ni n'occupent d'emploi en Espagne et en Italie ■

Le taux de chômage d'une population est le rapport entre le nombre de chômeurs de la population et le nombre d'actifs (chômeurs + personnes en emploi) de la population.

Le graphique 02 porte sur le chômage des jeunes qui ont fini leurs études depuis 1 à 4 ans, conformément au bilan formation emploi de l'Insee. La source est l'enquête Emploi de l'Insee qui présente une rupture importante de séries entre 2002 et 2003, passant alors d'une enquête annuelle à trimestrielle.

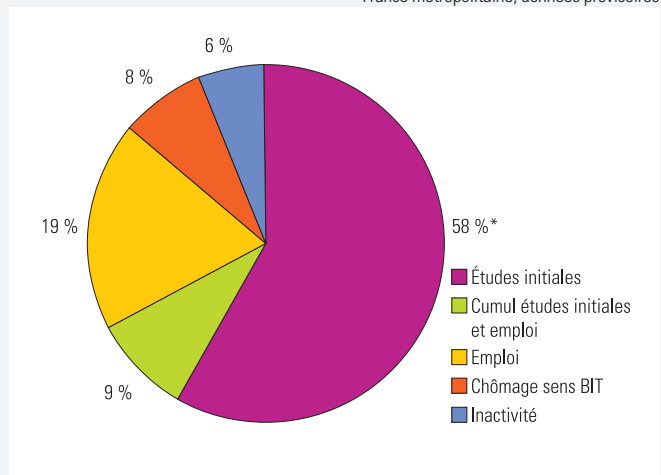
Le graphique 03 est extrait de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA) des sortants de lycée qui a lieu en février, 7 mois environ après la fin de leurs études. Cette enquête porte sur les sortants d'une année terminale de formation technologique ou professionnelle ou d'une première professionnelle en lycée.

Le graphique 04 illustre les données du tableau C5.1a de Regards sur l'éducation 2013 et repose sur les enquêtes européenne et nationales sur les forces de travail et la population. Les enseignements et formations formels sont dispensés par des établissements et débouchent sur des diplômes.

Sources : MEN-MESR DEPP (enquête IVA), Insee (enquêtes Emploi), OCDE
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte

01 La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2012

France métropolitaine, données provisoires



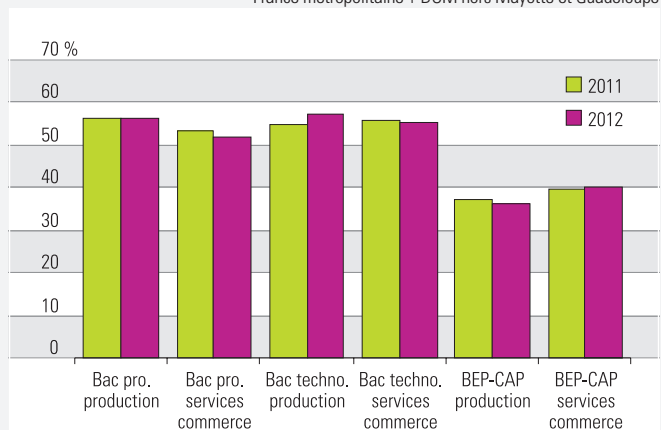
* dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2012, 58 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi, 9 % se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

03 Taux d'emploi au 1^{er} février des sortants de lycée, en fonction du diplôme possédé

France métropolitaine + DOM hors Mayotte et Guadeloupe

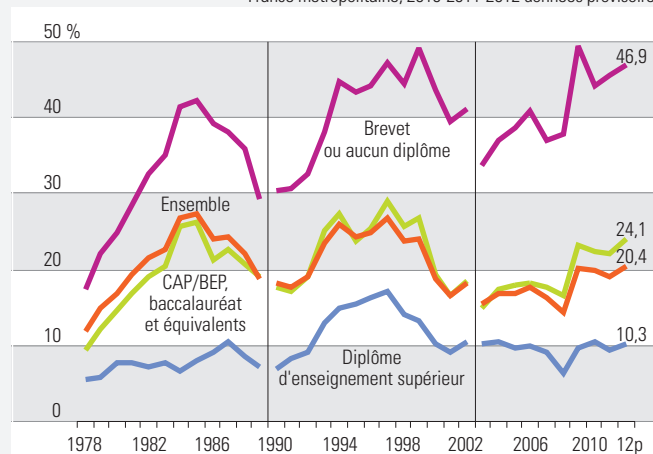


Lecture : au 1^{er} février 2012, 56 % des jeunes diplômés d'un baccalauréat professionnel orienté vers la production, ayant quitté le lycée en 2011, occupent un emploi.
Champ : lycéens sortants d'une année terminale de formation ou de première professionnelle, interrogés sept mois après la fin de leurs études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA

02 Taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en fonction du diplôme le plus élevé, de 1978 à 2012 (%)

France métropolitaine, 2010-2011-2012 données provisoires



2010-12p : données provisoires

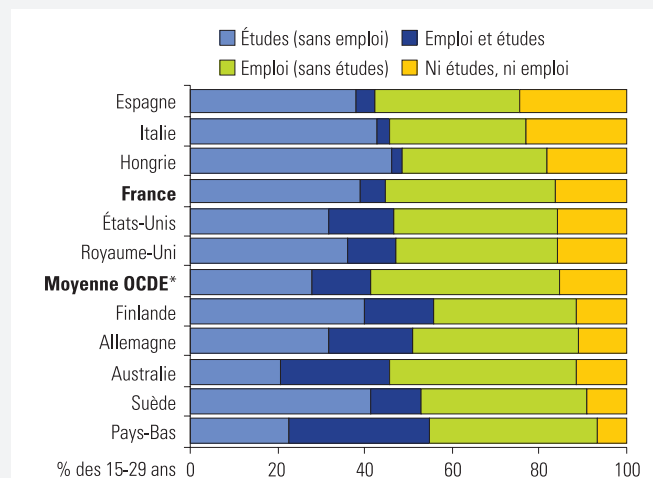
Lecture : en 2012, 20,4 % des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, il existe une rupture de séries entre 1989 et 1990.

Champ : les jeunes ayant quitté leur formation initiale depuis 1 à 4 ans et actifs.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

04 Emploi et études de 15 à 29 ans (1^{er} trimestre 2011)



* Moyenne sans le Japon

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2013

Plus un jeune possède un diplôme élevé, plus sa catégorie socioprofessionnelle et son salaire sont élevés lorsqu'il a un emploi. Les jeunes femmes sont plus diplômées et occupent donc des postes plus qualifiés que les jeunes hommes, qui perçoivent en revanche, à niveau de diplôme équivalent, des salaires supérieurs.

En 2012, les jeunes diplômés du secondaire sortis depuis un à quatre ans du système éducatif occupent majoritairement un emploi d'employé ou d'ouvrier (*tableau 01*). Parmi eux, les diplômés possédant au plus le baccalauréat occupent principalement un poste d'employé qualifié (24 %) ou de profession intermédiaire (21 %) ; ceux possédant au plus un CAP ou un BEP un poste d'ouvrier qualifié (26 %) ou d'employé non qualifié (24 %). Les sans-diplômes ou titulaires du seul brevet sont plutôt employés (25 %) ou ouvriers (28 %) non qualifiés. Les sortants diplômés du secondaire occupent nettement moins souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les diplômés de l'enseignement supérieurs : 27 % pour les bacheliers contre 59 % des diplômés du supérieur court (DEUG, BTS, DUT) et 82 % des diplômés du supérieur long (licence et au-delà).

Si le diplôme est déterminant pour accéder à une profession supérieure ou intermédiaire, l'origine sociale et le sexe jouent également un rôle (*graphiques 02 et 03*). Ainsi, à diplôme donné, les enfants dont le père occupe (ou occupait s'il ne travaille pas) un poste de cadre ou de profession intermédiaire (y compris enseignant) sont plus souvent salariés en tant que cadre ou profession intermédiaire que les enfants d'ouvriers ou

d'employés ; en 2012, 28 points de différence sur l'ensemble des diplômés, 12 points lorsque le jeune possède pour plus haut diplôme un baccalauréat et 10 points pour le brevet des collèges. Par ailleurs, de façon générale, les femmes occupent plus souvent ces postes puisque leur niveau d'instruction et de diplôme est sensiblement plus élevé que celui des hommes. Cependant, si l'on restreint le champ aux diplômés d'au plus un baccalauréat, les hommes occupent plus souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les femmes diplômées de même niveau.

Plus les diplômes des personnes en emploi sont élevés, plus leur rémunération est importante (*tableau 04*). Les salaires varient également sensiblement selon l'âge. Par exemple, en 2012, l'écart relatif du salaire médian entre les hommes possédant pour plus haut diplôme un baccalauréat et ceux diplômés au plus d'un CAP ou d'un BEP est nettement plus important à l'âge de 45 à 54 ans qu'entre 15 et 24 ans. Si les jeunes femmes réussissent mieux à l'école que les hommes, elles déclarent être moins bien rémunérées à diplôme équivalent. Là encore, si cette différence de salaire existe dès les premières années de sortie de l'école, elle tend à s'accroître avec l'âge ■

Les sortants désignent les jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis peu : entre un et quatre ans pour le *tableau 01* et un et dix ans pour les *graphiques 02 et 03*. Ces regroupements d'ancienneté permettent d'avoir des échantillons suffisamment importants pour les analyses menées ici et sont cohérents avec la méthodologie utilisée dans le bilan formation emploi de l'Insee.

L'origine sociale est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est décédé ou sa PCS inconnue.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et la moitié moins. Le *tableau 04* prend en compte l'ensemble des personnes en emploi à taux plein, du secteur public ou privé.

Sources : MEN-MESR DEPP, Insee (enquêtes Emploi 2012)
Champ : France métropolitaine

01 Catégorie socioprofessionnelle en 2012 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (en %)

France métropolitaine, données provisoires

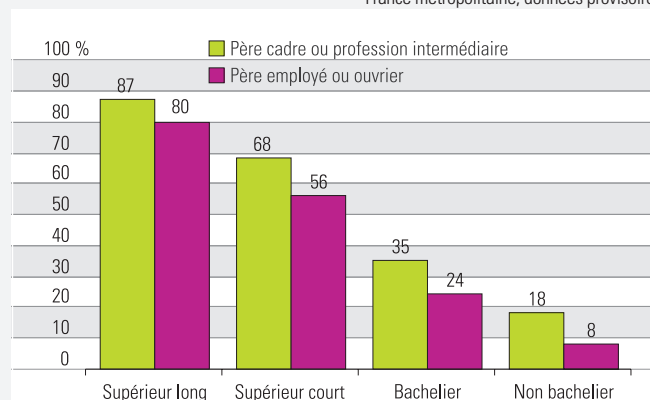
	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme
Indépendants	1	1	3	3	2
Cadres et professions intellectuelles	47	2	6	0	0
Professions intermédiaires	35	57	21	9	13
Employés qualifiés	10	21	24	17	18
Employés non qualifiés	5	8	18	24	28
Ouvriers qualifiés	1	6	15	26	14
Ouvriers non qualifiés	1	5	12	21	25
Total	100	100	100	100	100

Lecture : en 2012, 57 % des jeunes sortis de formation initiale de l'enseignement supérieur court depuis 1 à 4 ans et qui travaillent occupent des emplois de professions intermédiaires.
Champ : jeunes se déclarant en emploi en 2012 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

02 Part des jeunes ayant un emploi de cadre ou de profession intermédiaire en 2012, selon le diplôme et l'origine sociale

France métropolitaine, données provisoires



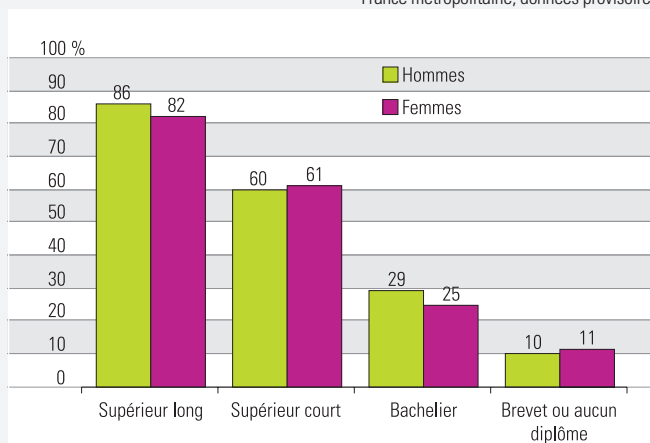
Lecture : en 2012, 35 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans qui sont bacheliers, en emploi et dont le père est cadre ou profession intermédiaire, occupent des emplois de cadre ou de professions intermédiaires.

Champ : jeunes se déclarant en emploi en 2012 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

03 Part des jeunes ayant un emploi de cadre ou de profession intermédiaire en 2012, selon le diplôme et le sexe

France métropolitaine, données provisoires



Lecture : en 2012, 29 % des jeunes hommes, bacheliers et en emploi, sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans, occupent des emplois de cadre ou de professions intermédiaires.
Champ : jeunes se déclarant en emploi en 2012 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

04 Salaires mensuels nets déclarés en 2012 en fonction de l'âge et du diplôme

Salaires médians à temps plein, en euros

France métropolitaine, données provisoires

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Hommes				
Supérieur long	1 600	2 250	2 850	3 600
Supérieur court	1 350	1 800	2 250	2 650
Bachelier	1 200	1 600	1 900	2 300
CAP/BEP	1 300	1 500	1 650	1 850
Brevet ou aucun diplôme	1 050	1 450	1 550	1 650
Ensemble des diplômes (*)	1 300	1 750	2 000	2 200
Femmes				
Supérieur long	1 400	1 850	2 150	2 550
Supérieur court	1 300	1 650	1 900	2 200
Bachelier	1 100	1 400	1 500	1 800
CAP/BEP	1 200	1 300	1 400	1 500
Brevet ou aucun diplôme	1 000	1 300	1 300	1 400
Ensemble des diplômes (*)	1 200	1 600	1 750	1 850

Lecture : en 2012, le salaire médian des hommes bacheliers âgés de 15 à 24 ans en emploi à temps plein est de 1 200 € par mois.

Champ : jeunes se déclarant en emploi et à taux plein en 2012.

(*) L'ensemble des diplômes sont ceux du supérieur et du secondaire. Le salaire médian est arrondi aux 50 € les plus proches.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

Sigles

AES : (Filière) administrative, économique et sociale.

ARS : Allocation de rentrée scolaire.

ASH : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

ATSS : (Personnel) administratif, technique, social et de santé.

BEP : Brevet d'études professionnelles.

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles.

BIT : Bureau international du travail.

BTS : Brevet de technicien supérieur.

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.

Capa : Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

Capès : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

Cedre : Cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.

Céreq : Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

Éclair : Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

COP : Conseiller d'orientation-psychologue.

CFA : Centre de formation d'apprentis.

CPA : Classe préparatoire à l'apprentissage.

DARES : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire.

DGESIP : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

DGRI : Direction générale pour la recherche et l'innovation.

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

DIE : Dépense intérieure d'éducation.

DOM : Département d'outre-mer.

DSN : Direction du service national.

EP : Éducation prioritaire.

ES : Économique et social.

IEA : International Association for the Evaluation of Educational Achievement.

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques.

ITRF : Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation.

IUP : Institut universitaire professionnalisé.

IUT : Institut universitaire de technologie.

L : Littéraire.

Lolf : Loi organique relative aux lois de finances.

MEN : Ministère de l'éducation nationale.

MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

PEGC : Professeur d'enseignement général de collège.

PIB : Produit intérieur brut.

Pirls : Progress in International Reading Literacy Study.

Pisa : Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

RAR : Réseau ambition réussite.

RRS : Réseau de réussite scolaire.

Rased : Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté.

S : Scientifique.

SIES : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques.

Segpa : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).

STG : Sciences et technologies de la gestion.

STI : Sciences et technologies industrielles.

STS : Section de techniciens supérieurs.

TOM : Territoire d'outre-mer.

TOS : (Personnel) technicien, ouvrier et de service.

VAE : Validation des acquis de l'expérience.

Niveaux de formations

Nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Niveau VI : sorties des années intermédiaires du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an.

Niveau Vbis : sorties de l'année terminale du premier cycle (3^e) et des années intermédiaires du second cycle court (CAP, BEP).

Niveau V : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles).

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, Deug, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3 ans.

Cite : Classification internationale type de l'éducation (en anglais : ISCED)

Cite 1 : enseignement primaire

Cite 2 : enseignement secondaire de premier cycle

Cite 3 : enseignement secondaire de second cycle

Cite 4 : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (quasiment inexistant en France)

Cite 5 : enseignement supérieur de premier et second cycles

Cite 6 : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Conçue par l'Unesco au début des années 1970, cette classification a été révisée et approuvée en 1997, à l'issue de larges consultations internationales. Elle est un outil permettant de produire pour l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation et de répartir les effectifs scolarisés, les flux de diplômés, les ressources humaines et financières selon une échelle commune de niveaux d'enseignement. Elle sert également à répartir la population par niveau d'études. Les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme : les personnes ayant au moins le niveau Cite 3 possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat. La Cite a été révisée en 2011 ; la nouvelle CITE entrera en vigueur en 2014.

l'état de l'École en ligne

Le ministère en charge de l'éducation nationale participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'il détient. À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations statistiques de cet ouvrage. Les contenus de *l'état de l'École* sont ainsi mis à disposition sur le site web institutionnel.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *l'état de l'École* en ligne à l'adresse :
www.education.gouv.fr/statistiques/l-etat-de-l-ecole

- téléchargez l'ouvrage au **format pdf** ;
- téléchargez les **tableaux et graphiques** au format Excel.

Retrouvez sur les sites web des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche l'ensemble des **données publiques** couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
 - les publications et rapports de référence ;
 - des données détaillées et actualisées ;
 - des répertoires, nomenclatures et documentation.
-
- www.education.gouv.fr/statistiques
 - www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques

>>> vous recherchez une information statistique

Centre de documentation
61-65, rue Dutot – 75732 Paris cedex 15
Téléphone : 01 55 55 73 58
(les lundi, mercredi et jeudi de 14 h à 16 h 30)
Courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

**>>> vous désirez obtenir des publications de la direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance**

DEPP / Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris cedex 15
Courriel : diffusion.vente@education.gouv.fr

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *l'état de l'École*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



Repères et références statistiques

présente toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français, déclinée en plus de 180 thématiques. Ce vaste ensemble de données contribue à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats de l'École.



Géographie de l'École

présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offres de formation, moyens et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.

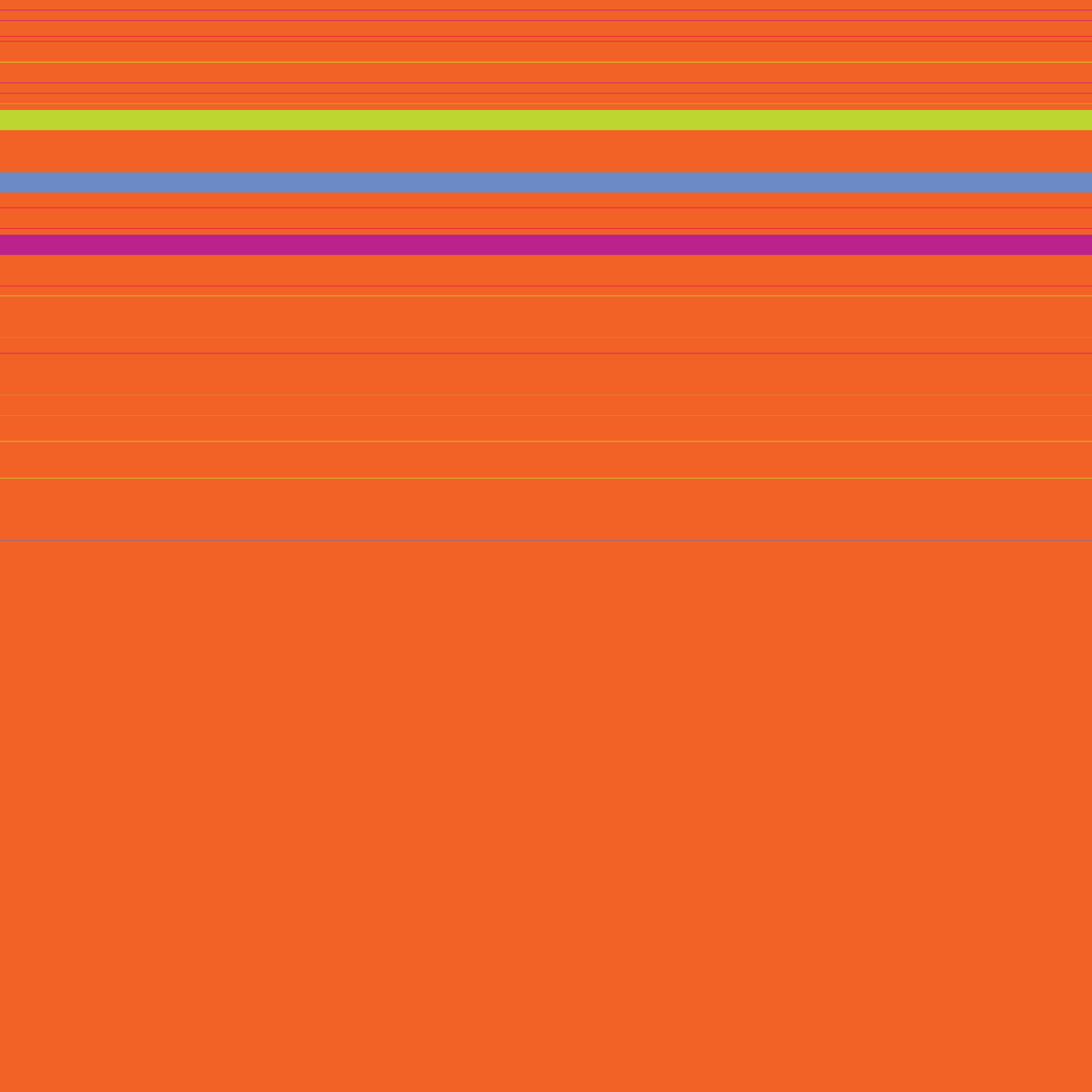


Les Notes d'Information

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels, du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Les articles de la revue **Éducation & formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



l'état de l'École

Coûts

Activités

Résultats

Comparaisons internationales

16 €

ISSN 1152-5088

Dépôt légal

4^e trimestre 2013

ISBN 978-2-11-099365-6

collection

l'état de l'École n° 23

thématique

Système éducatif français

titre du document

l'état de l'École : 30 indicateurs
sur le système éducatif français

éditeur

DEPP/Département
de la valorisation et de l'édition

date de parution

Octobre 2013

périodicité

Annuelle

pour plus d'information

www.education.fr



9 782110 993656

ministère
éducation
nationale

